

Note : Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 4 décembre 2024. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA 4 décembre 2024, Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite

La réunion est ouverte à 9h00 (GMT+3).

1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs

LE PRÉSIDENT a salué et souhaité la bienvenue aux membres du Comité exécutif ainsi qu'aux observateurs. Il s'est dit heureux de tenir les réunions à Riyad, dans cette belle ville et dans ce lieu remarquable. Treize membres du Comité exécutif et trois suppléants étaient présents dans la salle, dont un membre en ligne. En raison d'un changement de programme de dernière minute, le commissaire Samate Cessouma, représentant l'Afrique, participait virtuellement. Plusieurs présidents de comités interviendraient également à certains moments de la réunion pour présenter des mises à jour pertinentes. Par ailleurs, certains membres de l'équipe de direction de l'AMA seraient également présents à différents moments. Il serait assisté, une nouvelle fois, par le responsable des événements, M. Rino Pisani, chargé de veiller au bon déroulement technique de la réunion. Il a fait circuler la feuille de présence en version papier et a demandé aux participants de la signer puis de la transmettre. Les participants en ligne seraient consignés pour les besoins du procès-verbal. Après examen de l'ordre du jour, la réunion devrait durer environ sept heures, avec une pause le matin et une pause déjeuner, ce qui devrait permettre de la conclure en milieu d'après-midi.

Il a précisé qu'il suivrait globalement l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour, tout en se réservant la possibilité d'en modifier certains afin d'assurer le bon déroulement, notamment autour des pauses. Des ajustements pourraient également être nécessaires en fonction des présentations à distance. Enfin, comme indiqué dans un courriel envoyé la semaine précédente, un temps serait réservé pour une session à huis clos consacrée à la question concernée, prévue après la première pause du matin.

Les membres suivants ont assisté à la réunion, en personne ou virtuellement : M. Witold Bańka, président de l'AMA; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA; le professeur Uğur Erdener, membre du CIO, président de World Archery; M. Jiří Kejval, président du Comité national olympique, République tchèque, membre du CIO; Mme Grossbacher, représentant M. Nenad Lalovic, membre du Conseil exécutif, ASOIF, président de l'UWW, membre du CIO; M. Ingmar De Vos, membre du conseil, ASOIF, membre du CIO, président de la FEI; M. Humphrey Kayange Emonyi, membre du CIO, membre de la Commission des sportifs du CIO; Mme Minata Samaté Cessouma, Commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, Union africaine, Burkina Faso; Mme Seguin, représentant le Dr Rahul Gupta, directeur, Bureau de la politique nationale de contrôle des drogues, États-Unis; Dr Koji Murofushi, Commissaire, Agence des sports, Japon; Mme Roxana Maracineanu, France; M. Miskimmin, représentant M. Chris Bishop, ministre des Sports et des Loisirs, Nouvelle-Zélande; Mme Gabriella Battaini-Dragoni, membre indépendant, Italie; Mme Venetia Bennett, membre indépendant, Australie; Dre Patricia Sangenis, membre indépendant, Argentine et M. Ryan Pini, Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Les présidents des comités suivants ont assisté à la réunion, en personne ou virtuellement : M. Ryan Pini, président du Conseil des sportifs de l'AMA (également membre du Comité exécutif); M. Henry Gourdji, président du Comité de révision de la conformité de l'AMA ; Mme Kady Kanouté Tounkara, présidente du Comité Éducation de l'AMA; M. Ser Miang Ng, président du Comité Finance et administration de l'AMA ; Lars Engebretsen, président du Comité Santé, médecine et recherche de l'AMA ; Mette Hartlev, présidente du Comité d'éthique indépendant de l'AMA ; et Diane Smith-Gander, présidente du Comité des nominations de l'AMA.

Les représentants de la direction de l'AMA suivants ont participé à la réunion, en personne ou virtuellement: M. Olivier Niggli, directeur général; Mme Aisha Ayinde, directrice des ressources humaines; M. René Bouchard, directeur principal, engagement des parties prenantes et partenariats; Mme Dao Chung, directrice financière; M. Kevin Haynes, directeur de la conformité, des règles et des standards; Mme Karine Henrie, responsable de la mobilisation des sportifs; Mme Amanda Hudson, directrice de l'éducation; Mme Angela Iannantuono,

directrice des services généraux et du développement durable; M. Stuart Kemp, directeur des opérations; Mme Florence Lefebvre-Rangeon, directrice adjointe des opérations; M. Francisco León, directeur du bureau de l'AMA pour l'Amérique latine et les Caraïbes; Mme Catherine MacLean, directrice de la communication; M. Marc-André Matton, directeur de la technologie; M. Tom May, directeur de la mobilisation et du développement; Mme Chaya Ndiaye, cheffe des perspectives numériques; M. Rafal Piechota, directeur du bureau du président; le professeur Olivier Rabin, directeur de la science et de la médecine; M. Tim Ricketts, directeur des contrôles; M. Julien Sieveking, directeur des affaires juridiques; Mme Audrey Taillefer, responsable du bureau de gestion stratégique; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau de l'AMA en Afrique; Dr Alan Vernec, médecin en chef; M. Ross Wenzel, avocat général; Mme Shannan Withers, cheffe de cabinet; Mme Mayumi Yaya Yamamoto, directrice du bureau de l'AMA pour l'Asie et l'Océanie; et M. Gunter Younger, directeur du service renseignement et enquêtes.

Les observateurs suivants se sont joints à la réunion, en personne ou virtuellement : Robert Auguste, Heike Grösswang, Irene Kitsou-Milonas, Michael Gottlieb, Michael Cepic, Bjorn Berge, Jamie Brown, Richard Young, Richard Baum, Travis Tygart, Anthony Jones, Luke McCann, Darren Mullaly, Jean-Christophe Rolland, Andrew Ryan, James Carr, Michael Vesper, Richard Budgett, Dagmawit Girmay Berhane, Shin Asakawa, Akiteru Noguchi, Chika Hirai, Gaby Ahrens, Yuji Kakizawa, Yumiko Nakajima, Jocelyn East, Jane Mountfort, Sophie Kwasny et Amandine Carton.

1.1 Déclaration des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande si des membres souhaitent faire état d'un conflit d'intérêts. Aucun conflit n'étant déclaré, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la réunion précédente du 12 septembre 2024

LE PRÉSIDENT a indiqué que ce point était soumis à décision. Le projet de procès-verbal de la réunion de septembre avait été transmis aux membres le 12 novembre 2024 dans le dossier de réunion, et aucun commentaire n'avait été reçu de la part des membres du Comité exécutif. À défaut de commentaires ce jour-là, il procéderait à leur approbation. Il a ouvert la parole pour toute observation ou question relative au procès-verbal.

MME SEGUIN a remercié le Président Bańka et a salué le Comité exécutif, puisqu'il s'agissait de sa première intervention au nom des États-Unis d'Amérique. S'exprimant au nom des autorités publiques, elle a tenu à remercier l'AMA pour la qualité très utile des procès-verbaux, qu'elle soutenait ce jour-là. Elle a suggéré que, pour les réunions de l'année suivante, le groupe envisage de discuter des points de décision ou de les mettre davantage en évidence afin de permettre un retour plus immédiat des membres pendant les réunions. Il s'agissait d'une simple recommandation à considérer.

LE PRÉSIDENT a demandé des précisions sur cette recommandation.

MME SEGUIN a expliqué que, pour chaque point à l'ordre du jour, un point de décision figurait immédiatement en dessous, généralement sous la forme d'une ou deux phrases. Elle a estimé qu'il serait utile que la direction de l'AMA puisse lire ces points de décision à la fin de chaque sujet, afin de permettre aux membres de réagir et de formuler leurs observations, ou qu'ils soient mis en évidence pour garantir que toutes les interventions et contributions soient correctement reflétées.

LE PRÉSIDENT a remercié Mme Seguin, tout en indiquant que cela correspondait déjà à la procédure en vigueur. Après chaque point soumis à décision, il énonce formellement la décision à prendre et invite les membres du Comité exécutif à exprimer leur position afin de confirmer celle-ci, ce qui est ensuite reflété dans le procès-verbal. Il l'a néanmoins remerciée pour son intervention. Il a ensuite demandé formellement si le Comité exécutif souhaitait approuver le procès-verbal de la réunion précédente. Le procès-verbal a été approuvé.

D É C I S I O N

Le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2024 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a salué les membres du Comité exécutif et leur a souhaité la bienvenue à Riyad. Il a commencé par remercier les hôtes saoudiens pour leur excellente hospitalité et le dîner apprécié par tous la veille.

Abordant le fond de la réunion, il a indiqué que les membres avaient reçu un rapport très complet, sur lequel il souhaitait formuler quelques observations. Tout d'abord, comme l'avait précisé le Président, et afin d'être très

clair, la question confidentielle relative au rapport du Département Renseignements et enquêtes ainsi qu'aux lettres reçues de l'organisation antidopage concernée serait examinée à huis clos immédiatement après la pause-café, c'est-à-dire après le point 4.1. Seuls les membres se réuniraient alors dans la salle pour cette discussion, tandis que les autres participants bénéficieraient d'une pause prolongée.

Deuxièmement, il a souhaité revenir sur la question de l'UNESCO, qu'il estimait bien résumée dans le rapport. Il a indiqué que l'AMA était régulièrement invitée à renforcer sa collaboration avec l'UNESCO, ce avec quoi il est d'accord. De nombreux domaines de coopération existent, comme le prévoit la convention de l'UNESCO. Cependant, depuis plusieurs années, des discussions ont lieu au sein de l'UNESCO et entre certains États membres selon lesquelles la législation mettant en œuvre le Code mondial antidopage devrait être surveillée uniquement par l'UNESCO et non par l'AMA, au motif que l'AMA serait une entité privée. Il a tenu à clarifier ce point. L'AMA a collaboré avec l'UNESCO sur cette question et a été invitée à participer en tant qu'observateur au groupe de travail traitant notamment du rôle de l'AMA en matière de législation nationale. Toutefois, collaborer ne signifie pas accepter toutes les recommandations, en particulier lorsque celles-ci risquent d'affaiblir le système antidopage mondial. Il a expliqué qu'il existait un décalage entre une approche théorique ou académique et la réalité du terrain. Selon cette approche, seule l'UNESCO devrait examiner la législation nationale en tant qu'organisation intergouvernementale, tandis que l'AMA ne devrait pas le faire en raison de son statut. Or, cela ne tient pas compte du fait que l'AMA a été créée par les autorités publiques, qu'elle inclut des représentants gouvernementaux dans sa gouvernance et qu'elle a reçu pour mission de faire appliquer le Code. Il a rappelé que l'AMA est responsable du suivi de la mise en œuvre du Code. Lorsque cette mise en œuvre passe par la législation nationale, l'AMA doit nécessairement en tenir compte afin d'assurer une application harmonisée à l'échelle mondiale. Ne pas le faire reviendrait à renoncer à sa mission principale. L'AMA dispose des outils, de l'expérience et des procédures nécessaires pour remplir ce rôle, notamment à travers les standards de conformité. À l'inverse, l'UNESCO n'a ni le mandat ni l'expertise technique pour superviser la mise en œuvre du Code. Le Code et la convention de l'UNESCO sont deux instruments distincts. Il a également souligné l'importance d'un suivi exempt d'ingérences politiques. Il a invité les membres à envisager les conséquences d'une répartition des rôles où l'AMA surveillerait certaines parties du Code et l'UNESCO d'autres. Cela entraînerait des incohérences, un manque d'harmonisation et la création de failles dans le système antidopage mondial. Il a indiqué que, malgré ces préoccupations, cette approche continue d'être discutée, ce qu'il juge problématique. Il a rappelé que de nombreuses opportunités de coopération existent entre l'AMA et l'UNESCO, notamment dans les domaines des compléments alimentaires, de l'éducation, de la recherche ou du renforcement des capacités. L'AMA est disposée à collaborer dans ces domaines. Toutefois, sur des sujets tels que la législation nationale, il estime que les discussions actuelles ne vont pas dans la bonne direction. Il a donc appelé les autorités publiques à exprimer clairement leurs positions, tant au sein de l'AMA que lors de la conférence des parties à l'UNESCO, afin d'éviter de compromettre la mise en œuvre efficace du Code et de préserver la solidité du système antidopage mondial.

Il a également souhaité attirer l'attention sur une autre question, à savoir l'enquête du Commissariat à la protection de la vie privée (OPC) au Canada. Il avait écrit aux membres le 18 novembre 2024 et souhaitait en donner une mise à jour. Comme indiqué dans son courriel, cette enquête faisait suite à une plainte déposée par un tiers. Celle-ci portait sur un commentaire du Code mondial antidopage, le commentaire 115, qui précise que les organisations antidopage ne violent pas le Code si elles utilisent les données issues des contrôles antidopage à d'autres fins, notamment en matière de santé, de médecine ou d'éligibilité, y compris en ce qui concerne l'éligibilité de genre. La plainte soutenait que ce commentaire impliquait que l'AMA divulguait des données personnelles à des fins non liées à la lutte antidopage, en violation de la législation canadienne en matière de protection des données. Toutefois, il a précisé que ce commentaire du Code ne visait pas à conférer une base juridique permettant aux signataires d'utiliser ces données à d'autres fins. Il indiquait simplement que, si ces derniers disposaient d'une autorisation distincte pour de tels usages, cela ne constituerait pas une violation du Code, ce qui est fondamentalement différent. L'AMA coopère avec cette enquête, dont l'échéance approche, et répondra aux questions spécifiques soulevées par l'OPC dans les semaines suivantes. Cela permettra à l'AMA d'expliquer le fonctionnement du système antidopage et d'apporter des éclaircissements techniques, dans la mesure où il semble que l'OPC ne maîtrise pas pleinement le fonctionnement global de ce système.

Enfin, il a souhaité souligner qu'il s'agissait de la dernière réunion du Comité exécutif pour leur collègue René Bouchard, avec lequel tous les membres avaient eu l'occasion de collaborer. M. Bouchard faisait partie de l'AMA depuis longtemps, ayant rejoint l'organisation en 2016. Avant cela, il avait été président du premier Comité de révision de la conformité. Il avait également siégé à cette table à plusieurs reprises en tant que représentant du gouvernement du Canada. Depuis son arrivée à l'AMA, tous avaient apprécié travailler avec lui. Il a été un excellent ambassadeur de l'organisation. Au sein du secrétariat, il était surnommé le « ministre des affaires étrangères », un titre amplement mérité. Il a travaillé sans relâche, jour et nuit, en échangeant avec toutes les régions du monde, malgré les contraintes de décalage horaire depuis Montréal. M. Bouchard

manquera beaucoup à tous, et LE DIRECTEUR GÉNÉRAL lui a exprimé sa profonde reconnaissance. Il sera remplacé par M. Darren Mullally, présent dans la salle. Les membres ont probablement déjà eu l'occasion d'échanger avec lui, puisqu'il travaille dans ce domaine depuis plus de 20 ans et possède une solide expérience en matière de lutte antidopage. Il lui a souhaité la bienvenue au sein de l'équipe et s'est réjoui de collaborer avec lui. Cela concluait son rapport, et il s'est dit disponible pour répondre aux questions.

LE PRÉSIDENT a remercié M. Bouchard pour son excellente collaboration et a souligné qu'il manquerait à tous. Il a rappelé qu'il avait été un soutien précieux pour l'AMA et, comme l'avait indiqué le Directeur général, un remarquable ambassadeur du sport propre et de l'organisation. Il a souhaité la bienvenue à M. Mullally et a ouvert la parole pour les commentaires ou questions.

Le PROFESSEUR ERDENER souhaite tout d'abord, au nom de ses collègues du mouvement sportif, remercier le Directeur général pour son rapport très complet, comme toujours. Il regrette de lire que, malgré les mises à jour encourageantes fournies lors de la précédente réunion du Comité exécutif à Belek, une voie pour établir un dialogue significatif avec l'UNESCO n'a pas encore été trouvée. Il appelle les autorités publiques à soutenir l'AMA dans l'intérêt de règles harmonisées et des sportifs propres.

En outre, en ce qui concerne le rapport du Comité d'Éthique Indépendant au Conseil de fondation et la demande de s'engager davantage auprès des membres plutôt que de laisser les comités prendre des initiatives individuelles, il recommande à l'AMA d'envisager l'élaboration d'un programme d'initiation pour les nouveaux membres et observateurs.

M. PINI fait remarquer, à propos de l'UNESCO, que les sportifs savent qu'un terrain de jeu équitable est crucial pour le sport. Toute disparité dans le système antidopage mondial sape cette équité et érode la confiance. La proposition de l'UNESCO remet cela en question. Il souhaite que l'AMA continue à évaluer la législation antidopage du point de vue de la conformité. Les pays doivent aligner leurs lois, s'ils choisissent d'en adopter, sur les normes mondiales et harmoniser le Code mondial antidopage afin d'éviter les incohérences et les désavantages potentiels pour les sportifs propres. Les sportifs doivent avoir l'assurance que les règles sont justes, cohérentes et universellement appliquées, et l'harmonisation garantit des efforts antidopage solides, équitables et efficaces dans tous les pays. Il a encouragé la poursuite de ce dialogue.

MME SEGUIN remercie le directeur général pour son rapport très réfléchi et surtout pour la mise à jour verbale qu'il vient de faire. Elle est curieuse de savoir comment le Directeur général envisage une meilleure coopération et collaboration avec l'UNESCO, en particulier en ce qui concerne la question de la supervision de la législation. Elle a entendu l'appel lancé aux autorités publiques pour qu'elles apportent leur soutien dans ce domaine, mais elle aimerait avoir plus d'informations sur la manière dont les deux entités pourraient se rapprocher sur ce sujet.

M. DE VOS se réfère à la page trois du rapport, en ce qui concerne les conséquences du non-paiement des contributions. Le directeur général indique dans son rapport que la réduction de ces contributions aura certes un impact sur les activités de l'AMA mais, plus globalement, sur l'ensemble de la lutte contre le dopage et, si l'AMA doit réduire ses investissements dans des activités de programme telles qu'ADAMS, la recherche scientifique ou l'éducation, cela affectera le travail effectué. Les premières activités touchées par une réduction du budget par suite d'une diminution des contributions semblent être ADAMS et la recherche scientifique. Il estime qu'elles font partie du cœur des activités de l'AMA. Il suppose donc que d'autres activités de l'organisation pourraient être affectées en premier, avant d'atteindre le cœur des activités de l'organisation. Il est un peu inquiet à ce sujet et demande des éclaircissements.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie les membres pour leurs commentaires et leurs questions et y répondra dans l'ordre, en commençant par celle du professeur Erdener. Il se félicite de la proposition relative au programme d'initiation et note qu'une collaboration a récemment été entamée avec une entité en vue d'élaborer un programme d'initiation pour les membres et leur entourage, qui sera mis en œuvre l'année suivante. L'objectif est de travailler dur sur ce programme l'année suivante afin d'obtenir un programme informatif, pas trop lourd à mettre en œuvre pour les membres, et qui permettrait aux nouveaux membres de mieux comprendre leur environnement et le travail qu'ils y effectueront. Il est tout à fait d'accord avec cela.

Il a remercié M. Pini pour ses commentaires au nom des sportifs, soulignant l'importance de l'harmonisation. C'est pour cela que l'AMA a été créée et il pense que cela doit être préservé par tous les moyens possibles, et il enjoint les autorités publiques à se saisir de cette question dans la discussion avec l'UNESCO.

En réponse à la représentante des États-Unis, il a apprécié les commentaires mais n'a pas de solutions magiques car il ne pense pas que la question de la législation devrait être un problème. Il pensait que chacun avait sa propre sphère de responsabilités. Il a rappelé qu'il existait de nombreux autres domaines de collaboration avec l'UNESCO et a estimé qu'il était nécessaire de commencer à se concentrer sur des sujets plus constructifs plutôt que sur un système qui fonctionnait en fait assez bien lorsqu'il s'agissait de superviser

la mise en œuvre du Code. Cela ne signifie pas que l'UNESCO ne puisse pas jouer un rôle dans la législation sur des questions autres que la mise en œuvre du Code. Il y a beaucoup de choses que les autorités publiques peuvent faire et que le mouvement sportif ne peut pas faire, et il s'en réjouirait. Toutefois, il ne pense pas que la poursuite de la discussion sur la question de savoir qui contrôle le Code soit constructive.

Enfin, il a remercié M. De Vos pour ses commentaires et a reconnu qu'il n'aurait pas dû placer ADAMS en tête de liste. La liste n'a pas été classée par ordre d'importance, mais a plutôt fourni un certain nombre d'exemples. Le Comité Finance et Administration en a discuté et a convenu de respecter un certain nombre de principes, notamment de ne pas faire de coupes dans des activités qui puissent aider efficacement les sportifs et de préserver les activités essentielles de l'AMA. Comme l'a souligné M. De Vos, les technologies de l'information, les affaires juridiques et les sciences en font partie. Le Comité Finance et Administration a dressé une liste des réductions possibles. Il n'a pas pu affirmer qu'ADAMS ne serait pas touché car, si nécessaire, des réductions significatives seraient effectuées, mais il est arrivé très loin dans la liste.

MME CESSOUMA regrette de ne pouvoir être présente en personne en raison d'engagements antérieurs. Elle accueille favorablement le rapport et remercie la direction de l'AMA, M. Bańka et toute son équipe pour leur engagement, qui encourage le Comité exécutif à aller de l'avant et à s'efforcer de parvenir à un sport propre. Elle a également profité de l'occasion pour remercier le Conseil de fondation. Elle a rappelé l'engagement de l'Afrique à assumer ses responsabilités en veillant à ce que le sport reste propre. Elle a exhorté l'AMA à mettre en œuvre les recommandations de l'Union africaine, à laquelle elle est très attachée. Elle s'exprime depuis Johannesburg où une équipe fait un excellent travail. Comme elle l'a déjà dit à plusieurs reprises, il est important de renforcer cette équipe. Conformément à la demande précédente, elle encourage le Comité exécutif à soutenir la mise en œuvre des arrangements le plus rapidement possible, car elle est sûre que cela donnera de meilleurs résultats et permettra de poursuivre le travail en Afrique.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL se félicite du renouvellement de l'accord avec l'Afrique du Sud qui sera mis en œuvre. Un nouveau poste a déjà été ouvert et la vacance a été publiée sur le site web. Il est très important d'avoir un bureau régional sur le terrain.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du directeur général.

- **3.1 Plan stratégique 2025-2029**

LE PRÉSIDENT donne la parole à Mme Taillefer pour qu'elle fasse le point sur les travaux réalisés depuis septembre 2024 et sur les prochaines étapes en vue de l'approbation de la version finale du futur plan stratégique.

MME TAILLEFER salue les membres du Comité exécutif et se réjouit de résumer le travail accompli depuis la dernière réunion de septembre. Les membres ont reçu la dernière version du document du plan stratégique dans le cadre des documents de préparation et elle se concentrera sur les ajustements apportés à la suite des commentaires des membres. Elle remercie à nouveau les membres pour leur contribution, qui a permis d'apporter des améliorations significatives au document. Tout d'abord, elle a rappelé la raison d'être de l'exercice de consultation et de rédaction approfondi. Le plan stratégique est essentiel pour soutenir les efforts multilatéraux visant à protéger les sportifs et à assainir le sport propre, car il définit des objectifs clairs et aligne les ressources pour relever des défis complexes efficacement. Elle pense que le plan stratégique présenté ce jour-là permettra d'atteindre cet objectif.

Si l'on considère les changements globaux intervenus à la suite des commentaires du Comité exécutif en septembre, des ajustements ont été apportés pour répondre à la nécessité d'accorder une place plus importante à la mise à jour du Code et à celle des Standards internationaux. Il y est fait référence dans toutes les sections du document. La formulation et le format ont également été affinés à la suite de commentaires spécifiques reçus.

Dans l'introduction, les tendances des écosystèmes ont été affinées à la suite d'un certain nombre de commentaires portant précisément sur cette section, y compris l'ajout des changements climatiques, les tendances autour des changements climatiques et leurs conséquences sur l'allocation des ressources, ainsi que les tendances dans les scénarios de contamination, étant donné l'importance du sujet dans les années à venir. La tendance relative à la fatigue liée à l'antidopage a été supprimée en raison du manque d'exemples qui la soutenaient.

Dans la section « Priorités stratégiques », un exemple de projet phare a été ajouté, à savoir la mise à jour du Code et des Standards internationaux, et deux indicateurs ont été supprimés à la suite d'un commentaire visant à harmoniser le niveau de détail des différents indicateurs. Hormis ces deux changements, le reste de cette section est resté tel quel.

Dans la section intitulée « Réaliser notre mission », deux ajustements ont été apportés. D'une part, les domaines d'intervention ont été ajoutés à la rubrique « Agir ensemble » pour assurer la cohérence avec les autres thèmes de la section et, d'autre part, l'objectif de développement durable (ODD) n° 16 des Nations unies sur la paix, la justice et des institutions fortes a été ajouté à la liste des ODD prioritaires à la rubrique « Intégrer le développement durable ». Tous ces commentaires provenaient directement des membres du Comité exécutif.

La somme de tous ces ajustements a conclu 16 mois de consultation pour présenter les priorités pour les cinq années à venir. En conclusion, elle a encouragé les membres du Comité exécutif à répondre au sondage sur les membres de la gouvernance 2025. Comme indiqué dans le courriel envoyé aux membres la veille, il s'agit d'un outil important pour recueillir des commentaires sur des éléments du leadership de l'AMA et de la gestion de la structure de gouvernance. Le point de vue des membres a été déterminant dans l'identification des points forts et des domaines à améliorer. L'enquête était accessible via le lien figurant dans le courriel mail ou en scannant le code QR figurant dans la présentation.

M. DE VOS s'exprime au nom du mouvement sportif pour remercier et féliciter l'AMA pour le plan stratégique révisé, qui est ambitieux, et il est important d'être ambitieux dans la vie et pour l'AMA d'être ambitieuse. Il se félicite de l'importance accrue accordée à la durabilité dans le plan. Au nom du mouvement sportif, il souligne l'importance d'exploiter les données et de conclure de nouveaux partenariats, ainsi que de soutenir l'innovation. En ce qui concerne la mission de l'AMA, il est nécessaire de rester centrés sur les athlètes, et la mobilisation avec toutes les parties prenantes concernées est, bien sûr, l'une des principales priorités, ainsi que, dans la situation actuelle de l'organisation, la recherche d'une plus grande efficacité dans le système antidopage mondial et dans les processus internes au sein de l'AMA. C'est un sujet très important et il ne faut pas oublier à quel point ce plan peut être ambitieux. Il a également estimé qu'il était nécessaire d'examiner la mise en œuvre et les ressources nécessaires pour exécuter le plan, non seulement les ressources financières, mais aussi le personnel. Ainsi, une fois le plan approuvé par le Conseil de fondation, il préconise l'élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre afin de mesurer et d'intégrer et de fixer des priorités en fonction de la disponibilité des ressources et du soutien financier. Il espère que le Conseil de fondation approuvera le plan le lendemain.

MME MARACINEANU salue les membres et exprime son soutien au plan stratégique, dans la rédaction duquel les membres se sont fortement impliqués. Elle se félicite de l'introduction des ODD dans le plan mais, compte tenu de la période d'incertitude financière, elle demande instamment à l'AMA de veiller à ce que le plan soit mis en œuvre dans le cadre du budget existant. L'AMA ne devrait pas augmenter son budget ou ses prévisions budgétaires. En ce qui concerne le plan précédent, l'AMA avait des partenariats, qui ont bien sûr joué un rôle important dans ce plan stratégique. Des partenariats pourraient être envisagés avec l'UNESCO ou d'autres organisations qui souhaitent jouer un rôle dans la lutte contre l'antidopage, mais il conviendrait peut-être de définir le champ d'intervention de ces partenaires et d'énoncer explicitement les besoins actuels. Mme Taillefer a mentionné le soutien à la mise à jour du Code. Il conviendrait peut-être d'envisager une révision de la manière dont de nouvelles dispositions pourraient être introduites et de la mener avec l'UNESCO. L'AMA devrait également être aidée à s'adresser aux gouvernements pour proposer de nouvelles réglementations dans les législations respectives des différents États membres. En d'autres termes, au lieu d'avoir des partenariats où d'autres entités empiètent sur le territoire de l'AMA, l'AMA pourrait assurer la direction de ces partenariats et exprimer ses besoins à ses partenaires, qui pourraient alors y répondre. C'était une façon d'établir des partenariats constructifs et, en fin de compte, de reconnaître que les partenaires n'étaient pas là pour nuire, mais plutôt pour contribuer à la lutte contre le dopage.

MME BENNETT remercie la direction de l'AMA, et en particulier Mme Taillefer et son équipe, pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de produire le plan stratégique pour la période quinquennale à venir, et en particulier de s'être engagés dans un véritable processus de consultation de tous les groupes de parties prenantes. Elle pense que le plan stratégique a rassemblé un grand nombre de concepts qui ont été discutés en détail avec le Comité exécutif et d'autres parties prenantes sur une période significative de 12 à 18 mois, et qu'il y est très bien parvenu. Elle a deux commentaires à faire. Le premier concerne le point relatif à l'écosystème, que le Comité exécutif de l'AMA ne peut ignorer. Elle se félicite de l'inclusion de l'écosystème dans le texte du plan stratégique, car le fait est que certaines réalités de l'écosystème constituent une menace importante pour l'AMA et le système antidopage. Elle pense qu'il est très approprié que ces réalités soient spécifiquement mentionnées dans le plan stratégique et remercie l'AMA d'avoir reconnu ces réalités et les réalités de son environnement dans son plan stratégique ambitieux.

Le deuxième commentaire concerne la présentation du document. D'une certaine manière, elle n'arrivait pas à croire qu'elle disait cela, mais elle était frappée par le fait que toutes les images représentaient des femmes ou des personnes dont l'identité sexuelle ne pouvait être déterminée à partir de la photographie. De même qu'elle serait attentive à une sous-représentation des femmes dans l'imagerie, elle est également

consciente que les sportifs devraient également pouvoir se voir dans le plan stratégique de l'AMA et suggère donc de remplacer certaines images par des images d'hommes.

M. PINI remercie Mme Taillefer et l'équipe impliquée dans ce processus. Il a été très agréable d'y participer et le Conseil des sportifs s'est félicité d'avoir été consulté tout au long de l'élaboration du plan stratégique. Il est encouragé de voir que les commentaires ont été intégrés dans ce processus et que les initiatives en faveur des sportifs restent un objectif clé, en particulier grâce à la priorité stratégique centrée sur les sportifs. Il se réjouit de soutenir ces actions une fois qu'elles auront été approuvées par le Conseil de fondation. Il a également remercié Mme Henrie, Mme Spletzer et les sportifs impliqués dans le processus de consultation, ainsi que le Conseil des sportifs pour le travail considérable qu'ils ont accompli.

LE PRÉSIDENT donne la parole à Mme Taillefer pour répondre aux questions.

MME TAILLEFER indique qu'elle répondra dans l'ordre des questions. Elle prend note de l'attente de M. De Vos, qui souhaite que le Comité exécutif voie comment le plan ambitieux sera mis en œuvre au moyen d'un plan d'action. L'objectif de ce plan stratégique est de pouvoir fournir un rapport d'avancement, mais aussi de montrer quelles initiatives seront mises en œuvre dans quel ordre au cours des cinq prochaines années. Il est important de veiller à ce que l'ambition soit bien équilibrée avec la visibilité.

Elle a remercié Mme Maracineanu d'avoir souligné l'importance de la mise en œuvre et l'opportunité de doubler les partenariats. Il était en effet sur le radar.

Elle a remercié Mme Bennett pour ses commentaires et a notamment pris note de la révision des images afin d'assurer une meilleure représentation de la variété des sportifs dans la communauté.

Elle a remercié M. Pini pour son soutien.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour la discussion sur ce point important. Pour les fins du procès-verbal, il demande aux membres s'ils sont d'accord pour recommander au Conseil de fondation d'approuver le plan stratégique 2025-2029. Il remercie les membres.

D É C I S I O N

Recommander au Conseil de fondation d'approuver le
Plan stratégique 2025-2029.

- 3.2 ADAMS

LE PRÉSIDENT donne la parole à M. Marc-André Matton, directeur des technologies, pour présenter ce point de l'ordre du jour.

M. MATTON salue les membres du Comité exécutif et a le plaisir de leur présenter les dernières mises à jour en matière de technologies de l'information. Cette année-là, le département informatique a été restructuré afin qu'il soit aligné sur les priorités stratégiques de l'AMA. Parmi les principaux changements, citons la création de l'équipe du domaine d'impact des perspectives numériques. Cette équipe a favorisé l'innovation numérique centrée sur l'utilisateur et l'utilisation des données pour fournir des informations, tout en collaborant étroitement avec le département informatique. Le mois de septembre 2024 a marqué le premier anniversaire du partenariat avec Sword. Au cours de l'année écoulée, la phase de transition a été menée à bien et un rythme de développement régulier a été atteint pour ADAMS. Des mécanismes de gouvernance clairs, comprenant des indicateurs de performance clés et des examens réguliers de l'état d'avancement, ont été mis en place pour relever les défis et s'assurer de l'alignement. En ce qui concerne la cybersécurité, la protection des actifs numériques et des données relatives aux sportifs est une priorité absolue pour les équipes chargées de la cybersécurité. À la suite d'une récente fuite de documents, le contrôle d'accès aux documents a été renforcé et ADAMS a été consolidé pour faire face aux nouvelles menaces.

En ce qui concerne le développement d'ADAMS, les modules de gestion de l'identité et de l'accès (IAM) et d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) progressent. L'IAM contrôlerait tous les rôles d'accès et de sécurité au sein d'ADAMS et représenterait une étape cruciale dans la rupture du lien entre l'interface « classique » d'ADAMS et l'interface « NextGen ».

Sword travaillait en étroite collaboration avec l'AMA sur le projet Athlete Central. Cette initiative, qui comprenait une refonte des informations de localisation et de l'application mobile, a bien progressé. De nombreuses sessions de rétroaction avec les sportifs ont été organisées pour déterminer les besoins. À l'époque, l'accent était mis sur la conception technique et l'architecture.

Des améliorations continues ont été apportées au module du passeport biologique de l'athlète afin de rendre la solution plus robuste et plus réactive, et des imperfections mineures constatées par le passé ont également été traitées et résolues. Il comprend les préoccupations exprimées concernant la structure des coûts proposée

pour l'interface de programmation d'applications (IPA). Comme indiqué précédemment, l'idée générale qui sous-tend la structure des coûts est de couvrir les dépenses de l'AMA liées au développement, au soutien et à l'amélioration continue. La structure de l'IPA proposée précédemment est en cours de révision et l'objectif est de trouver une approche équitable pour l'AMA et les OAD.

La plateforme du Centre de gestion des résultats (Results Management Center – RMC) a continué d'évoluer en apportant des améliorations majeures aux capacités d'établissement de rapports et à la qualité des données. Une étape clé a été franchie avec l'automatisation du rapport de violation des règles antidopage, qui rationalise les processus et permet une gestion plus efficace des dossiers. L'étape suivante consistera à intégrer davantage RMC à ADAMS et à l'Entrepôt de données, afin de garantir un flux de données continu et des informations stratégiques.

Le rapport Cottier avait fourni une feuille de route pour l'amélioration des processus de gestion des résultats. Bien que l'accent ait été mis immédiatement sur la communication des résultats des contrôles, les répercussions plus larges s'étendent à l'amélioration des capacités de surveillance de l'AMA. Les principales étapes ont consisté à définir le processus de gestion des résultats, à mettre en place un système d'alerte en cas de retard et à évaluer les spécifications techniques d'un nouvel outil. Ces progrès ont été importants, mais le fait de travailler avec un budget et une capacité limités au quotidien a inévitablement entraîné des retards de livraison. Il a également reconnu qu'une meilleure promotion des travaux sur ADAMS et l'amélioration de la perception au sein des communautés, et l'équipe des perspectives numériques joueraient un rôle clé en soulignant l'impact et la valeur de ce développement. Il a conclu son intervention et s'est dit prêt à répondre aux questions.

M. MUROFUSHI a apprécié la présentation. Il espère que le partenariat Sword renforcera encore le système. L'Asie estime que la facilité d'utilisation d'ADAMS est faible du point de vue des ONAD, y compris DCO Central et le module de Passeport. Il sait que le point de vue des sportifs s'améliore constamment, bien sûr, mais il est également nécessaire de penser au point de vue des ONAD, et il espère que des améliorations seront rapidement apportées.

MME GROSSENBACHER remercie M. Matton pour son rapport, qu'elle a examiné avec beaucoup d'attention. Il ressort clairement du rapport et du commentaire du Japon qu'ADAMS est un outil essentiel, non seulement pour les sportifs, mais aussi pour l'ensemble de la communauté antidopage, ainsi que pour l'AMA elle-même dans sa recherche d'efficacité. Elle est reconnaissante du partenariat avec Sword, qui est important pour aider à progresser dans ce domaine.

Cela dit, elle avait quelques questions concernant les améliorations apportées à ADAMS et les différentes étapes. En ce qui concerne le module pour les sportifs, elle souhaite savoir si les sportifs et le Conseil des sportifs de l'AMA seront consultés tout au long du processus, et si Sword et l'AMA travaillent sur les possibilités de recueillir en permanence des commentaires sur l'outil et sur la manière dont ceux-ci pourraient être mis en œuvre de manière efficace et rapide.

Un autre point qu'elle a relevé est la discussion et les progrès réalisés sur la feuille de route pour le point d'accès unique, qui a un impact sur les fédérations internationales, car il s'agit d'un sujet important pour l'ITA et pour la recherche d'efficacité. Y a-t-il eu des précisions quant à la date de mise en place de cette mesure ? Il était très important pour le mouvement sportif.

Pour en revenir à l'efficacité globale et aux préoccupations soulevées par les OAD, elle souhaite comprendre si les OAD auront la capacité de fournir une rétroaction continue à l'AMA dans les nouveaux modèles et la manière dont cela sera mis en œuvre. Elle souhaitait également comprendre quels étaient les défis auxquels l'AMA pourrait être confrontée en ce qui concerne la mise en œuvre de cette rétroaction, qui semble être une préoccupation constante des organisations de défense des droits de la personne. Elle a souligné l'importance de cet outil et la nécessité de veiller à ce que des ressources appropriées soient dédiées pour garantir son efficacité et son service à la communauté antidopage et aux sportifs, car il s'agit d'un outil destiné aux sportifs ainsi qu'à l'AMA et à sa communauté.

MME SEGUIN note que les autorités publiques reconnaissent qu'ADAMS est une plateforme vitale et sont encouragées par le fait que l'AMA continue à l'améliorer. Elle a quelques questions à poser. La première concerne les coûts pour les OAD d'accéder à toutes les capacités d'ADAMS, y compris les IPA. Elle rappelle que, bien qu'il soit important de compenser les coûts de développement importants, ces coûts ne devraient pas empêcher les OAD d'accéder au système. La deuxième question est de savoir s'il y a une mise à jour concernant la question de la migration des données au sujet de laquelle les dirigeants de l'AMA ont envoyé un courriel il y a quelques mois.

M. PINI apprécie cette mise à jour. De même, il reconnaît qu'il s'agit d'une évolution très importante et il est très heureux de voir qu'il s'agit d'une priorité. Les discussions qui ont eu lieu avec les sportifs ont certainement

été une opportunité d'échanger et les sportifs ont été très encouragés et même enthousiasmés par le fait qu'il s'agissait d'une priorité pour continuer à développer et à apporter des améliorations bénéficiant directement aux sportifs. Il remercie Mme Grossenbacher pour ses commentaires et convient qu'il est très important de recueillir les réactions des sportifs. Il sait qu'il y a eu une rétroaction de la part des sportifs actifs pour mener ce processus dans un premier temps. Le Conseil des sportifs a hâte d'impliquer les sportifs actuellement sur le terrain afin d'obtenir une expérience pratique au fur et à mesure que le développement se poursuit dans le cadre de la feuille de route. Il a remercié l'équipe.

MME YANG souhaite tout d'abord remercier M. Bouchard, comme elle n'avait pas eu l'occasion de le faire auparavant, pour son soutien professionnel et son amitié au cours des dernières années. Elle souhaite également la bienvenue à M. Mullaly.

En ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, elle a estimé qu'ADAMS était très important pour les athlètes, le mouvement sportif et les autres communautés. Des ressources supplémentaires ont probablement été nécessaires pour l'améliorer. Elle a proposé de créer une sorte de groupe qui se concentrerait sur les questions dont la communauté des sportifs a besoin.

MME BENNETT remercie M. Matton pour la mise à jour qu'il a présentée au Comité exécutif. Elle réitère les commentaires du mouvement sportif et des autorités publiques sur l'importance d'ADAMS en tant qu'outil pour l'AMA et le mouvement antidopage, et encourage les efforts qui pourraient conduire à son amélioration. L'une des améliorations reconnues dans la feuille de route préparée par l'AMA est une question qui a été discutée précédemment par le Comité exécutif : l'importance des données pour conduire la prise de décision au niveau du Comité exécutif et de l'AMA. Elle reconnaît qu'il s'agit d'une nouvelle initiative dans la feuille de route et qu'il n'est peut-être pas possible de fournir plus de détails sur cette question à ce moment-là, mais elle aimerait en savoir plus au moment opportun sur le type de données qu'il serait possible d'extraire d'ADAMS et sur l'analyse que l'AMA pourrait entreprendre à l'aide de ces données.

LE PRÉSIDENT constate qu'il n'y a plus de commentaires ou de questions et, avant de redonner la parole à M. Matton, il souhaite donner la parole à M. Wenzel sur l'affaire de la migration des données.

M. WENZEL déclare qu'il croit comprendre que ce problème de migration temporaire a été résolu. Il est important de souligner que ce problème n'a pas affecté ADAMS. Il ne s'agit pas d'un problème de données manquantes. Il s'agissait de la migration de données entre deux bases de données de gestion des résultats utilisées par l'unité de gestion des résultats du département des affaires juridiques. D'après lui, et peut-être M. Matton pourra-t-il ajouter quelque chose sur l'aspect technique, le problème technique, qui était temporaire, a été résolu. Comme l'a déclaré publiquement l'AMA, cela n'a pas empêché la révision de tous les cas pertinents impliquant des sportifs participant aux Jeux olympiques de Paris. Il a simplement entraîné un processus plus laborieux, qui a nécessité l'examen des données dans ADAMS, puis dans l'ancienne base de données de gestion des résultats et dans la nouvelle base de données vers laquelle les données ont été migrées. Il croit comprendre que le problème a été résolu et que l'unité de gestion des résultats est satisfaite des gains d'efficacité générés par la nouvelle base de données de gestion des résultats, le "RMC", par rapport à la précédente, le "LRM".

M. MATTON répond qu'en ce qui concerne DCO Central, le commentaire a été noté et une amélioration sera envisagée.

En ce qui concerne la question de la consultation des sportifs et de la rétroaction, ils faisaient partie du développement à l'époque. Ils faisaient partie d'un groupe de travail chargé des technologies de l'information et du domaine d'impact des perspectives numériques.

Le module SSO et IAM sera mis en œuvre en 2025 et l'objectif est de l'achever dans les deux mois à venir. La feuille de route prévoyait également une rétroaction continue sur la connaissance du monde numérique.

En réponse à la question des États-Unis sur la plate-forme ADAMS, le coût de l'IPA est actuellement examiné par l'AMA. Comme il l'a mentionné, l'objectif est de poursuivre le développement de l'IPA, de la sécurité et de l'assistance, ainsi que l'amélioration de la plate-forme. La tarification serait également revue afin de la rendre équitable, d'atteindre l'objectif de réalisation, mais aussi de couvrir les dépenses de l'AMA.

Il remercie M. Pini pour son commentaire.

En réponse à la question de Mme Bennett concernant l'usage des données, il y a eu plusieurs idées à ce sujet. Le domaine d'impact des perspectives numériques vient d'être créé et examine actuellement les données et ce qu'il est possible d'en faire.

D É C I S I O N

Mise à jour concernant ADAMS notée.

- 3.3 Retenue volontaire des contributions au budget de l'AMA par les gouvernements

M. WENZEL déclare qu'aucune décision n'a été demandée ce jour-là, raison pour laquelle les documents fournis sont courts et, selon lui, pleinement explicatifs. Le résultat de ce document est que, après avoir envoyé les dispositions du Code ainsi qu'un document résumant la proposition aux parties prenantes, un certain nombre de commentaires ont été reçus. La prochaine étape appropriée serait une discussion de ces commentaires au sein du groupe de discussion qui existe pour ce sujet. Une lettre a récemment été envoyée à OneVoice afin d'obtenir deux nouvelles nominations à titre de représentants des autorités publiques au sein de ce groupe. Il espère que le groupe pourra se réunir au cours de l'année prochaine pour discuter des commentaires et des prochaines étapes.

MME SEGUIN apprécie la mise à jour sur cette question. Au nom des autorités publiques, elle note que le document contient une demande de fournir un ou des représentants pour participer au groupe de discussion. Les autorités publiques ont l'intention de répondre à cette demande, étant entendu que les représentants des autorités publiques auront pour mandat de réunir l'AMA, le mouvement sportif, les gouvernements et l'UNESCO afin d'élaborer une approche commune de ce problème. Elle souhaite également connaître les résultats du processus de consultation et savoir si l'AMA a formulé un avis juridique qui pourrait être consulté.

Par ailleurs, au nom des États-Unis et du CADE, elle s'oppose à toute discussion sur le régime de sanctions au sein de ce groupe. Le paiement des cotisations à l'AMA était un engagement non contraignant que les États prenaient les uns envers les autres et non envers l'AMA. En conséquence, et comme le reflète l'article 24.2 du Code de l'AMA, les États signataires aborderont cette question lors de la conférence des parties (COP) de l'UNESCO, raison pour laquelle elle estime qu'il est important qu'ils soient associés aux discussions. Accorder à l'AMA l'autorité d'appliquer unilatéralement la Convention et de fournir une forme de régime de sanctions affaiblit la COP et exclut un consensus international, raison pour laquelle elle s'opposerait à un tel régime de sanctions proposé.

M. KEJVAL remercie M. Wenzel pour sa présentation. Au nom du mouvement sportif, il remercie l'AMA pour cette mise à jour et soutient l'extension de la consultation sur ce sujet important. Assurer le financement de l'organisation au moyen du modèle unique de partenariat équitable est une priorité si l'AMA veut réaliser ses ambitions. Il souhaite également dire à toutes les personnes présentes dans cette salle que la stratégie du CIO visant à équilibrer le montant fourni par les autorités publiques demeure, et que tous les montants manquants pourraient être doublés grâce à cela.

DR MUROFUSHI pense que le double impact a été compris et apprécie la franchise de l'explication.

En plus de la déclaration des États-Unis d'Amérique, de nombreux avis ont été exprimés sur la question. Il soutient le groupe de travail, mais de nombreux gouvernements estiment que la question devrait être débattue au sein de l'UNESCO, car les gouvernements ont ratifié la convention de l'UNESCO, et non le Code lui-même. Cependant, il pense qu'une meilleure solution pourrait être trouvée en ne discutant de la question qu'au sein de l'UNESCO. L'UNESCO pourrait peut-être être incluse dans ce groupe de discussion et l'AMA et l'UNESCO pourraient renforcer la coopération et le système antidopage et s'attaquer à ce problème. En tant que membre du groupe de travail à composition non limitée de l'UNESCO, le Japon a encouragé l'UNESCO à collaborer avec l'AMA et est disposé à informer l'UNESCO de cette discussion.

MME CESSOUMA félicite l'AMA pour sa présentation mais souhaite parler de la situation qui prévaut en Afrique. Bien entendu, les membres africains sont favorables au développement de cette politique et l'ont toujours soutenue. Néanmoins, elle se sent obligée de parler de la situation des pays africains qui ne paient pas leur cotisation. Cela n'est pas dû à une décision volontaire de leur part. Ces pays doivent faire face à de réelles difficultés et c'est la raison pour laquelle ils ne sont pas en mesure de payer leur contribution. La mise en place de structures est en cours pour mieux informer les partenaires en Afrique de leurs responsabilités et les encourager à payer leurs contributions à l'AMA. En ce qui concerne l'UNESCO, la politique entreprise jusqu'à présent doit être poursuivie. L'Afrique veut assumer sa responsabilité pour la charge de travail en Afrique, mais en particulier cette année-là, le continent africain a été durement touché par les changements climatiques et la population en général a du mal à se nourrir. En outre, il y a des difficultés politiques à surmonter. Elle espère que l'on pourra trouver des solutions qui tiennent compte de la situation très particulière de nombreux pays africains.

M. DE VOS demande des précisions, car il n'est impliqué dans cette organisation que depuis cinq ans. Il n'était pas présent lors de sa création. Cependant, il est plutôt surpris et préoccupé par l'intervention des États-Unis. Il demande au membre du Comité de préciser ce qu'elle entend par le fait que la contribution est, comme il l'a compris, plutôt volontaire, ce qui, selon lui, n'est pas conforme à ce qui a été convenu à l'époque dans la convention de Copenhague. Une telle approche mettrait en danger l'organisation et la lutte mondiale contre le dopage. Comment une organisation durable, dotée d'une administration et de tous ces projets et plans, pourrait-

elle voir le jour si elle ne bénéficie pas d'un financement durable ? Il demande donc au membre du Comité de clarifier davantage la position des États-Unis sur ce point, car il estime qu'il est très important de comprendre les intentions et d'évaluer l'impact sur l'avenir et les finances de l'organisation.

MME SEGUIN apprécie la question et la demande de clarification. Il est certain que les États-Unis ont considéré les contributions qu'ils ont versées jusqu'à présent comme volontaires. Elle pense que c'est ce que la convention indique : que tous les paiements des autorités gouvernementales sont actuellement sur une base volontaire. Elle reconnaît certainement la nécessité pour l'AMA et l'UNESCO de disposer d'un financement stable et des ressources nécessaires pour soutenir toutes les initiatives importantes dont il a été question ce jour-là, y compris les priorités stratégiques futures. Cependant, il pourrait y avoir d'autres mécanismes de financement et d'autres engagements qui pourraient être atteints au moyen de la collaboration, de la discussion et d'idées novatrices qui ne nécessitent pas un financement obligatoire sous la forme de sanctions juridiques contre la souveraineté des nations sans les compétences appropriées en place, et certainement pas d'une manière qui ne maintient pas et n'héberge pas la mise en œuvre de la convention. Elle espère que cela clarifie la position.

M. WENZEL est d'accord avec les commentaires faits implicitement ou explicitement par MM. Kejval et De Vos en ce qui concerne l'importance de cette question pour l'AMA. En ce qui concerne les commentaires de Mme Seguin, le groupe de discussion tel qu'il se présentait à l'époque reflétait la composition des organes directeurs de l'AMA. Il était divisé entre les représentants du mouvement sportif et les représentants des autorités publiques, avec la représentation et le soutien de la direction de l'AMA. Il s'agissait d'une question précisément liée au financement de l'AMA, et non aux principes généraux énoncés dans la convention de l'UNESCO. Bien entendu, les représentants des autorités publiques au sein de ce groupe étaient libres, et l'avaient été dès le début de ce processus, de solliciter les points de vue des autorités publiques et des organes compétents qu'ils souhaitaient consulter, et de discuter de ces points de vue dans le contexte du groupe de discussion, et ils resteraient bien entendu libres de le faire. Même la proposition faite et le processus établi, émanant du groupe de discussion et présentés en mars de cette année-là, prévoyaient que la première étape serait le dialogue avec le gouvernement qui ne payait pas ou qui retenait sa contribution. Une partie de ce processus consistait en effet à assurer la liaison avec les autorités publiques et les organismes compétents pour tenter d'obtenir le paiement par le gouvernement non-payeur. Ces organismes internationaux pourraient avoir un rôle à jouer, ce qui était déjà envisagé dans la proposition.

En ce qui concerne l'avis juridique, sur lequel il s'est longuement exprimé à Belek, en Turquie, en septembre 2024, il lui semble important de rappeler que le groupe a été créé à la suite de la réunion du Comité exécutif au Caire en 2022. Le processus était alors en cours depuis plus de deux ans et demi. Après de nombreuses réunions, il a abouti à un document qui a été proposé par le groupe de discussion, dans sa composition de l'époque, comme base pour la poursuite de la consultation. Au cours de ce processus, la légalité de la proposition n'a pas été soulevée, sauf en ce qui concerne la question d'une sanction, ou d'une pénalité financière, à l'encontre du gouvernement qui retient les fonds ou qui ne les verse pas. Lorsque ce document a été présenté à la réunion du Comité exécutif en mars 2024, la légalité de l'amende a fait l'objet d'une discussion. Le président de l'AMA a suggéré que la conséquence soit supprimée si cela permettait d'accélérer les choses, et un autre membre a suggéré de demander un avis juridique sur la légalité de la sanction financière ou de l'amende. Après consultation d'un conseiller juridique, il a été estimé que, pour éviter les difficultés potentielles, le remplacement de l'amende par le paiement d'intérêts serait plus solide.

En effet, c'était la position d'au moins un des représentants des autorités publiques lors des réunions de ce groupe de discussion au cours de cette période de deux ans, de remplacer la sanction financière par une sorte de paiement d'intérêts ou de frais administratifs. Dans les derniers documents envoyés aux parties prenantes, même la question de l'intérêt a été écartée, ce qui signifie que l'élément financier a été complètement éliminé. Certains membres avaient déclaré, lors de la réunion de Belek et dans les mandats en vue de ces réunions, qu'il était nécessaire d'obtenir un avis juridique. Le mot "souveraineté" avait été utilisé ce jour-là. Pour obtenir un avis juridique, il faut poser des questions précises en rapport avec des textes et des lois spécifiques. Il n'était pas possible de s'adresser à un avocat ou à une série d'avocats et de leur demander de garantir que la proposition serait nécessairement conforme à toutes les lois, partout dans le monde et à tout moment. Aucun avocat ne ferait cela. Une telle enquête ne peut avoir que deux résultats. Soit l'avocat revenait et disait que c'était impossible car la question devait être plus spécifique. Ou alors, ils revenaient après de nombreux mois avec une facture énorme et un avis très général, qui était assorti de nombreuses réserves parce que les questions initiales n'avaient pas été suffisamment précises. Jusqu'à présent, il n'a vu aucun argument précis selon lequel des parties ciblées de la proposition enfreindraient des lois identifiées, que ce soit lors des réunions du groupe de discussion qui se sont tenues jusqu'à présent ou dans les documents pour les réunions tenues en septembre 2024 ou ce jour-là. Il suggère que la question de la nécessité d'un avis juridique et de la portée de cet avis soit l'un des points examinés par le groupe de discussion lorsqu'il se réunira à nouveau une fois

que les nominations auront été reçues des autorités publiques et de OneVoice. Il note, et pense que cela reflète ce que le Dr Gupta a dit lors de la réunion de Belek et qui a été exprimé au nom des États-Unis et du CADE, s'il a bien compris, ce qui semble être une objection fondamentale à l'imposition de toute conséquence pour le refus de financement. Il avait noté à Belek et encore ce jour-là qu'il s'agissait certainement d'un changement de position par rapport à ce que le représentant des Amériques avait exprimé lors de réunions précédentes à ce sujet. Compte tenu de l'importance de cette question, exprimée par d'autres membres de cette commission, il pense qu'il incombe au Comité exécutif de travailler afin de trouver une solution significative. En réalité, les Statuts prévoyaient déjà une conséquence de la retenue des contributions annuelles par les autorités publiques. Cette conséquence était que les représentants de ce gouvernement ne pouvaient alors pas siéger dans les organes de gouvernance : Conseil de fondation, Comité exécutif et autres organes et comités de l'AMA. Mais, de toute évidence, cette seule conséquence n'était pas suffisante en soi, notamment pour les gouvernements qui n'étaient représentés dans aucun de ces organes. Cela ne servirait à rien. Par conséquent, compte tenu de l'importance de la question, il était important de continuer à essayer de progresser en réunissant à nouveau le groupe de discussion, si possible au début de l'année suivante, lorsque les nominations auront été reçues.

Il a tenté de répondre aux commentaires de M. Murofushi, notamment en ce qui concerne l'UNESCO. Il prend note des commentaires de Mme Cessouma, qui répètent et complètent ce qu'elle a dit à Belek. Il comprend le contexte économique, mais il est très important que l'AMA puisse assurer son financement pour continuer à remplir sa mission de protection du sport propre.

MME SEGUIN remercie le président de lui avoir donné l'occasion de réagir à certains commentaires. Elle apprécie l'historique du travail effectué sur ce point très important. C'est certainement quelque chose que les autorités publiques ont reconnu, comme elle l'a mentionné précédemment. Elle se demande, du moins dans son esprit, si, après deux ans et demi de discussions, la situation est toujours ce qu'elle est, et si un autre groupe de discussion doit être mis en place, où cela pourra mener. En tout état de cause, elle s'est engagée à mener cette discussion avec l'UNESCO, le mouvement sportif et toutes les parties prenantes concernées, et elle a été encouragée d'entendre que la collaboration et le rassemblement des personnes autour de cette cause importante seraient une priorité. En ce qui concerne la demande d'un avis juridique, les Amériques n'ont certainement pas demandé à l'AMA de fournir un avis sur toutes les lois du monde. Ce ne serait pas un avis très raisonnable à examiner, ni facile à rédiger. Elle pense qu'il serait utile d'avoir un avis juridique de l'AMA examinant la proposition telle qu'elle est actuellement rédigée, telle qu'elle a été fournie lors des consultations sur la question de savoir si chacune des dispositions proposées est légale à la lumière de la convention actuelle. Elle a reconnu qu'il y avait déjà des conséquences, mais il est certain qu'une renonciation ou un accord sur une conséquence qui a été faite précédemment n'équivaut pas ou n'équivaut pas à d'autres accords ou à de telles renonciations à l'avenir. Il est nécessaire d'examiner chaque proposition politique, en particulier celles qui pourraient avoir des conséquences sur les nations ayant des intentions distinctes, et de s'assurer qu'elles sont acceptables, faute de quoi les Amériques continueront à soulever ces objections. Elle se réjouit de participer au groupe de discussion avec les paramètres qu'elle a déjà définis.

M. DE VOS souhaite mieux comprendre cette discussion, car elle semble aller plus loin que le simple examen des sanctions potentielles en cas de retrait volontaire du financement. Tout d'abord, il partage la position de l'AMA telle qu'exprimée par M. Wenzel, à savoir qu'avant de demander un avis juridique et de commencer à dépenser l'argent de l'organisation (qui n'est apparemment pas entièrement garanti), il faudrait peut-être commencer à se mettre d'accord sur les propositions. D'après ce qu'il a compris des documents, il n'y avait à l'époque aucune proposition de sanction puisque les amendes et les intérêts avaient été retirés. La seule sanction, comme l'a mentionné M. Wenzel, était prévue dans les Statuts de l'AMA et ne concernait que les nations qui avaient une représentation effective au sein du Comité exécutif, du Conseil de fondation ou d'autres comités. Le mouvement sportif pourrait peut-être suggérer que les autorités publiques se réunissent et réfléchissent à ce qu'elles veulent, car il n'y a plus de représentants des autorités publiques dans ce groupe de travail puisqu'ils ont tous démissionné. Il rappelle l'histoire de cette organisation que les pouvoirs publics, les gouvernements et le CIO ont décidé de créer pour lutter contre le dopage. C'est le cœur de ses activités. C'est pour cela qu'elle a été créée et que tous ont accepté de travailler ensemble et de financer cette organisation. Il estime que de nombreuses améliorations ont été apportées au fil des ans. Il a entendu beaucoup de critiques mais rappelle que, très récemment, une deuxième ou troisième révision de la structure de gouvernance a été menée à terme. D'autres niveaux de bonne gouvernance ont également été créés dans cette organisation. Il estime donc qu'il s'agit d'une organisation solide qui fait le travail qu'elle doit faire malgré les critiques. C'est normal dans le domaine de l'antidopage, où le risque de fraude, de corruption, de dopage et de trucage de matchs est très élevé. L'AMA s'efforce d'y faire face et n'est pas toujours à l'abri des critiques. Bien sûr, il y avait des critiques du monde extérieur sur la façon dont les choses étaient faites, et les gens étaient contrariés parce qu'un jour, eux ou leurs amis étaient touchés par les mesures prises et la lutte entreprise. Ce n'était donc pas une organisation amicale en fin de compte. Mais il est important de ne pas oublier l'essence. Au nom du mouvement sportif, il invite les autorités publiques à voir si elles sont toutes

d'accord avec ce qui a été dit ce jour-là et, si elles estiment vraiment que tout cela est volontaire et non durable, il faut sans doute regarder comment on peut aller plus loin dans l'organisation. Il est conscient que cela va au-delà du sujet dont il est discuté, mais il veut inviter les autorités publiques à y réfléchir et à donner un message clair au mouvement sportif.

MME MARACINEANU souhaite compléter les propos de M. De Vos. Membre du Comité exécutif depuis trois ans, elle s'exprime également au nom du Conseil de l'Europe, qui est le berceau de l'antidopage. C'est là que l'accord initial a été signé entre le mouvement sportif et les États membres. M. De Vos a eu raison de se pencher sur les origines. Comme elle l'a dit la veille lors de la réunion de OneVoice, elle ne veut pas que le pays qui accueillera de grands Jeux Olympiques dans quatre ans soit acculé et mis en position d'opposition avec les autres États membres. Tous les membres doivent respecter l'éthique et faire preuve d'intégrité. Tous ont la chance de faire partie d'une organisation qui a choisi d'exister depuis 25 ans et, pour que cette organisation puisse fonctionner, il faut payer des cotisations pour que le travail puisse se faire dans les meilleures conditions possibles. Elle a vu et apprécié le professionnalisme du travail effectué pendant toute la période où elle a assisté aux réunions de l'AMA. Elle est gênée par le fait que l'on veuille changer unilatéralement la terminologie. Bien sûr, on peut discuter de ce qu'est une contribution obligatoire ou volontaire. Il pourrait y avoir des contributions de base sans lesquelles l'organisation devrait fermer ses portes. En plus de ces contributions de base, on pourrait envisager des contributions volontaires. Si un pays est en difficulté, on peut chercher d'autres sources temporairement. Comme vient de le rappeler Mme Cessouma d'Afrique, de nombreux pays africains connaissent des difficultés économiques et financières. Elle est sûre que des solutions peuvent être trouvées en commun, mais elle ne voit vraiment pas comment on peut se retirer et choisir de ne pas suivre les règles du jeu de manière unilatérale. Dans une famille, on ne peut pas simplement dire que l'on se retire de toutes les responsabilités familiales et que les autres peuvent continuer seuls. Ce n'est ni possible ni acceptable. L'oratrice félicite la direction de l'AMA d'avoir mis les intérêts des sportifs au premier plan et d'avoir travaillé sans relâche à l'amélioration des structures et de la gouvernance. Bien sûr, l'AMA n'est pas parfaite. Il y a des faiblesses. Il est nécessaire de s'écouter les uns les autres et de tendre vers la perfection dans la mesure du possible. Il faut que tout le monde coopère main dans la main. Le groupe de travail, sous la présidence d'une personne indépendante, avec le soutien du groupe OneVoice, fera du bon travail. Ce groupe de travail doit commencer ses travaux le plus rapidement possible. Elle regrette que les représentants de OneVoice ou des autorités publiques n'aient pas toujours pu participer. Le CAHAMA estime que le travail déjà effectué, qui n'a pas encore été rendu public, doit être revu et poursuivi. Le représentant de OneVoice a déjà dit qu'il était nécessaire de reprendre le travail sur cette question. Il est important de s'assurer que l'UNESCO participe à ces discussions. L'UNESCO semble être l'organisation qui souffre le plus financièrement, mais l'AMA doit continuer à travailler main dans la main avec l'UNESCO. L'UNESCO a un véritable rôle à jouer dans la lutte contre le dopage. Elle exhorte les membres à accepter le concept de contribution de base comme règle du jeu.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souhaite résumer ce point et aller de l'avant. Il remercie Mme Maracineanu pour son commentaire. L'AMA attendra de recevoir la nomination des autorités publiques pour deux membres de ce groupe. Ensuite, il propose que le groupe se réunisse et discute des prochaines étapes et des différentes interactions qu'il souhaite avoir avec les différentes instances, et qu'il prenne le relais. Le résultat mentionné concernant l'accès n'a pas fait partie de ce groupe de travail. Il s'agissait d'une consultation sur les modifications du Code. L'idée était de le confier à ce groupe pour qu'il l'examine et prenne une décision. En procédant étape par étape, la première étape consistait à nommer deux représentants des autorités publiques au sein de ce groupe afin qu'il puisse reprendre ses travaux.

LE PRÉSIDENT rappelle que la discussion a commencé il y a plus de deux ans et demi. Il y a quelques mois, la discussion était presque finalisée, avec des solutions à l'étude et des propositions approuvées par le groupe de travail précédent. La seule controverse concernait les amendes. Il ne comprend donc pas pourquoi il faut reprendre la discussion depuis le début, alors que le dossier est sur le point d'être bouclé avec un document à approuver. Le nouveau groupe de travail composé de représentants des autorités publiques et du mouvement sportif sera en mesure de clore ce chapitre et de finaliser la discussion très prochainement.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur la retenue volontaire des contributions au budget de l'AMA par les gouvernements.

4. Dossier de la contamination impliquant des nageurs chinois

- 4.1 Recommandations sur la feuille de route du groupe de travail du Comité exécutif sur la mise en œuvre du rapport Cottier

LE PRÉSIDENT donne la parole à Mme Battaini-Dragoni, présidente du groupe de travail sur la mise en œuvre du rapport Cottier, pour présenter le rapport.

MME BATTAINI-DRAGONI salue les membres du Comité exécutif. En sa qualité de présidente du groupe de travail sur la mise en œuvre du rapport Cottier, elle a le plaisir de présenter le rapport, qui contient une feuille de route pour traiter les conclusions du rapport Cottier ainsi que le rapport World Aquatics. Le groupe de travail s'est réuni trois fois depuis sa création en septembre 2024. Tout au long de ses travaux, le groupe s'est efforcé de veiller à ce que la feuille de route et les échéances proposées laissent suffisamment de temps pour consulter les parties prenantes et les équipes internes de l'AMA, en gardant à l'esprit l'importance d'aller de l'avant tout en permettant une consultation adéquate. Elle remercie les membres du groupe de travail, M. Lalovic, M. Gupta et M. Pini, pour leur travail, et souhaite également remercier les personnes qui soutiennent le groupe de travail. Elle estime que le travail a été mené dans un bon esprit de collaboration, dans le but d'améliorer le système et de tirer des enseignements des conclusions des deux rapports. À l'avenir, la direction de l'AMA fournira des mises à jour régulières à l'ensemble du Comité exécutif. Elle estime donc que si le rapport est approuvé, le travail du groupe sera achevé.

Le groupe a également examiné la recommandation de mettre en place un système d'alarme dans ADAMS. Avant d'en arriver là, elle a souhaité examiner de plus près le détail des recommandations. Le rapport examine tout d'abord la recommandation de M. Cottier concernant le système d'archivage de l'AMA. A cet égard, le groupe de travail a reconnu que le département des affaires juridiques avait fait des progrès importants depuis 2021 et avait déjà pu apporter la plupart des améliorations proposées par M. Cottier, notamment en se tournant vers une solution numérique plus avancée pour l'enregistrement et l'accès aux données de gestion des résultats. Cela dit, il a estimé que ces travaux importants devaient être poursuivis et a suggéré d'autres améliorations de la base de données de gestion des résultats. Celles-ci portaient notamment sur le développement de procédures supplémentaires ainsi que sur les capacités d'automatisation de la base de données. Ces progrès devraient faire l'objet d'un rapport au Comité exécutif en mars 2025.

En ce qui concerne la recommandation visant à établir des critères sur lesquels le service des renseignements et des enquêtes fonde sa décision de s'impliquer ou non dans une affaire particulière, le groupe de travail a estimé qu'un triage et une hiérarchisation devraient être mis en place pour garantir que le service se concentre sur les affaires qui présentent les risques les plus importants. Dans l'intervalle, la mise en œuvre d'un processus provisoire visant à assurer la transmission des cas à haut risque au département des renseignements et des enquêtes constituerait une action clé en attendant l'achèvement du projet. Il a également été proposé qu'un responsable du département des renseignements et des enquêtes soit chargé d'assurer la collaboration interdépartementale pour les cas complexes.

Le groupe a également examiné la recommandation de mettre en place un système d'alarme dans ADAMS pour soutenir l'AMA dans le suivi de la gestion des résultats en termes de délais. À cet égard, il a suggéré de définir un système de triage et de hiérarchisation, afin de garantir que les ressources soient concentrées sur les cas les plus risqués. Cette approche devrait également inclure la mise en place, à court terme, d'une alarme dans ADAMS comme solution provisoire jusqu'à ce qu'un système plus complet soit mis en place.

En outre, le groupe de travail a examiné les nombreuses recommandations des rapports Cottier et World Aquatics concernant les règles antidopage et les politiques. À cet égard, le groupe a soulevé plusieurs changements qui pourraient être incorporés dans le Code mondial antidopage et les Standards internationaux, notamment le recours à un examen par un expert indépendant dans les situations où une organisation antidopage dotée de l'autorité de gestion des résultats décide de ne pas donner suite à un résultat d'analyse anormal, ce qui serait autrement exigé par le Code mondial antidopage. Tous les changements et considérations proposés sont décrits dans le rapport et ont été soumis à l'équipe de rédaction de la mise à jour de 2027 du Code mondial antidopage et des Standards internationaux. L'équipe chargée de la rédaction du Code fera une présentation détaillée plus tard dans la journée, mais le groupe de travail s'est montré très satisfait et à l'aise avec l'idée que tous les éléments du rapport Cottier et du rapport de World Aquatics aient été pris en compte par l'équipe chargée de la révision du Code et qu'ils fassent partie du processus de révision du Code et des Standards. Cela signifie que toutes les parties prenantes auront l'occasion de commenter et de faire des suggestions sur ces propositions dans le cadre du processus normal de révision du Code et des Standards.

En outre, le groupe de travail a discuté de la suggestion des États-Unis selon laquelle un projet pilote d'examen par un expert indépendant pourrait être mis en œuvre avant l'entrée en vigueur du Code mondial antidopage 2027 sur une base volontaire, et a recommandé que cela soit fait lorsque c'est légalement possible.

Enfin, le groupe a également examiné la recommandation du rapport de World Aquatics concernant le conflit d'intérêt perçu par les sportifs lorsque les organisations nationales antidopage sont chargées de superviser leurs propres sportifs devant participer à des événements sportifs internationaux. Tout en reconnaissant que le Code mondial antidopage 2027 contiendra des dispositions plus solides en matière d'indépendance opérationnelle, il estime que cette question importante devrait être analysée plus en détail par un groupe de travail spécifique. Le rapport fournit plus de détails à cet effet.

La publication des décisions concluant à une absence de faute et la protection des droits de la personnalité des sportifs ont également été discutées, et l'équipe du Code a également été chargée d'examiner ces questions de confidentialité.

A cet égard, elle espère que les recommandations du rapport seront approuvées par le Comité exécutif. Elle remercie le Comité exécutif et répondra volontiers aux questions qui lui seront adressées ou qui seront adressées aux autres membres du groupe. Sa présentation a été un peu longue parce qu'il s'agit d'un travail très important, et elle espère que le principal résultat sera de comprendre que ce qui s'est passé au cours de ces trois réunions donnera à l'AMA la possibilité de développer rapidement les étapes nécessaires au cours des deux années suivantes au moins, afin de montrer que, lorsqu'il y a des difficultés, des solutions peuvent être trouvées.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Battaini-Dragoni et tous les membres du groupe de travail pour ce rapport. Le groupe n'a pas eu beaucoup de temps pour rédiger ce rapport complet et a travaillé très dur. Il apprécie les recommandations, les conclusions et les propositions et est certain que le rapport renforcera le système antidopage et l'AMA.

MME GROSSENBACHER remercie la présidente du groupe de travail pour son leadership dans cet exercice très important. Elle remercie également la direction de l'AMA, qui a apporté son expertise et un soutien indispensable aux travaux du groupe de travail et, bien sûr, M. Richard Young pour sa grande connaissance du Code pendant toutes ces années. Elle réitère l'observation de la présidente concernant l'approche collaborative du groupe de travail. Cette approche est extrêmement importante et a contribué au succès du groupe de travail, qui est parvenu à formuler une recommandation sur la base d'un consensus. Du point de vue du mouvement sportif, elle souhaite également souligner que cela montre comment l'AMA peut être rendue plus forte lorsque tous les acteurs travaillent en collaboration et ont la possibilité d'écouter différentes opinions et de s'appuyer sur ces opinions. Elle soutient les recommandations présentées, mais a quelques observations à formuler.

Elle souhaite tout d'abord souligner l'importance de la poursuite du travail avec l'équipe de révision du Code sur la divulgation publique et la contamination, mais aussi sur l'indépendance des programmes antidopage et l'indépendance perçue des ONAD. Il s'agit là de points importants. L'autre point que le groupe de travail n'a pas eu l'occasion d'aborder est le coût, tant financier qu'en termes de ressources humaines. Elle souhaiterait que l'AMA procède à une analyse au mois de mars suivant sur l'implication pour l'organisation du coût et de toute autre priorité devant être revue sur la base de ces nouvelles recommandations. En outre, ce thème est à l'étude depuis avril 2024. Un travail considérable a été effectué et de nombreux experts ont apporté leur soutien à l'AMA tout au long de ce processus. Le mouvement sportif souhaitait comprendre le coût global de cette mesure pour l'organisation. Elle a conclu en soulignant le potentiel d'une collaboration constructive entre tous et en espérant que l'exemple donné par ce groupe de travail sera suivi dans les années à venir.

MME SEGUIN partage les sentiments exprimés par son collègue du CIO et félicite aussi la présidente, Mme Battaini-Dragoni, pour l'excellente présidence qu'elle a assurée pendant toute la durée du groupe de travail. Elle a beaucoup apprécié la participation de chacun. Il s'agissait en effet d'un environnement de collaboration, et elle s'exprimait au nom des autorités publiques. Elle a apprécié la contribution des États-Unis et du Japon en tant qu'observateurs et, au nom de toutes les autorités publiques, elle est heureuse de soutenir le rapport du groupe de travail et toutes ses recommandations. Elle ajoute que les membres sont impatients d'entendre, lors de chaque réunion ultérieure du Comité exécutif, des mises à jour sur les progrès réalisés par l'AMA en ce qui concerne les recommandations, conformément au calendrier fourni. Au cours de la réunion OneVoice de la veille, des questions ont été posées sur la demande formulée lors de la précédente réunion du Comité exécutif concernant les annexes du rapport Cottier, à savoir si elles ont été rendues publiques avec les caviardages requis et si ces annexes peuvent être envoyées aux membres qui n'ont pas eu la possibilité d'examiner les documents qui ont été mis à leur disposition. Elle souhaiterait une réponse à cette question.

MME MARACINEANU souhaite remercier Mme Battaini-Dragoni, le Dr Gupta, M. Pini et les autres personnes qui ont apporté leur soutien. Elle a reçu le rapport juste avant cette réunion, de sorte que le CAHAMA n'a pas été en mesure de parler d'une seule voix en termes d'accord et d'approbation sur une base finale. Quoiqu'il en soit, comme cela a été suggéré, elle est d'accord pour que chaque réunion du Comité exécutif donne lieu à un rapport sur la feuille de route et que cette dernière soit étoffée au fur et à mesure que les travaux se poursuivent. Elle a également soutenu la demande formulée lors de la précédente réunion du Comité exécutif concernant une plus grande transparence des annexes de ce rapport. Les annexes sont disponibles pour les membres du Comité exécutif; mais, comme l'AMA l'a noté, compte tenu des téléchargements et de la disponibilité, ainsi que des compétences spécifiques des membres du Comité exécutif sur ce sujet, elle soutient l'idée que l'annexe soit rendue publique après avoir été anonymisée.

MME CESSOUMA souhaite à son tour féliciter Mme Battaini-Dragoni et son groupe pour l'excellent travail réalisé. Elle est très heureuse de voir que l'AMA est sur la bonne voie pour résoudre ce problème. Elle estime que les recommandations sont claires. Le groupe de travail a fait un excellent travail et s'est conformé aux recommandations et à la feuille de route. Il est un peu regrettable et frustrant de voir les choses revenir sans cesse, mais les choses semblent être sur la bonne voie. Elle soutient les recommandations formulées dans le rapport et propose de prendre en compte les commentaires formulés et de clore ce dossier, afin de pouvoir dire que tout a été réellement et concrètement traité.

M. PINI souhaite exprimer la gratitude des sportifs pour leur voix dans ce groupe de travail et salue le travail avec les membres du Comité exécutif et les experts dans le domaine de l'antidopage, qui a été très révélateur pour lui, mais il apprécie la voix des sportifs dans cet espace. Il souhaite évoquer brièvement l'indépendance opérationnelle des ONAD, dont traite précisément dans la recommandation 6.2, ainsi que la structure des différentes ONAD et l'impact de la bonne gouvernance. Cela a été un sujet de discussion au sein du Conseil des sportifs sur le développement et le renforcement des capacités de la représentation des sportifs dans l'antidopage, et en particulier avec les ONAD, car cela est lié au plan d'action et constitue une étape vers la bonne gouvernance. L'indépendance opérationnelle doit être soutenue par une structure de bonne gouvernance. Certains aspects du Code mondial antidopage pourraient être renforcés. En outre, en incorporant des exigences propres à la gouvernance, telles que les meilleures pratiques et le renforcement de la conformité, le Code pourrait promouvoir une gouvernance plus cohérente, transparente et responsable au sein de toutes les organisations antidopage. Il soutient la création d'un groupe de travail sur cette question et attend avec impatience ses résultats.

MME BENNETT souhaite également remercier le groupe de travail, en particulier Mme Battaini-Dragoni pour avoir présidé le groupe de travail avec tant de compétence, et le groupe en général pour son dévouement à faire en sorte que l'AMA ait pu tirer des enseignements tangibles de l'expérience des huit mois précédents. Il est évident pour quiconque a lu le rapport et apprécié qu'il ait été préparé dans un délai aussi court qu'une quantité incroyable de travail et d'efforts a été investie dans ce processus. Elle remercie Mme Battaini-Dragoni et toutes les personnes qui ont été membres ou impliquées dans le groupe de travail. Elle a particulièrement apprécié le fait que le groupe de travail ait établi un calendrier et un programme pour les actions futures, et qu'il ait dressé un portrait des progrès réalisés afin que le Comité exécutif puisse être tenu informé des progrès réalisés dans le cadre des initiatives planifiées. Il va sans dire qu'elle soutient également les recommandations du rapport. Elle s'interroge sur la nature du cadre de triage et d'établissement des priorités, ainsi que sur le mode de fonctionnement du processus d'examen indépendant par des experts. Elle est particulièrement soucieuse de s'assurer que les ONAD et les OAD ne s'en remettent pas à un processus indépendant en renonçant à prendre leurs propres décisions, mais elle comprend que c'est quelque chose qui est en train d'être développé au fur et à mesure que le travail progresse et que de plus amples informations seront disponibles concernant chacun de ces processus en temps voulu. Elle attend avec impatience d'en savoir plus à ce sujet.

Encore une fois, elle comprend que le rapport reflète un stade précoce de progrès, mais elle a quelques autres questions qui reprennent les commentaires de M. Pini sur la question de l'indépendance opérationnelle de l'ONAD. Certaines recommandations portaient également sur le fonctionnement des OAD, notamment sur les délais dans lesquels les OAD étaient tenus de faire certaines choses, par exemple notifier les sportifs et imposer des suspensions provisoires. Elle demande si les OAD ont participé aux travaux du groupe de travail afin de pouvoir confirmer que ces délais sont réalisables, en particulier pour les OAD disposant de moins de ressources. De même, en ce qui concerne le groupe de travail permanent proposé pour l'indépendance structurelle de l'ONAD, était-il prévu qu'une ONAD soit membre ou impliquée et apporte sa contribution à ce groupe de travail ? Si ce n'est pas le cas, il conviendrait peut-être d'envisager cette solution, plutôt que le groupe de travail ne soit composé que de membres du Comité exécutif.

Sa dernière question porte sur les références faites dans le rapport, dont elle pense qu'il y en a au moins deux, à la réalisation par l'AMA d'une analyse holistique de la question de la contamination en ce qui concerne

la divulgation publique des cas d'absence de faute et de négligence. Le groupe de travail avait-il quelque chose de particulier à l'esprit ou s'agissait-il d'une question soumise à l'équipe chargée de l'examen du code ?

Elle conclura son intervention en remerciant une nouvelle fois Mme Battaini-Dragoni et tous les membres du groupe de travail pour le travail extraordinaire qu'ils ont réalisé en si peu de temps.

LE PRÉSIDENT donne la parole au professeur Rabin pour qu'il aborde la question de la contamination.

LE PROFESSEUR RABIN déclare que, comme l'a fait remarquer Mme Bennett, l'un des résultats du rapport Cottier est que l'AMA est en train de créer un groupe de travail sur la contamination. Les membres savent peut-être que l'AMA dispose déjà d'un groupe sur les contaminants, connu sous le nom de Groupe de travail sur les contaminants, qui est essentiellement un groupe de travail très technique composé exclusivement de juristes et de scientifiques. Ce groupe se concentre sur les aspects techniques de la contamination. Les membres ont vu les résultats de ces dernières années lorsque l'AMA a fait des propositions très concrètes pour établir des niveaux minimums de rapport pour certains diurétiques, par exemple, ou pour certains stéroïdes anabolisants qui sont utilisés comme stimulateurs de croissance dans certaines régions du monde. Le nouveau groupe sur la contamination adoptera une approche plus globale de la question. Sa composition refléterait les aspects multidisciplinaires de la question de la contamination et inclurait une représentation des sportifs. Il s'attend à ce que la proposition de composition de ce groupe soit présentée au Comité exécutif dans quelques semaines.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'il abordera la question des coûts et ensuite un ou deux points soulevés par Mme Bennett. En ce qui concerne le coût global de la saga chinoise, s'il peut s'exprimer ainsi, sa première remarque est qu'elle n'est pas encore terminée. Le coût actuel s'élevait à l'époque à plus d'un demi-million de dollars américains, générés principalement par les États-Unis. De nombreuses lettres ont été envoyées par le Sénat et le Congrès américains et une enquête est actuellement menée par le ministère américain de la Justice, ce qui a obligé l'AMA à prendre de nombreuses mesures. Il y a aussi le travail effectué par M. Cottier et les experts qu'il a engagés, et cela sans tenir compte des coûts en ressources humaines. De nombreuses personnes au sein de l'AMA ont travaillé presque uniquement sur cette question depuis avril de cette année-là, ce qui a enlevé beaucoup de ressources à d'autres projets importants et a entraîné un coût significatif pour l'organisation. Tel était le coût de cet exercice.

En réponse aux questions de Mme Bennett sur la date limite et sur la consultation des OAD, cela fera partie du processus de révision du code. La nouvelle proposition et le nouveau délai feraient partie du processus de consultation. Tous les membres auront l'occasion de s'exprimer à ce sujet lors de la prochaine consultation. Il faudrait discuter de la composition du groupe de travail sur l'indépendance, mais il y a certainement le groupe consultatif d'experts sur les ONAD et l'un de ses membres pourrait être impliqué dans ce travail.

M. WENZEL a répondu spécifiquement au point soulevé par Mme Bennett que, comme l'a dit le directeur général, toutes les propositions qui alimenteront la prochaine version du Code seront bien sûr soumises à consultation. Des représentants de la communauté, par exemple le conseiller général du Comité international paralympique, font partie de l'équipe de révision. Plus précisément, lors de la dernière réunion de l'équipe du Code, une discussion a eu lieu sur la question de savoir si le délai de dix jours pour l'imposition d'une suspension provisoire était réaliste. Cette question est toujours en cours de discussion au sein de l'équipe du Code. Ces questions ne sont pas figées et feront l'objet d'une consultation. La question de la publication des cas concluant à une absence de faute, qu'il s'agisse de contamination ou autre, était à l'étude avant que survienne l'affaire chinoise. Le projet prévoit que, dans les cas autres que ceux qui impliquent une disqualification nécessaire en raison de la présence d'un échantillon en compétition, la règle s'opposerait à la publication. Encore une fois, cela figurera dans la prochaine version du Code, qui sera publiée au début de l'année suivante, vers la fin du mois de février, pense-t-il. D'autres commentaires seront reçus dans le cadre de la consultation. En ce qui concerne la publication ou non des annexes du rapport Cottier, celles-ci ont été mises physiquement à la disposition des membres, bien sûr pour une période limitée à Belek. De ce fait, elles avaient été mises en ligne et il pense qu'elles le sont toujours, ou du moins qu'elles l'ont été jusqu'à récemment pendant une période d'environ deux mois. L'AMA n'avait rien à cacher aux membres de ce Comité. Elle les a mis à leur disposition. Le point de vue de l'AMA est que les annexes, qui sont citées en long et en large dans le rapport final, sont, dans la mesure nécessaire à la compréhension, incluses dans le rapport lui-même. Les membres ont pu s'en assurer. Il ne manque rien de significatif, comme il l'a dit à Belek, parce que la direction de l'AMA a souhaité que le rapport final soit publié, ce qu'a approuvé le Comité exécutif. Il est bien sûr reconnu que le rapport contient des renseignements personnels et qu'il doit y avoir une justification légale pour diffuser ces informations. Cette question a été soulevée avec le conseiller en matière de protection des données, dont l'avis est que, si la publication du rapport final est appropriée, nécessaire et proportionnée, ce n'est pas nécessairement le cas pour les annexes. S'il devait y avoir une proposition de publication des annexes, l'avocat spécialisé devrait les passer au peigne fin. Cet exercice prendrait du temps et coûterait des ressources importantes. Il rappelle que les membres ont eu l'occasion de s'assurer que les annexes étaient incluses dans

le rapport puisqu'elles y sont intégrées et qu'il y est fait référence dans la mesure nécessaire. Il s'interroge donc sur la nécessité de les inclure à ce stade, compte tenu de ce qui a été dit sur l'accent mis sur la mise en œuvre, les enseignements tirés et les perspectives d'avenir.

DR SANGENIS a félicité Mme Battaini-Dragoni et toute l'équipe, le groupe et le personnel de l'AMA qui ont collaboré à la production du matériel détaillé de cette feuille de route en si peu de temps. A l'écoute de toutes les déclarations faites ce jour-là, il est nécessaire de travailler ensemble de manière constructive, en regardant vers l'avenir. Elle a salué la décision de créer un groupe de travail sur la contamination. Comme cela a été discuté avec le professeur Rabin, il s'agit d'une question majeure pour le présent et l'avenir de l'AMA. Le problème des sportifs chinois a eu un impact financier et, comme l'a dit le directeur général, l'affaire n'est pas encore close. Le coût n'est pas seulement financier, mais aussi en termes de ressources humaines. La contamination est un sujet dont l'AMA s'occupe depuis de nombreuses années. La différence à l'époque, selon elle, est que la contamination est une affaire publique. De nombreuses personnes dans différents pays ont lu ce sujet dans les médias et il s'agissait à l'époque d'une discussion très répandue. Elle se félicite donc de la décision de l'AMA de créer un nouveau groupe sur la contamination, non seulement un groupe technique, mais aussi un groupe holistique chargé de traiter cette question à partir de maintenant. Comme elle l'a dit lors d'une réunion précédente, la contamination doit être un sujet dans les forums d'éducation partout, à chaque fois qu'il s'agit de l'AMA. Elle attend avec impatience les mises à jour de ce groupe de travail.

MME MARACINEANU prend note des commentaires de M. Wenzel sur les annexes et la consultation des annexes, qui sont effectivement en ligne et le resteront pendant un certain temps. Elle se penchera sur cette question afin que les membres du Comité exécutif puissent passer leurs vacances de Noël à lire les annexes. Elle souligne que c'est assez compliqué. Beaucoup de temps a été consacré à l'examen des documents et à la participation aux réunions sur une base volontaire. Les personnes qui soutiennent l'AMA et qui sont payées pour cela par les différentes institutions ont également accès à ces documents. Elle prend note du fait qu'il est important de pouvoir publier ces faits, qu'une position juridique sur ce point est nécessaire et que, peut-être, lors des prochaines réunions, les membres du Comité exécutif pourront prendre une décision s'ils ont eu le temps d'examiner les annexes entre-temps.

LE PRÉSIDENT constate qu'il n'y a pas d'autres commentaires ou questions. Le coût pour l'AMA de cette affaire, qui est en cours, comme l'a fait remarquer le directeur général, est d'au moins un demi-million de dollars US, mais approche lentement les 700 000 dollars US, pense-t-il. En ce qui concerne les annexes, elles sont toujours disponibles en ligne; il est donc possible de lire ces documents. La publication nécessite bien sûr une analyse juridique afin d'éviter tout problème juridique. Un résumé serait établi dans les semaines à venir sur les coûts supplémentaires que leur mise à disposition du public représenterait pour l'AMA. Le Comité exécutif pourra alors décider de rendre les annexes publiques ou non, en connaissance des coûts et des répercussions juridiques. Il est conscient de la discussion très complète sur cette question. Pour conclure ce point de l'ordre du jour, il demande aux fins du procès-verbal si le Comité exécutif accepte les recommandations du groupe de travail sur la mise en œuvre du rapport Cottier et soutient donc la publication du rapport du groupe de travail.

M. MISKIMMIN souhaite également féliciter le groupe de travail au nom de l'Océanie, à la fois pour ce qu'il a accompli et pour le modèle pour l'avenir, en accord avec les commentaires faits par Mme Grossenbacher. Cela dit, il estime qu'au-delà du rapport Cottier, il y a des leçons à tirer de l'affaire chinoise qui devraient être examinées en vue d'une amélioration ultérieure. Comme il l'a fait dès le départ, il s'intéresse au rôle joué par le Comité exécutif dans l'exercice de ses fonctions et responsabilités en matière de gouvernance dans des affaires à risque pour la réputation et de nature sensible, comme l'était l'affaire chinoise. Des décisions ont été prises au nom du Comité exécutif, pour lesquelles il est responsable, sans que le Comité exécutif n'y ait contribué ou ne les ait prises en considération. Il est difficile d'être responsable de quelque chose sans avoir eu l'occasion de le superviser ou de l'examiner. Il note dans les documents que le nouveau Comité risques et audit a également souligné qu'elle pourrait examiner les leçons tirées de l'affaire des nageurs chinois. Il recommandera peut-être au Comité d'examiner la question de l'amélioration de la gouvernance dans le cadre de ses délibérations.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leurs commentaires.

D É C I S I O N

Approbation des cas de contaminations de nageurs chinois et des recommandations du groupe de travail sur la mise en œuvre du rapport Cottier.

5. Gouvernance

- 5.1 Élection du président et vice-président de l'AMA en 2025 – Mise à jour à propos du processus

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que ce point récapitule le processus d'élection du président et du vice-président de l'AMA. Ce processus a été adopté à l'unanimité par le Conseil de fondation au mois de mai précédent par vote circulaire. Les membres disposent d'un récapitulatif des dates clés dans leurs dossiers. Le Conseil d'éthique indépendant a désigné l'une de ses membres, Mme Ana Tuiketeki (Fidji), comme scrutatrice. L'appel de candidatures est lancé et a été publié sur le site de l'AMA le 2 décembre 2024. Le processus est en cours. Les membres disposent de la date limite de candidature du 31 janvier 2025, de divers documents et procédures et il ne pense pas avoir besoin d'en dire plus à ce sujet.

LE PRÉSIDENT confirme que la vice-présidente et lui-même ont décidé de briguer un dernier mandat. Ils ont dû faire face à de nombreux défis et difficultés, mais il pense que, dans l'ensemble, grâce à la bonne collaboration entre les membres, l'AMA va dans la bonne direction. C'est pourquoi il a décidé de poursuivre la mission avec la vice-présidente. Il informe les membres que le lendemain, lors de la réunion du Conseil de fondation, Mme Yang et lui confirmeront à nouveau publiquement qu'ils vont déposer leur candidature pour poursuivre leur mission.

Le PROFESSEUR ERDENER a noté que le mouvement sportif soutenait pleinement le maintien du président et de Mme Yang en tant que président et vice-présidente de l'AMA.

LE PRÉSIDENT remercie le professeur Erdener pour ses commentaires.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour du processus d'élection du président et du vice-président de l'AMA (2025).

- 5.2 Membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation

5.2.1 Composition du Comité exécutif 2025

5.2.2 Composition du Conseil de fondation 2025

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL fait remarquer que le Conseil de fondation votera en fait pour les membres du Comité exécutif le jour suivant. La liste mise à jour a été reçue et distribuée, et serait projetée sur l'écran le jour suivant pour que le Conseil de fondation puisse voter. Il ne pense pas qu'il y ait quoi que ce soit à ajouter à cela.

Pour le Conseil de fondation, une liste actualisée a été diffusée. Le lendemain, la liste, quelle qu'elle soit, serait validée par le conseil de fondation, puis tout ajout ou modification ultérieurs devront être approuvés par vote circulaire. Il s'agit principalement d'une question administrative, et la décision reviendra au conseil de fondation au début de l'année 2025.

D É C I S I O N

Il est pris note de la mise à jour de la composition du comité exécutif et du conseil de fondation.

- 5.3 Composition des Comités permanents et spéciaux pour 2025

5.3.1 Nouveaux membres ou renouvellement des membres des Comités permanents pour 2025

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL informe les membres que, comme toujours, le Comité exécutif doit approuver la composition des trois comités permanents de l'AMA : le Comité d'éducation, le Comité de la Santé, de la Médecine et de la Recherche et le Comité Finance et Administration. Les membres disposent de la liste des membres dans leurs documents et les portrait des candidats a été mis à la disposition de ceux qui souhaitent les vérifier. La liste reflète les recommandations du président de chaque Comité après discussion et consultation. Globalement, si l'on considère l'équilibre des commissions, toutes les régions sont représentées. Il y avait une majorité de femmes dans l'ensemble. Le nombre de membres issus du mouvement sportif, des autorités publiques et des membres indépendants est à peu près égal. Il y avait 26 athlètes et 10 représentants d'ONAD, la composition des groupes était donc assez équilibrée. Il est demandé aux membres d'approuver formellement la composition des commissions pour l'année suivante.

MME GROSSENBACHER intervient au nom du mouvement sportif pour confirmer son soutien à la composition des commissions permanentes. Le mouvement sportif souhaiterait toutefois que l'AMA envisage une représentation de l'ITA au sein du Comité Santé, Médecine et Recherche ou du Comité Éducation. L'expertise que l'ITA a développée et le fait qu'elle soutienne plus de 60 organisations sportives pourraient fournir des informations et une expertise précieuses aux Comités permanents et à l'AMA dans son ensemble. Elle apprécierait que cette question soit prise en considération à l'avenir.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord pour approuver les nouveaux membres ou les membres reconduits dans leurs fonctions des Comités permanents pour 2025, à savoir le Comité éducation, le Comité Finance et Administration et le Comité Santé, Médecine et Recherche. Il les remercie vivement.

D É C I S I O N

Approbation des propositions de nouveaux membres ou de renouvellement de membres pour siéger aux Comités permanents pour l'année 2025.

5.3.2 Composition du Comité de révision de la conformité pour 2025

MME SMITH-GANDER note que les membres disposent du document relatif à la composition du Comité d'examen du respect des dispositions pour les années 2025 à 2027. Elle rappelle que le Comité de révision de la conformité est un Comité spécial permanent qui fournit des conseils et des recommandations au Comité exécutif. Il est composé de trois experts indépendants, d'un représentant du mouvement sportif, d'un représentant des autorités publiques et d'un représentant des sportifs. Le mandat de deux membres se terminait à la fin de l'année civile en cours. Ils avaient déjà effectué plusieurs mandats et n'étaient donc pas éligibles pour être reconduits dans leurs fonctions. Il s'agit de Mme Barbara Leishman, qui est également vice-présidente et membre indépendante, et de M. Tom Dielen, qui a été désigné par le mouvement sportif.

Le rôle du Comité des nominations était d'identifier et d'examiner les candidats, et de faire une recommandation au comité exécutif pour le poste de membre indépendant. Pour le poste du mouvement sportif, son rôle était d'examiner le candidat désigné par le mouvement sportif et de faire une recommandation au Comité exécutif. Une description du poste a été élaboré en discutant avec le président du comité, des personnes au sein de la direction de l'AMA et des membres du Comité des nominations. Cette description a ensuite été utilisée pour élaborer un guide d'entretien de sélection ciblée et pour mener un certain nombre d'entretiens. Elle en avait déjà parlé à d'autres occasions. Tous les entretiens ont été enregistrés avec l'autorisation de la personne qui s'y présentait. Le candidat et deux membres du Comité des nominations ont participé à chaque entretien, mais tous les membres du Comité ont été autorisés à revoir les entretiens vidéo par la suite. Des entretiens avec des référents ont ensuite été effectués auprès d'au moins deux référents fournis par les candidats. Là encore, ils ont été enregistrés sur vidéo. Parallèlement, pour les candidats présélectionnés, le groupe Control Risks a mené un processus de vérification et a soumis un rapport qui couvrirait les vérifications des antécédents, de la probité financière, des médias et des qualifications éducatives.

Dans le cadre de ce processus particulier, le candidat doit avoir une expérience avérée à un niveau très élevé en matière de conseil ou de prise de décision à l'endroit de questions très complexes de conformité et de réglementation, ou avoir des qualifications juridiques comprenant une bonne exposition aux litiges ou à la résolution de conflits. De toute évidence, la personne devait avoir des compétences linguistiques avancées en anglais, être capable de communiquer efficacement et de présenter des décisions à ses collègues, et être capable de travailler en collaboration. La personne doit également s'intéresser à l'intégrité du sport, avoir une forte sensibilité culturelle et être capables d'être centrés sur les perspectives des sportifs. Dans le cadre du processus, 47 candidatures ont été reçues à la suite d'un appel public, ce qui a été considéré comme une banque de candidats très adéquate. Cinq candidats ont été retenus pour des entretiens, ce qui a été considéré comme un nombre très approprié pour un siège à pourvoir. Deux candidats très qualifiés ont été trouvés, dont les référents ont été vérifiées et dont les antécédents ont été examinés par Control Risks. A terme de ce processus, il y avait un candidat, dont le nom figurait dans les documents, recommandé pour le poste.

En ce qui concerne le membre du mouvement sportif, une première nomination a été reçue très tôt de la part du mouvement sportif, ce qu'elle apprécie. Malheureusement, au cours de la procédure de sélection, le candidat a été amené à se retirer en raison de la pression exercée par son travail dans un autre domaine. Au début du mois de novembre 2024, une nouvelle nomination a été reçue et le travail s'est déroulé très rapidement pour examiner le curriculum vitae de cette personne, comprendre son indépendance et recevoir un rapport du groupe Control Risks, qui n'a soulevé aucune inquiétude. Ce processus a été mené à bien dans un délai très court.

La proposition de nomination en tant que membre indépendant du comité de vérification de la conformité est celle de M. Nicholas Griffin KC. Avocat britannique de premier plan et King's Counsel, il possède une vaste

expérience en matière de réglementation, d'enquêtes et d'examen dans le domaine du sport. Il a siégé au conseil d'administration de UK Anti-Doping de 2017 à 2023 et a été président de son comité d'audit et de risque et vice-président de son conseil d'administration. À ce titre, il possède une vaste expérience en matière de lutte contre le dopage et de respect des règles, tant au niveau international qu'au niveau des ONAD. Il a été membre du United Kingdom Security Vetting Appeals Panel, dont les procédures sont très similaires à celles du comité d'examen de la conformité de l'AMA, et c'est certainement quelqu'un qui possède toutes les compétences nécessaires et qui a l'intérêt et la capacité d'assumer un rôle de leader au sein du comité d'examen de la conformité à l'avenir.

Comme indiqué, Mme Barbara Leishman était la vice-présidente, mais le terme de M. Henry Gourджи, président du Comité, viendra également à échéance sous peu.

Pour le membre du mouvement sportif, la nomination proposée est celle de M. Andrew Ryan, directeur exécutif de l'Association des fédérations internationales des Jeux olympiques d'été, en poste depuis 18 ans, et qui possède manifestement une expérience abondante, acquise de par son travail avec diverses fédérations internationales ainsi qu'une connaissance vraiment approfondie du Mouvement olympique. Ses connaissances en matière d'antidopage et de respect des règles étaient également très avancées, et de nombreux membres le connaissent pour avoir participé régulièrement aux réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Il a participé à de nombreux groupes de travail de l'AMA et son mandat auprès de l'Association des fédérations internationales olympiques d'été prendra fin le 31 décembre 2024, de sorte qu'il aura la disponibilité nécessaire pour se consacrer aux travaux du Comité de révision de la conformité. Elle a remercié toutes les personnes impliquées pour leur collaboration et leur coopération dans ces processus et a eu le plaisir de proposer les nominations de MM. Griffin et Ryan. Elle serait disposée à répondre à toute question.

LE PRÉSIDENT ne constate aucune demande de prendre la parole. Il demande si le Comité exécutif approuve la nomination de M. Nicholas Griffin, du Royaume-Uni, en remplacement de Mme Barbara Leishman, de Suisse, en tant que membre indépendant du Comité de révision de la conformité pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2025, et de M. Andrew Ryan, du Royaume-Uni, en remplacement de M. Tom Dielen, de Belgique, en tant que membre du mouvement sportif du Comité de révision de la conformité pour un mandat de trois ans commençant le 1^{er} janvier 2025.

M. DE VOS déclare que, dans sa position future et actuelle, il souhaite s'abstenir en ce qui concerne la nomination de M. Andrew Ryan.

LE PRÉSIDENT prend acte de l'abstention. La décision est approuvée.

D É C I S I O N

Approbation de la composition proposée du Comité de révision de conformité pour 2025.

5.3.3 Mandats des membres du Comité des nominations se terminant en mai 2025

MME SMITH-GANDER note que le mandat de deux des membres qui sont susceptibles d'être reconduits dans leurs fonctions arrive à échéance : M. Kelly Fairweather, qui est le candidat du mouvement sportif (et le mouvement sportif a présenté à nouveau la candidature de M. Fairweather), et Mme Regine Buettner, qui est membre indépendant. Elle les considère tous deux comme des membres performants du Comité des nominations et recommande qu'ils soient nommés pour un nouveau mandat. Ils sont tous deux disposés à exercer un nouveau mandat de trois ans. Elle note que le Comité des nominations travaille ensemble depuis la fin de l'année 2019 sans véritable changement dans sa composition, et pense que ce sera le dernier mandat de Mme Buettner, qui est une experte dans le domaine des ressources humaines et qui a beaucoup contribué au Comité. La commission cherchera à la remplacer à la fin de son mandat. Elle se tient à disposition pour répondre à toute question ou remarque à ce sujet.

LE PRÉSIDENT constate qu'il n'y a pas de demande pour prendre la parole. Il demande s'il y a des objections à inscrire le renouvellement de la membre indépendante, Mme Regine Buettner, et du membre nommé par le mouvement sportif, M. Kelly Fairweather, à l'ordre du jour de la rencontre de mars 2025.

D É C I S I O N

Prise en note des mandats des membres du Comité des nominations se terminant en mai 2025.

- 5.4 Rapport semestriel du Comité d'éthique indépendant

LA PROFESSEURE HARTLEV a déclaré que, au nom du Comité d'éthique indépendant, elle était reconnaissante d'avoir l'occasion de donner aux distingués membres du Comité exécutif une brève mise à jour de ses activités au cours des six derniers mois, ainsi qu'un aperçu des priorités futures.

Sur la première diapositive, les membres verront les membres du Comité d'éthique indépendant. Comme certains d'entre eux s'en souviendront peut-être, le Comité avait été créé en 2021 à la suite de réformes de la gouvernance en vue de mettre en œuvre le Code d'éthique de l'AMA, qui faisait également partie de ces importantes réformes de la gouvernance. La tâche du Comité d'éthique indépendant était avant tout d'enquêter et de statuer sur les cas de non-respect du Code d'éthique et, bien sûr, d'instiller une culture de l'éthique au sein de l'AMA et de soutenir cette culture de l'éthique par l'éducation et la communication. Le Comité d'éthique indépendant s'est réuni régulièrement toutes les quatre à six semaines pour remplir ses engagements en cours, et a également pu tenir cet automne une réunion virtuelle de neuf heures (heureusement répartie sur trois jours de la semaine) pour pouvoir se concentrer sur l'élaboration de divers documents importants. Le Comité d'éthique indépendant en était à la troisième année de son mandat, et l'accent avait été mis cette année-là sur des aspects importants de la gestion des dossiers. À la fin de l'année précédente, le premier panel chargé de statuer sur une affaire avait été mis en place, et ce panel venait tout juste d'achever ses travaux avec la décision finale et le rapport. Le Comité exécutif avait été impliqué dans le processus de réexamen. Le Comité d'éthique indépendant a beaucoup appris sur l'interprétation et l'application du Code d'éthique et de ses procédures, et a également constaté que certains domaines nécessitaient davantage de clarté. Cette question sera discutée avec le Conseil de fondation le lendemain, lorsque d'éventuels modifications au Code d'éthique seront examinés.

Cette année-là, les premières plaintes concernant des membres du personnel ont été reçues, et cela a également été une expérience très intéressante, car elles suivaient une voie différente de celle des visant des personnes qui ne sont pas membres du personnel. Ce n'est pas l'Ethics Officer qui enquêtera sur l'affaire; celle-ci sera confiée à l'ombudsman du personnel. Ce processus a notamment permis de constater qu'il était nécessaire de fournir davantage d'informations sur les différentes voies afin de déposer des plaintes, sur la plateforme de signalement ainsi que sur le site web et dans le Code d'éthique. Un cadre complètement différent régissait la procédure applicable au personnel, qui était également lié à la réglementation du droit du travail, aux règles disciplinaires et aux politiques internes du personnel, qui devaient être respectées.

Sur la base de cette expérience globale, un processus a donc été mis au point. Une représentation schématique de la procédure et des lignes directrices de procédure ont été élaborées. C'est ce à quoi le Comité d'éthique indépendant a consacré ses neuf heures de réunion virtuelle. Il a également relevé un certain nombre de domaines dans lesquels des modifications et des révisions du Code d'éthique sont nécessaires. Cela faisait également partie de la deuxième révision annuelle du Code d'éthique. À cet égard, le Comité d'éthique indépendant a également bénéficié d'une collaboration très harmonieuse et précieuse avec l'Ethics Officer de l'AMA, M. Gautier Aubert.

Outre la gestion des cas, le Comité d'éthique indépendant a également nommé des scrutateurs pour les élections, tant pour l'élection du Conseil des sportifs cet automne que pour les futures élections du président et du vice-président de l'AMA.

Cependant, la tâche du conseil d'éthique indépendant n'est pas seulement de statuer sur des cas lorsqu'ils se produisent, mais avant tout de prévenir les cas par la communication et l'éducation. Au sein du Comité d'éthique indépendant, l'accent a été mis en permanence sur la manière d'entretenir au mieux une culture de l'éthique au sein de l'AMA. L'année suivante, on a pu découvrir un tout nouveau module dans ADEL, un module d'apprentissage en ligne qui avait été développé en étroite collaboration avec le sous-comité pour l'éducation et la communication du Comité d'éthique indépendant et le département de l'éducation de l'AMA. Il serait mis à la disposition de tous les officiels de l'AMA pour qu'ils le complètent, et il fera également partie du dossier annuel de gouvernance, qui est reçu chaque année en janvier. Elle souhaite profiter de l'occasion pour remercier chaleureusement le personnel du département de l'éducation pour son travail très dévoué et extrêmement professionnel sur le module, ainsi que Mme Samantha Dubois pour la coordination et le maintien de tous les champs d'activités. Comme les membres peuvent le voir sur la diapositive, des sessions de formation virtuelles seront également proposées. Elles seront proposées au Comité exécutif et au Conseil de fondation, ainsi qu'aux présidents d'autres comités et groupes consultatifs d'experts. Elle espère que cela contribuera à nourrir la culture de l'éthique au sein de l'organisation.

Elle donnera aux membres un aperçu du module d'apprentissage ADEL. Elle avait eu l'occasion de le parcourir quelques semaines auparavant, et elle l'avait également parcouru ce matin-là. Elle a été personnellement très impressionnée par le travail accompli par le département de l'éducation. Les membres verront sur la diapositive qu'il s'agit en fait d'inculquer une culture de l'éthique. L'objectif global était de

reconnaître et de faire connaître le principe d'éthique et les valeurs éthiques qui sous-tendent l'ensemble de l'organisation. Il était organisé en six modules différents, passant par six étapes différentes, avec un accent initial sur l'organisation en tant que telle. Il était alors possible d'entrer dans les détails. Les utilisateurs seraient confrontés à des exemples où ils devraient faire un choix sur ce qui se passe, quel type de principe éthique est impliqué, et s'ils pensent qu'il y a une violation du code de déontologie. Il était très interactif et elle pensait qu'il pourrait servir d'exemple pour la création de modules d'apprentissage en ligne dans un domaine où il est en fait assez difficile de communiquer.

Elle a remercié les membres pour leur attention. Elle sera bien sûr heureuse de recevoir des questions et des commentaires.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Hartlev pour sa présentation.

D É C I S I O N

Prise en note du rapport semestriel du Comité d'éthique indépendant.

- **5.5 Rapport de la présidente du Comité risques et audit**

LE PRÉSIDENT déclare que Nathalie Bourque, présidente du Comité risques et audit, n'a pas pu se joindre à la réunion en personne et qu'elle s'est excusée de ne pas pouvoir présenter virtuellement le rapport. Par conséquent, M. Kejval, qui est membre du Comité risques et audit, présentera le rapport en son nom.

M. KEJVAL dit qu'il va essayer d'être clair et rapide. Tout d'abord, il s'agit du premier rapport au Comité exécutif du Comité risques et audit (CRA), qui a été créé dans le cadre des réformes plus larges de la gouvernance. Sa mission était de fournir des conseils experts et indépendants au Conseil de fondation et à la direction sur les rapports financiers et l'atténuation des risques. Mme Nathalie Bourque était la présidente du CRA, M. Kashif Farooq en était le vice-président et lui-même était le troisième membre du comité.

En 2024, un certain nombre d'activités ont été menées dans le cadre du mandat. Sur une base trimestrielle, le comité a contrôlé les profits et pertes, les bilans et tous les états, non seulement trimestriels, mais aussi pour l'année en cours. Il fallait également veiller à ce que les états financiers de fin d'année soient conformes aux IFRS et aux Swiss GAAP, ce qui correspondait aux exigences des auditeurs et des parties prenantes. D'autre part, la commission a recommandé le renouvellement du mandat de l'auditeur externe, à savoir PricewaterhouseCoopers. Cette recommandation avait été approuvée en juin 2024 par le Conseil de fondation. Les deux autres membres étant des experts indépendants spécialisés dans les audits financiers, ils ont dû se familiariser avec les règles et les responsabilités de l'AMA, ainsi qu'avec les différents acteurs et dépendances du système antidopage au sens large.

Le Comité s'est penché sur l'avenir. Le premier point est que le CRA a été satisfait des procédures de l'AMA, avec des recommandations mineures pour améliorer les pratiques. L'accent sera désormais mis sur l'expansion des activités de gestion des risques. Le CRA espérait enrichir les procédures financières existantes et soutenir la maturation des processus de gestion des risques organisationnels de l'AMA, qui brossent régulièrement un portrait des risques généraux et de la continuité des activités et envisage diverses mesures d'atténuation et de contrôle.

Enfin, le CRA a été tenu informé sur de nombreux domaines de risque. Toutefois, plusieurs domaines en particulier ont suscité de l'intérêt. Le premier était et demeure les efforts de l'AMA en matière de cybersécurité et les menaces inhérentes auxquelles l'AMA est confrontée dans ce domaine. Il s'est notamment concentré sur les Jeux olympiques de Paris. Des avertissements et des informations sérieuses ont été diffusés selon lesquels l'AMA pourrait faire l'objet d'une attaque en matière de cybersécurité. De nombreuses mesures ont été prises, notamment des contrôles de résistance et une évaluation des risques réalisée par Deloitte. Le Comité avait pris les dispositions nécessaires. Il est très fier de ce qui a été fait par la direction de l'AMA, en particulier le département informatique, et en est reconnaissant. Il y a eu des menaces et des problèmes, mais l'AMA a survécu. C'est le fruit de tous les efforts et de tous les investissements. L'argent a été bien dépensé. Il a présenté ses félicitations. Toutefois, comme les membres le savent, les problèmes de cybersécurité n'ont pas pris fin avec les Jeux olympiques. Voilà ce qu'il avait à dire sur les affaires courantes.

Le deuxième domaine concerne la stabilité financière et le rôle du financement privé. Il s'agit d'un thème très intéressant, d'autant plus que les membres seront informés de la situation du financement. Le CRA avait demandé au directeur général et à la direction de fournir un plan d'urgence, étant donné que l'AMA n'avait pas reçu pendant deux années consécutives la contribution de la Russie. Il se félicite du plan alternatif, qui est important. Il pensait qu'il y aurait une discussion à ce sujet dans l'après-midi. Il souhaite insister sur la discussion qui a eu lieu dans la matinée concernant le risque éventuel d'imprévu. Si l'AMA ne recevait pas de financement de la Russie et des États-Unis dans les années à venir, l'organisation ne pourrait pas fonctionner comme elle le fait actuellement et il serait nécessaire de procéder à de sérieux changements structurels. Il a fait sienne la

demande formulée au début par M. De Vos pour que la direction définisse les activités principales, afin de pouvoir déterminer où des changements pourraient être apportés. Honnêtement, il espère que cela ne se produira pas et qu'une solution pourra être trouvée.

Le dernier point abordé est celui des leçons tirées des cas de contamination chinoise en ce qui concerne la réputation de l'agence. Il souhaite mettre l'accent sur ce point à l'avenir, non seulement pour cette affaire, mais aussi, de manière générale, pour d'autres affaires similaires. Compte tenu des risques réels et perçus associés aux cas de contamination chinoise, le Comité risques et audit souhaiterait revoir les pratiques actuelles de l'AMA concernant l'examen des cas et la matrice de décision pour l'élévation à un autre niveau et/ou l'appel des cas. Le Comité a compris que le groupe de travail sur la mise en œuvre du rapport Cottier allait formuler des recommandations, mais il a estimé qu'un examen objectif par des experts pourrait jouer un rôle sous sa supervision et qu'il pourrait permettre de mieux comprendre divers environnements complexes et la manière dont de nouvelles mesures de protection et d'atténuation pourraient être appliquées à tous les domaines de risque. Le Comité a apprécié la confiance du Conseil de fondation et du Comité exécutif de l'AMA et se réjouit de pouvoir continuer à contribuer aux efforts de l'AMA pour protéger les sportifs propres.

LE PRÉSIDENT remercie M. Kejval. Avant de passer aux questions, il souhaite donner la parole au directeur général.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL a ajouté qu'il souhaitait remercier le CRA pour son travail. Du point de vue de la direction, celle-ci se félicite de l'examen minutieux de ses processus et de ses risques par le Comité risques et audit. Il souhaite souligner qu'une décision a été prise au niveau de la direction pour créer un poste à partir de l'année suivante pour engager un auditeur interne certifié qui est également certifié en matière de fraude afin de soutenir le travail du Comité risques et audit et d'aider à approfondir tout processus qui intéresse les membres et qui serait autonome. Il estime qu'il s'agit d'un ajout important pour soutenir le travail, et qu'il y aura donc une personne dédiée à cela au sein du personnel de l'AMA.

M. KEJVAL se félicite de cette information.

M. MISKIMMIN déclare que, d'un point de vue océanien, il se félicite de la création du Comité risques et audit et de la publication du rapport annuel. Il est favorable aux trois domaines sur lesquels le Comité s'est penché. En ce qui concerne son commentaire précédent sur les leçons tirées de l'affaire chinoise, il aimerait l'approfondir et laisser le Comité en débattre. Dans un esprit de transparence, il pense qu'il serait utile que le Comité exécutif dispose d'un programme de travail du Comité risques et audit qui pourrait être présenté au Comité exécutif, de sorte qu'il puisse y avoir un dialogue sur certaines des questions qu'il pense être des domaines qu'il pourrait vouloir explorer davantage. Il s'agit d'une contribution à ce qui a déjà été inclus dans la présentation. S'il y avait un programme annuel, il pense que cela donnerait de la visibilité à tout cela et permettrait au Comité exécutif d'y contribuer. Ce programme devrait être présenté au Comité exécutif à chaque réunion.

M. DE VOS remercie le collègue de l'Océanie pour ses commentaires qui ont beaucoup de sens. Au nom du Mouvement olympique ou du mouvement sportif, il souhaite remercier le président et les membres du CRA représentés par le collègue, M. Kejval, pour le rapport. Il s'agit d'un comité très jeune. Il est le résultat des récentes réformes de la gouvernance. Il est bon de voir qu'elles sont mises en œuvre, mais il a vu qu'elles n'ont vraiment commencé à fonctionner que cette année. C'est probablement la raison pour laquelle le rapport ne fait qu'une page et demie. Néanmoins, il se félicite des clarifications qui ont été apportées en complément du rapport. Il constate qu'il n'y a eu que des réunions virtuelles. Il est plutôt agréablement surpris par le résultat de ces réunions virtuelles, sachant qu'il est très difficile de discuter de certains sujets. Il souhaitait vraiment recommander des réunions en personne à l'avenir, parce qu'il y avait un président et un membre indépendants. Il suppose qu'une réunion en personne pourrait également ou devrait être utilisée pour une sorte d'intégration ou d'introduction, pour que les membres comprennent pleinement la mission et les activités de l'AMA afin qu'ils puissent être plus efficaces dans leur travail.

Il pouvait imaginer que le contrôle des pertes et profits, la partie « audit » du travail du comité, était probablement la plus facile, mais il ne voulait certainement pas sous-estimer le travail qui devait être fait pour auditer cela. Il s'est réjoui de voir que, au moins dans ses premières conclusions, la commission était néanmoins satisfaite des procédures de l'AMA à cet égard.

En ce qui concerne l'évaluation des risques, il a vu dans le rapport qu'elle était encore un peu prématurée, mais c'est compréhensible étant donné la création récente du Comité. Il serait reconnaissant au Comité d'approfondir à l'avenir les risques financiers évoqués, compte tenu notamment de l'incertitude quant au financement futur.

Il s'est également réjoui de voir que le Comité souhaitait examiner les risques réputationnels pour l'organisation dans le cadre du processus de prise de décision. Se penchant sur le processus actuel de gestion

des résultats du département juridique de l'AMA, il est également heureux d'apprendre (bien qu'il ne l'ait pas lu dans le rapport) qu'il y a également une référence aux cas de contamination chinois et que le Comité examinera les recommandations du rapport Cottier et, bien sûr, celles du groupe de travail qui ont été présentées ce jour-là.

Tout cela, encore une fois, doit être concrétisé par des réunions en personne. Pour que le Comité ait du succès, le mouvement sportif accueillerait très favorablement la création d'un poste d'auditeur interne; c'était vraiment très important pour soutenir ce très petit Comité dont les membres n'étaient pas toujours disponibles. Il s'en réjouirait.

M. KEJVAL souhaite réagir aux demandes. Il remercie le représentant de l'Océanie. Cela ne posera pas de problème, car il est bien préparé, et il tiendra les membres informés du programme annuel.

En ce qui concerne les réunions en personne, il est tout à fait d'accord. Cela aiderait certainement et améliorerait le travail, mais, comme tout le monde le sait, cela augmenterait les coûts. Le comité était là pour réduire les coûts et contrôler tous les coûts, il a donc été très prudent à cet égard. Il s'entretiendra avec la direction et examinera ce qui peut être fait.

LE PRÉSIDENT remercie M. Kejval pour son rapport. Il remercie les membres pour leurs commentaires et leurs discussions.

D É C I S I O N

Le rapport de la présidente du Comité risques et audit a été pris en note.

6. Finances

LE PRÉSIDENT signale, avant d'aborder ce point de l'ordre du jour, qu'un document actualisé sur les contributions a été remis aux membres la veille.

- 6.1 Contributions des gouvernements/du CIO

M. NG indique qu'il s'occupera des contributions des gouvernements. Le rapport a été soumis au Comité exécutif le 11 novembre 2024. Il fera le point sur la situation en date du 3 décembre 2024. Au 3 décembre, 74,4% avaient été reçus des autorités publiques, contre 93,4% à la même période l'année précédente. Il restait environ 6,4 millions de dollars à recevoir, principalement de l'Europe et des Amériques. Dans les Amériques, à la même époque l'année précédente, 99,3% de contributions avaient déjà été reçues des autorités publiques. Cette année-là, le chiffre n'était que de 47,3%, ce qui était principalement dû aux 3,8 millions de dollars US en attente des États-Unis. Pour l'Europe, le chiffre était de 82,8%, contre 89,5% l'année précédente. Environ 2 millions de dollars US devaient encore être reçus, principalement de Russie, de Biélorussie, d'Espagne et de Grèce. Comme mentionné lors de la précédente réunion du Comité exécutif, l'AMA a reçu, fin juin 2024, 50 000 euros de la Russie sur son compte bancaire au Cap, ce qui constitue un paiement partiel de la contribution de la Russie pour 2023, soit 1,267 million de dollars US. Il reconnaît que la situation est compliquée en ce qui concerne la réception des fonds russes et pense que cette situation va perdurer pendant un certain temps. L'Asie se situe à 91%, contre 94% l'année précédente, soit à peu près au même niveau, principalement en raison des 460 000 dollars US en attente du Koweït et du Liban. L'Afrique se situe à 49,1% contre 52,8% l'année précédente, avec 70 000 dollars à recevoir. Il est heureux d'annoncer que, pour l'Océanie, 100% ont été reçus. Le total des contributions supplémentaires reçues s'élève à 195 243 dollars US, dont 83 450 dollars US du Japon pour le développement des capacités en Asie, 66 000 dollars US de l'Australie pour l'Organisation régionale antidopage d'Océanie, et 45 000 dollars US de la Ville de Lausanne et du Canton de Vaud pour le Symposium annuel de l'AMA. L'AMA a également reçu 129 000 euros de l'UE, ce qui porte à 1,4 million d'euros le montant total reçu de l'UE pour un projet de deux ans sur le renforcement des capacités, qui a été achevé et livré avec succès en juin 2024.

LE PRÉSIDENT remercie M. Ng et lui donne la parole pour des commentaires ou des questions.

MME SEGUIN note qu'il a été fait référence tout au long de la journée aux contributions des États-Unis, ainsi que dans le rapport qui vient d'être présenté, et qu'elle a donc une déclaration à faire au nom de M. Gupta.

Les États-Unis restent déterminés à soutenir la mission de l'AMA tout en garantissant qu'elle demeure totalement transparente responsable dans le cadre de son mandat. À cet égard, les États-Unis, au nom de OneVoice, ont travaillé avec le groupe de travail pour formuler des recommandations à partir du rapport Cottier en septembre 2024, et ont depuis travaillé vigoureusement pour aider à développer ces recommandations. De même, les États-Unis travaillent actuellement de bonne foi avec les dirigeants de l'AMA et le mouvement sportif pour s'assurer que des mécanismes de responsabilité appropriés sont en place, y compris un audit de

conformité indépendant, ainsi qu'un engagement de la part des dirigeants de l'AMA à ne pas s'engager dans des dépenses et des activités non autorisées. À cet égard, les États-Unis sont très préoccupés par le fait que les dirigeants de l'AMA ont déjà dépensé plus d'un demi-million de dollars américains, et elle pense que le chiffre qui a été donné ce jour-là était de 700 000 dollars américains, y compris le financement d'un litige non autorisé et non mandaté contre l'ONAD américaine. Ce litige avait exposé l'AMA à des responsabilités dans le cadre de contre-attaques potentielles et d'une vaste procédure civile de divulgation d'informations et de dépositions obligatoires. Cela ne répond pas aux attentes des contribuables américains et elle a demandé à l'AMA de cesser immédiatement toute dépense dans cette affaire. Cela a également créé un précédent selon lequel non seulement l'AMA dépensait des ressources sans l'autorisation ou l'approbation de ce comité, mais cela mettait également en péril chaque membre ainsi que l'existence de l'AMA. Les États-Unis continueront à travailler de bonne foi avec les dirigeants de l'AMA jusqu'à ce qu'une solution à l'amiable soit trouvée ou qu'il devienne clair qu'il y a une impasse.

LE PRÉSIDENT, ne voyant pas d'autres demandes de parole, remercie M. Ng pour son rapport et donne la parole à M. Wenzel.

M. WENZEL déclare qu'il restera très prudent en ce qui concerne le procès intenté à l'USADA et à M. Tygart; étant donné que l'un des défendeurs et le PDG de l'autre défendeur se trouvent dans la salle, il pense qu'il serait inapproprié de commenter l'affaire en détail. Toutefois, du point de vue de l'AMA, le fait qu'il y aurait un recours juridique contre ceux qui ont fait, selon l'AMA, des déclarations diffamatoires contre l'agence a, selon lui, été clairement indiqué par le président en juillet 2024 et dans le communiqué de presse qui a suivi la réunion du 9 juillet. La question a été discutée avec le conseiller juridique en Suisse, qui a estimé qu'il y avait une base appropriée pour aller de l'avant et que cela entraînait dans le cadre de la délégation d'autorité au directeur général.

De manière plus générale, et sans parler spécifiquement de cette action en justice, mais en termes très généraux concernant ceux qui ont fait, de l'avis de l'AMA, de très graves allégations diffamatoires, tant en ce qui concerne l'affaire chinoise que d'autres affaires dans le passé, contre l'agence et contre les personnes de l'agence impliquées dans ces affaires, il était important, pour protéger la réputation de l'agence, que des mesures énergiques soient prises, et que l'AMA soit disposée à prendre des mesures énergiques à cette fin. Dans le cas contraire, on pensait que les allégations jugées fausses et diffamatoires par l'AMA se poursuivraient. Ils venaient de différents horizons. C'est tout ce qu'il a dit à ce sujet. On pourrait en dire beaucoup plus, mais il pense qu'il serait déplacé de le faire, étant donné que l'un des accusés et, à certains égards, les deux accusés sont présents dans la salle.

En ce qui concerne les fonds, la nécessité de dépenser plus d'un demi-million de dollars US, comme il pensait que le Président l'avait mentionné plus tôt, a été générée en grande partie par la réponse aux questions des États-Unis. Bien entendu, cela a été fait en réponse à des allégations publiées, entre autres, dans le New York Times, qui a révélé l'affaire à la fin du mois d'avril 2024. Le montant des dépenses engagées à ce jour dans le cadre de la plainte contre l'USADA et M. Tygart était presque négligeable en comparaison. Elle s'élevait à moins de 20 000 dollars américains, alors qu'elle était 30 ou 40 fois supérieure à ce montant pour répondre aux allégations totalement fausses de dissimulation qui avaient été faites dans divers médias et propagées par d'autres voies, y compris l'USADA et le PDG de l'USADA depuis lors.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a d'autres commentaires ou questions.

MME SEGUIN souhaite répondre aux commentaires du conseiller général et convient que ce n'est pas le forum approprié pour statuer sur les particularités d'un litige en cours. Cependant, elle est préoccupée par les aspects financiers de cette affaire et par le fait qu'il ne s'agit que du début des coûts potentiels d'un litige, et qu'il pourrait y avoir beaucoup plus de manœuvres d'un point de vue juridique qui entraîneraient d'autres dépenses. Il n'y avait aucun horizon quant à l'issue de ce procès, au type de jugement qui serait rendu et au type de documents qui seraient demandés. Il y a tant de questions qui viennent à l'esprit dans un cas comme celui-ci. Elle espère que l'insinuation selon laquelle le litige a été approuvé par le Comité exécutif sortira d'une manière ou des productions de documents préalables au litige. Toutefois, elle se demande si l'affaire a été examinée d'un point de vue financier et si le Comité exécutif a donné son accord pour soutenir les dépenses de financement et le potentiel de responsabilité afin de faire avancer le dossier. Elle pense qu'il est tout à fait approprié que cette conversation ait suivi la présentation du Comité risques et audit, puisqu'il a été question de pouvoir projeter les risques et potentiellement les coûts pour l'AMA en tant qu'entité.

M. DE VOS estime qu'il est nécessaire de faire une distinction claire entre un litige qui, d'après la réponse du directeur général plus tôt dans la journée, n'a qu'un impact financier mineur sur l'organisation, et la nécessité pour l'AMA de se défendre contre des allégations faites par des organismes gouvernementaux, en l'occurrence les États-Unis. Il estime qu'il est de la responsabilité de l'organisation de se défendre au mieux contre ce type d'action. D'après ce qu'il a compris de la question lors de conversations antérieures, la majorité des dépenses est liée à ce dernier point. Au nom du Mouvement olympique, il déplore la nécessité d'allouer ces ressources

financières, ainsi que les ressources humaines mentionnées, pour défendre l'organisation contre l'une de ses parties prenantes essentiellement, d'un point de vue général. Il s'agit là d'une triste situation à laquelle il convient de mettre un terme le plus rapidement possible. Il souhaite également profiter de cette occasion pour confirmer la confiance du mouvement sportif dans la direction de l'organisation et prend note des réponses de M. Wenzel, qu'il juge satisfaisantes.

MME BENNETT partage l'inquiétude concernant l'implication de l'AMA dans les litiges relatifs à la diffamation, en grande partie parce que les litiges en diffamation, selon elle, n'ont jamais eu de vainqueurs, mais aussi parce que les litiges ont inévitablement une longue traîne. Une excellente feuille de route et un rapport ont été préparés par un groupe de travail qui, de l'avis général, a travaillé dans un esprit de collaboration. Il serait bon, à ce moment-là, avec cette feuille de route, qu'il y ait un tournant dans la gestion de ce qui, selon elle, a été décrit à juste titre comme une saga, de voir la fin de la saga et d'aller de l'avant. Elle souhaite simplement exprimer le fait qu'elle aimerait voir ce litige prendre fin et espère que l'AMA, et plus particulièrement ceux qui ne font pas partie de la direction de l'AMA, pourraient réfléchir à la question de savoir s'il y a quelque chose à faire pour mettre un terme à cette affaire.

LE PRÉSIDENT constate qu'il n'y a pas d'autres commentaires ou questions. En réponse à Mme Seguin, il doit dire qu'il n'est pas d'accord avec la plupart de ses commentaires concernant l'AMA. Même d'un point de vue juridique, l'AMA est très ouverte à une collaboration très constructive avec les autorités américaines et tous ceux qui sont engagés dans l'antidopage aux États-Unis d'Amérique. Toutefois, cette collaboration doit être basée sur le respect mutuel. Il pense qu'un terrain d'entente peut être trouvé et cela semble être l'objectif de Mme Seguin; mais, comme il l'a dit, cela doit être basé sur le respect mutuel. Il pense que Mme Seguin est consciente qu'en tant que signataire du Code, les États-Unis d'Amérique doivent remplir leurs propres obligations. En ce qui concerne les contributions, tant financières que globales, les règles sont très claires. Les contributions annuelles ne sont pas conditionnelles. Tous les membres de la famille de la communauté mondiale antidopage, en tant que pays, partie prenantes et signataires du Code, doivent remplir leurs obligations

D É C I S I O N

La mise à jour des contributions des gouvernements/du CIO est notée.

- **6.2 Comptes trimestriels 2024 (troisième trimestre)**

MME CHUNG dit qu'elle va essayer de passer rapidement en revue le point de l'ordre du jour. Une partie des responsabilités du comité d'audit et des risques (CRA) consiste à contrôler les états financiers trimestriels. Lors de sa réunion virtuelle du 7 novembre, le CRA a examiné les comptes de l'exercice 2024 depuis le début de l'année. À la fin du troisième trimestre, les résultats ont montré que le revenu total était de 43,8 millions de dollars US, soit 81% du revenu budgétisé provenant de toutes les sources de financement, avec des dépenses de fonctionnement de 34,3 millions de dollars US. Les manifestations et les réunions ont eu lieu comme prévu cette année, notamment le Symposium annuel de l'AMA et la réunion du Comité exécutif à Lausanne en mars, ainsi que la réunion organisée en mode hybride en septembre en Turquie. Elle rappelle que la Conférence mondiale sur l'éducation a eu lieu en France en février, et que d'autres activités et réunions prévues avec des parties prenantes ont également été réalisées en personne ou en mode hybride. Après neuf mois, de nombreuses dépenses départementales s'élevaient à moins de 75%. Cela s'explique principalement par le calendrier, mais aussi par une approche prudente compte tenu de l'incertitude de la situation des contributions et, bien sûr, les frais juridiques ont augmenté au cours du troisième trimestre, comme cela a été mentionné à plusieurs reprises, en relation directe et indirecte avec l'affaire des nageurs chinois. Elle a également noté que 2,5 millions de dollars US avaient été mis de côté à titre de réserve pour des litiges, ce qui représentait une augmentation de 500 000 dollars US, couverte par le montant de la sentence du TAS à l'endroit de RUSADA. Compte tenu des incertitudes actuelles concernant les contributions, il a été jugé nécessaire de réexaminer les dépenses à engager et de trouver des moyens de réduire les coûts, ainsi que de gagner en efficacité opérationnelle jusqu'à la fin de l'année et éventuellement l'année suivante. Ainsi, certaines réunions en personne prévues au cours du dernier trimestre de cette année ont été réévaluées et réduites et/ou converties en réunions virtuelles. En ce qui concerne les amortissements et les dépenses en capital, les dépenses en capital s'élevaient à 2,9 millions de dollars US, soit 69% du budget révisé, principalement pour le programme ADAMS. En ce qui concerne les investissements, le portefeuille s'élevait à 23,6 millions de dollars US, répartis entre UBS et Lombard. Bien entendu, 95% du portefeuille était constitué d'obligations de haute qualité. L'AMA a continué à investir dans des placements garantis, conformément à sa politique de non-risque et sur la base des recommandations de ses banques. À ce jour, les revenus d'intérêts après neuf mois s'élèvent à 667 000 USD, nets de frais bancaires.

D É C I S I O N

Comptes trimestriels 2024 (troisième trimestre)
notés.

- 6.3 Projet de budget 2025

LE PRÉSIDENT rappelle que ce point fait l'objet d'une recommandation au Conseil de fondation et demande à Mme Chung de présenter les chiffres pour 2025.

M. CHUNG indique que l'AMA a présenté aux membres du Comité exécutif, lors de la réunion de septembre 2024, le projet de budget 2025 selon le statu quo, y compris toutes les contributions. Les membres du Comité exécutif ont demandé à la direction d'exclure les contributions de la Russie du projet de budget 2025, étant donné que le versement de la contribution annuelle de la Russie est en suspens depuis 2023. Par conséquent, le document financier comprend le projet de budget 2025 selon le scénario du statu quo, tel que présenté en septembre, ainsi que le scénario sans les contributions de la Russie.

Pour rappel, en mai 2022, le Conseil de fondation avait approuvé des augmentations de cotisations annuelles de 8% pour 2023 et de 6% pour 2024 et 2025. À l'issue d'un processus budgétaire très solide et approfondi, comme toujours, l'AMA a établi un budget détaillé pour 2025 qui a été présenté au Comité Finance et Administration lors de sa réunion annuelle en juin 2024. Elle présentera les grandes lignes du budget 2025, dans l'hypothèse d'un statu quo. Le revenu total provenant de toutes les sources de financement a été budgétisé à 57,5 millions de dollars US pour l'année, dont les contributions du CIO et des autorités publiques s'élevaient à 26,5 millions de dollars US chacune. Les fonds restants proviennent de Montréal International avec 2,4 millions de dollars US, du financement de partenariat de Sword avec 1,5 million de dollars US, et d'autres subventions provenant du contrôle de conformité et de l'accréditation des laboratoires pour un montant de 550 000 dollars US. Le total des dépenses de fonctionnement a été budgétisé à 52,8 millions de dollars US, soit une augmentation nette de 4% par rapport au budget révisé de 2024. Parmi les dépenses les plus importantes, citons la recherche scientifique, dont le budget s'élève à 4,8 millions de dollars américains, ce qui représente une augmentation annuelle d'environ 6%. La manifestation clé pour 2025 était la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Busan, où le Code mondial antidopage actualisé et les Standards internationaux seraient présentés et devaient être approuvés. Par ailleurs, le coût global de fonctionnement des récentes réformes de gouvernance s'élevait à environ 1 million de dollars US par an, ce qui incluait tous les coûts liés aux ressources supplémentaires, aux nouveaux membres et aux divers organes tels que le Comité d'éthique indépendant, le Conseil des sportifs, le Comité exécutif et le Conseil de fondation. Elle a noté que le projet de mise à jour du Code mondial antidopage, y compris les huit Standards internationaux, s'étendait sur deux ans, 2024 et 2025, avec un coût estimé à 1,1 et 1,2 million de dollars US, qui serait couvert en grande partie par l'argent reçu de la sentence du TAS, une fois de plus, liée à l'affaire RUSADA. Il était également prévu d'usage le fonds de réserve pour les enquêtes afin de couvrir une partie des opérations. En ce qui concerne l'ajustement de l'inflation pour les salaires du personnel, l'excédent de fonctionnement selon ce scénario a été budgétisé à 3,7 millions de dollars US avec un excédent net de plus de 200 000 dollars US, ce qui constitue une amélioration par rapport au budget révisé. En ce qui concerne l'épuisement des liquidités, après réduction des dépenses en capital, il a été estimé à près de 700 000 dollars US, ce qui est supérieur au seuil mais reste gérable.

Passons à la deuxième partie du budget qui, comme elle l'a mentionné précédemment, exclut les contributions demandées à la Russie. Comme le montre la diapositive, le projet de budget pour le statu quo s'élève à 57,5 millions de dollars US. Sans la contribution de la Russie, ce montant serait ramené à 54,7 millions de dollars américains. Cela représente une réduction d'environ 2,8 millions de dollars US, toutes choses égales par ailleurs. Bien entendu, les contributions du CIO et des autorités publiques ont diminué dans les mêmes proportions. La diapositive montrait le résultat si rien n'était fait en termes de dépenses, ce qui n'était pas la proposition. Il s'agissait simplement de montrer qu'en fin de compte, l'excédent net était négatif d'environ 2,6 millions de dollars US, alors que dans le scénario du statu quo, l'excédent estimé était de 202 000 dollars US. Sur la diapositive suivante, il est clair qu'il n'était pas possible de maintenir un déficit de 2,6 millions de dollars américains; par conséquent, pour tenir compte des réductions de coûts, l'excédent a été ramené à un niveau de 221 000 dollars américains, ce qui correspond plus ou moins au statu quo, avec les réductions de coûts. Pour gérer l'épuisement des liquidités, certains principes et mesures de réduction des coûts ont été envisagés et inclus dans ce scénario. Elle a noté que la structure des coûts de l'AMA reposait en grande partie sur des coûts fixes et des engagements, notamment les frais de personnel, les loyers, les assurances, les subventions de recherche, les litiges, ADAMS, les sportifs, les manifestations obligatoires et les réunions. Avant d'envisager des réductions de coûts, et comme le directeur général l'a mentionné plus tôt, certains principes doivent être pris en compte, à savoir minimiser les réductions qui affectent les sportifs et maintenir toutes les activités requises par le Code. Bien entendu, cela implique également d'optimiser les ressources humaines à l'interne et de réduire les coûts dans la mesure du possible, ainsi que de limiter les réunions en personne et les

déplacements aux réunions essentielles. L'AMA a continué à rechercher des contributions supplémentaires, par le biais de partenariats et de commandites, pour soutenir ses activités qui ne sont pas requises par le Code.

Elle souhaite montrer rapidement où les 2,8 millions de dollars US peuvent être générés pour réduire les coûts dans les différents domaines. Elle avait mentionné précédemment que l'optimisation et la restructuration de certains départements internes permettraient de générer plus d'un million de dollars US. Maintenir les activités et les ramener au niveau de l'année en cours permettrait également d'économiser de l'argent, tout comme la réduction des déplacements et la conversion des réunions des groupes de travail en format virtuel. Toutes ces mesures combinées, ainsi que la réduction de diverses dépenses et fonctions de soutien, permettraient de trouver 2,8 millions de dollars US.

En termes de flux de trésorerie, dans le cadre du statu quo, comme mentionné précédemment, il y avait environ 700 000 dollars US d'épuisement de trésorerie et avec les réductions, il a été possible de maintenir le même niveau d'épuisement de trésorerie. Elle a rappelé qu'il avait été présenté au Comité Finance et Administration en juin 2024 et que le comité avait approuvé le niveau d'épuisement des liquidités.

Elle rappelle que l'AMA est très consciente du fait que, si les contributions des États-Unis restent impayées, comme l'a mentionné précédemment M. Kejval en ce qui concerne le risque financier, de nouvelles mesures d'austérité seront nécessaires et affecteront les activités fondamentales telles que la recherche et le développement technologique, ce qui, à son tour, affectera inévitablement les parties prenantes, y compris les sportifs et les organisations antidopage. À ce sujet, elle a une petite remarque à faire sur la réserve d'opérations. L'AMA a pu augmenter la réserve opérationnelle de trois mois, niveau auquel elle se trouvait depuis longtemps, à six mois, sur la base du niveau d'activités actuel. Cette décision a également été approuvée par le Comité Finances et Administration. Bien entendu, l'AMA travaillera avec un budget réduit excluant les contributions de la Russie pour l'année à venir, mais le fait de disposer d'un projet de budget complet comme plan secondaire permettrait à l'AMA d'être plus flexible et de réagir avec agilité sur le plan opérationnel et stratégique, en particulier en ces temps incertains.

LE PRÉSIDENT donne la parole pour des commentaires ou des questions.

M. KEJVAL apprécie la présentation du budget, d'autant plus qu'un double budget a été préparé cette année. Il apprécie le budget pour imprévus qui a été établi et qui, de son point de vue, est très judicieux. Il a également observé que les activités principales de l'organisation n'ont pas été réduites, ce qui est très appréciable. Bien sûr, cela signifie qu'il sera très difficile de répondre aux exigences de M. De Vos en ce qui concerne la réunion du CRA en personne. Cependant, il faut s'en occuper. Il a vu des questions plus sérieuses. Le mouvement sportif a noté de grandes inquiétudes et incertitudes concernant le budget 2025, car de nombreuses contributions doivent encore être payées pour 2024. Le mouvement sportif appelle les autorités publiques à assurer le financement de l'AMA et, à la lumière des événements récents, le mouvement sportif recommande à l'AMA de préparer un plan d'urgence en cas d'incertitude prolongée en matière de financement. Bien que cela ne soit pas facultatif, l'AMA ne devrait pas investir dans ses réserves pour 2025 afin de permettre la poursuite de programmes qui bénéficient directement aux sportifs et à la communauté antidopage.

MME SEGUIN apprécie l'incertitude évoquée et les options alternatives proposées sans les contributions de la Russie. Compte tenu des diverses compensations ou mesures d'austérité potentielles qui ont été mises sur la table, elle demande aux membres de réfléchir à la question de savoir s'il serait plus judicieux de contribuer davantage à un fonds de règlement des litiges, ou si ce financement devrait être affecté à certaines des compensations proposées qui ont été soulevées ce jour-là.

Au nom de la CAHAMA, MME MARACINEANU souhaite approuver les deux scénarios budgétaires, y compris et sans la contribution de la Russie. Elle aimerait connaître l'avis du directeur général, du président et du vice-président sur les risques liés à l'absence d'un scénario budgétaire sans la contribution des États-Unis (et les fonds correspondants du mouvement sportif). Un tel scénario budgétaire devrait-il être proposé ? Elle a également souligné que les réserves opérationnelles atteindraient leur objectif d'ici la fin de l'année 2024. Elle appelle donc l'AMA à ne pas accumuler de fonds au-delà de cet objectif.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Maracineanu pour son commentaire et sa question, qu'il juge très juste. Il peut lui assurer que l'AMA travaillera très dur pour s'assurer qu'elle peut trouver des fonds supplémentaires auprès du secteur privé et des contributions additionnelles pour assurer la stabilité du budget. Il est assez optimiste. Il considère même qu'il sera possible d'augmenter le budget de l'AMA dans les années à venir.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond à Mme Maracineanu que, tout d'abord, l'absence de la contribution américaine aurait un impact significatif sur l'organisation. Il existe un scénario qui en tient compte et qui comporte un certain nombre d'ajustements. Jusqu'à présent, l'hypothèse a toujours été que les États-Unis régleraient leurs cotisations, et c'est l'hypothèse sur la base de laquelle ils travaillent. Toutefois, si tel n'était

pas le cas, le Comité Finance et Administration réexaminerait le budget pour en tenir compte. Par ailleurs, comme l'a dit le Président, d'autres fonds et ressources pourraient être recherchés.

En ce qui concerne la réserve pour litiges, il ne souhaite pas faire trop de commentaires, mais dans un monde d'incertitude avec l'enquête en cours du ministère américain de la justice, il pense qu'il est très prudent de disposer d'une telle réserve.

LE PRÉSIDENT demande aux fins du procès-verbal si le Comité exécutif est d'accord pour recommander au Conseil de fondation d'approuver les deux scénarios pour le projet de budget 2025, à savoir le projet de budget 2025 statu quo tel qu'approuvé et recommandé par le Comité Finance et Administration et le projet de budget 2025 sans la contribution de la Russie, comme l'a demandé le Comité exécutif en septembre 2024.

D É C I S I O N

Recommander au Conseil de fondation d'approuver le projet de budget 2025 proposé (deux scénarios).

7. Programme mondial antidopage

- 7.1 Mise à jour du Code 2027 et des Standards internationaux – thèmes émergents/changements

LE PRÉSIDENT donne tout d'abord la parole à M. Haynes, qui la donnera ensuite à MM. Sieveking et Young.

M. HAYNES indique qu'il fera une très brève mise au point sur le projet de mise à jour du Code 2027 et des Standards internationaux avant de céder la parole à MM. Sieveking et Young, qui approfondiront les thèmes et les tendances les plus récents.

Le projet est actuellement en bonne voie et conforme aux délais qui ont été présentés et publiés sur le site web de l'AMA. Il se trouve actuellement dans la deuxième phase de rédaction, qui durera jusqu'en février 2025, avant le lancement de la prochaine et dernière phase de consultation des parties prenantes. Au début du projet, il s'agissait plutôt d'une mise à jour ou d'une mise au point. Toutefois, en raison de la qualité et de l'ampleur des commentaires reçus des parties prenantes, ainsi que de l'apport du rapport Cottier mentionné plus haut, tous les Standards ainsi que le Code seront diffusés lors de ce dernier cycle de consultation.

Lors de la récente phase de consultation des parties prenantes qui s'est achevée en octobre 2024, il s'est félicité d'avoir reçu près de 1 900 commentaires individuels de la part de plus de 100 parties prenantes uniques, représentant tous les groupes de parties prenantes de plus de 40 pays dans le monde. Il est important de noter que, pour la première fois, des commentaires ont été reçus de toutes les régions du monde et que, grâce au travail de l'équipe de mobilisation des sportifs et du Conseil des sportifs, une part importante des commentaires a été reçue des sportifs eux-mêmes. Afin de poursuivre l'approche transparente adoptée jusqu'à présent, les commentaires qui ont été correctement soumis ont tous été publiés et sont disponibles sur le site web de l'AMA pour examen pendant cette phase de rédaction. Les travaux se poursuivront également sur un processus de consultation abrégé, plus concis et plus ciblé, afin d'obtenir encore plus de réactions de la part des sportifs, en particulier sur les exigences du cadre juridique qui les affectent le plus. En 2025, des travaux visant à générer des ressources et à soutenir des initiatives commenceront par l'entremise du programme de mise en œuvre et de soutien du Code, qui sera conçu spécifiquement pour aider les signataires à mettre en œuvre le Code et les standards de 2027 dans leurs programmes antidopage. C'est ainsi que se conclut sa brève mise au point.

M. SIEVEKING note que beaucoup de choses avaient déjà été dites sur le Code aujourd'hui. En effet, son processus de révision a été signalé comme une proposition clé du plan stratégique de l'AMA. Le document du Code est également le document par lequel les recommandations ou une partie des recommandations émises par le groupe de travail dirigé par Mme Battaini-Dragoni seront mises en œuvre, et il est normal de parler du Code, car il reste la pierre angulaire de la lutte contre le dopage. Il est donc nécessaire de s'assurer qu'il reste toujours pertinent et adapté à l'évolution de l'environnement dans lequel l'AMA opère. À cette fin, le processus de mise à jour du code avait commencé un an auparavant et se trouvait à mi-parcours avant Busan. Cet exercice important visait à garantir que les règles de l'AMA protègent dûment et efficacement les droits des sportifs propres. L'équipe chargée du Code travaillait d'arrache-pied. Depuis le début du processus, elle s'était déjà réunie pendant plus de 100 heures pour discuter, examiner et analyser les commentaires reçus par les parties prenantes. Les parties prenantes devaient être remerciées. Elles ont soumis entre la première et la dernière phase près de 1 000 commentaires sur le Code mondial antidopage, ce qui montre que le processus a fonctionné.

Avant de donner la parole à M. Young, qui présentera un aperçu détaillé de la situation actuelle, il souhaite mentionner que les changements proposés seront examinés par M. Michael Beloff, qui est un King's Counsel spécialisé dans les droits de l'homme. Il a remplacé feu le juge Costa, qui avait effectué ce travail lors des deux

précédentes révisions du Code. Par ailleurs, l'équipe du Code rencontrera Mme Snezana Samardžić-Marković pour discuter de la recommandation proposée dans le cadre de son travail actuel de révision du Programme mondial antidopage en ce qui concerne les aspects relatifs aux droits de la personne.

M. YOUNG est heureux de retrouver le Comité exécutif. Lorsque le Code a été approuvé par ce comité et les parties prenantes il y a plus de 20 ans, la promesse avait été faite qu'il s'agirait d'un document vivant, et cette promesse a été tenue. Tous les six ans, il est revenu avec l'équipe du Code. Avec quelque 3 000 cas par an, il est intéressant de discuter d'un document et, lorsque le monde entier est invité à faire part de ses commentaires sur le document, beaucoup de bonnes idées sont obtenues. Cette version 2027 du Code contiendra de nombreux changements détaillés en réponse aux commentaires des parties prenantes, ce qui est une bonne chose. Le Comité exécutif étant le groupe de pilotage de l'équipe du Code, il souhaite mettre l'accent sur huit domaines, qui sont soit les plus importants pour les parties prenantes, soit ceux qui sont considérés comme les plus controversés. Il demande l'avis des membres sur ces domaines.

Le premier domaine est celui de la contamination. Au cours des 20 dernières années, les arbitres du TAS ont été disposés à respecter les limites du Code. Ils ont traité des cas difficiles, mais les avis reçus montrent que le Code est l'ensemble des règles sur lesquelles le monde s'est mis d'accord. Ils auraient pu émettre un avis différent selon leur propre point de vue, mais ils avaient respecté le Code. Il y a eu un glissement dans la zone de contamination. Il y a eu des cas de contamination qui auraient dû aboutir à une interdiction de quatre ans, mais pour lesquels les arbitres ont décidé d'une période de suspension de deux ans. Ils n'ont pas déclaré que le Code était injuste ou quoi que ce soit d'autre, mais ont trouvé une autre raison. Néanmoins, il s'agit d'un domaine où le code est mis à rude épreuve. C'est pourquoi, dans la première phase du processus de rédaction, l'équipe a proposé une approche plus souple. En résumé, la sanction serait de quatre ans en cas de dopage intentionnel pour une substance non spécifiée, de trois ans en cas de dopage par témérité, de deux ans en cas de dopage par négligence, puis d'absence de faute significative ou d'absence de faute. Un véritable problème s'est posé dans le cas où le sportif ne pouvait pas prouver l'origine du contrôle positif. Le groupe d'experts a examiné de tels cas et a déclaré qu'il s'agissait d'un élément nécessaire pour décider qu'il n'y avait pas de faute significative. Il n'y avait manifestement pas d'intention, mais le sportif n'a pas pu prouver d'où la substance provenait, ce qui a fait que le panel ne savait pas vraiment su quoi faire. Le dernier projet a donc créé un terrain d'entente pour les cas où le panel est convaincu par des preuves analytiques qu'un scénario de dopage n'est tout simplement pas raisonnable, lui permettant de descendre à trois ans, créant ainsi un plateau sur lequel il peut se poser, ce qui donne plus de flexibilité au système. La situation se complique lorsqu'il y a trois variables. De quel type de substance s'agit-il? S'agissait-il d'une substance d'abus? S'agit-il d'une substance spécifiée? S'agit-il d'une substance non spécifiée? Le sportif peut-il prouver l'origine? Quel est le degré de la faute? Tout cela avait été précisé dans le premier projet. La rétroaction a été positive en ce qui concerne le résumé, mais les parties prenantes ont trouvé qu'il était difficile à suivre à la lecture du projet. Il l'a apprécié. Ainsi, le prochain projet sera beaucoup plus rationalisé et plus clair pour traiter toutes ces pièces compliquées du casse-tête.

L'autre problème de contamination est que les laboratoires sont de plus en plus performants. Le problème ne se posait pas vraiment lorsqu'ils ne pouvaient détecter une substance interdite que dans une fourchette de nanogrammes à deux chiffres, mais ils peuvent actuellement détecter des substances dans une fourchette de picogrammes à un chiffre, ce qui augmente le nombre de cas susceptibles d'être causés par la contamination. Le professeur Rabin avait déclaré précédemment que le rôle du groupe de travail sur les contaminants était d'essayer d'examiner cas les plus faciles à analyser, comme la contamination de la viande par le clenbutérol, et de travailler à l'élaboration de niveaux de rapport minimaux permettant d'éliminer les cas de contamination probables. Ce groupe de substances, ainsi que la ractopamine et le zéranol, ont déjà été traités. Des travaux sont en cours sur d'autres substances anabolisantes, ainsi que sur des diurétiques et des agents masquants, qui pourraient être contaminés par des produits pharmaceutiques. La détermination des résidus attendus dans la viande, par exemple, a demandé beaucoup de travail aux scientifiques, mais au moins des efforts ont été faits. La dernière modification apportée au premier projet, dont il pense qu'elle continuera d'évoluer, concerne la règle de contamination, qui ne se limite plus aux produits contaminés, tels que les compléments alimentaires ou les médicaments, mais fait référence aux sources contaminées, qui peuvent être l'eau ou le contact peau à peau. Dans certains cas, le fait de se serrer la main, de toucher des équipements de gymnase, de s'embrasser et d'avoir des relations sexuelles a été cité comme la raison pour laquelle un sportif avait fait l'objet d'un contrôle positif. La source contaminée concernerait tous ces éléments, et pas seulement les produits.

S'il y a une chose que les sportifs et la communauté antidopage ont vraiment appréciée dans le Code 2001, c'est l'introduction des commentaires sur les substances d'abus. Les sportifs étaient heureux car ils n'avaient pas à s'inquiéter d'une interdiction à long terme pour un produit dont l'usage était social et qui n'avait rien à voir avec leur sport. Les organisations antidopage étaient satisfaites parce qu'elles ne gaspillaient pas une grande partie de leurs ressources à s'occuper de la durée de la sanction dans un cas de marijuana, par exemple. Les sportifs étaient satisfaits de l'interdiction initiale de trois mois, ramenée à deux mois pour la réhabilitation.

D'après les commentaires sur le premier projet, ils semblaient encore plus satisfaits d'un délai de deux mois pour une première infraction. S'il s'agit d'une deuxième infraction pour la même substance, la question de la réadaptation sera abordée. Cette question a fait l'objet d'un débat, mais les organisations antidopage du monde entier ont fermement affirmé qu'elles ne disposaient pas des ressources ou de l'expertise nécessaires pour se lancer dans le domaine de la réadaptation. C'est donc la direction qui a été prise. Jusqu'à présent, les réactions des parties prenantes ont été très positives à tous points de vue.

Il semblait que tout ce dont il parlait était quelque chose dont on avait déjà parlé un peu plus tôt. L'un des problèmes de l'histoire de l'antidopage a été le renard qui gardait le poulailler, qu'il s'agisse d'un organisme contrôlant ses propres sportifs et personne d'autre ne les contrôlant, ou des personnes chargées de l'enquête en Russie et du ministère des sports qui dirigeaient les pratiques de dopage et travaillaient avec le laboratoire. Cela ne peut être autorisé. Il devait y avoir au moins un système mis en place. Par conséquent, des échanges sur une nouvelle définition de l'indépendance opérationnelle de l'ONAD étaient en cours. Le mot « opérationnel » était essentiel. Une indépendance totale n'était pas possible. Les ONAD recevaient de l'argent des gouvernements et les OAD pouvaient recevoir de l'argent du mouvement sportif. Il ne s'agissait donc pas d'une indépendance totale, mais plutôt d'une indépendance opérationnelle, dans la mesure où aucun représentant du gouvernement n'allait dire à l'ONAD comment budgétiser l'argent qu'elle recevait, quelles affaires poursuivre, ou qui elle a soumis à un contrôle et qui elle n'a pas soumis à un contrôle. Il y a quelques sujets en discussion qu'il pense être controversés et il souhaite entendre les opinions du Comité exécutif à ce sujet. Premièrement, les ONAD sont-elles autorisées à déléguer leurs responsabilités en matière de lutte contre le dopage à des fédérations sportives nationales, par exemple ? Certaines grandes ONAD l'ont fait et ont jugé que cela fonctionnait très bien. Cependant, la proposition, du moins dans le premier projet, était de ne pas autoriser cela parce que c'était à nouveau le renard qui gardait le poulailler, c'est-à-dire les fédérations nationales qui se souciaient de leurs sportifs et qui prenaient les décisions opérationnelles en matière de contrôle du dopage. La deuxième question concernait le personnel qui pouvait siéger aux postes de l'ONAD, qui était opérationnel et qui travaillait également à un poste opérationnel dans le domaine du sport pour le compte d'un gouvernement. Il est normal que les gouvernements surveillent l'utilisation de leurs fonds, mais pas qu'ils déterminent comment les fonds doivent être alloués, en se demandant s'il faut contrôler l'athlétisme ou le cyclisme, par exemple, et qui doit être contrôlé. Une même personne ne peut pas porter deux chapeaux. Certaines organisations nationales antidopage, comme l'organisation australienne, qu'il connaît bien, font partie du gouvernement. Cela ne pose pas de problème, tant qu'une séparation est prévue. De plus amples détails seront également fournis à ce sujet et il invite les membres à les examiner attentivement lors de la publication du prochain projet. Beaucoup avait été dit plus tôt dans la journée sur l'indépendance opérationnelle, qui était la direction recherchée. Certaines parties prenantes ne pourraient pas continuer à travailler comme elles l'ont toujours fait et ne seraient pas satisfaites au mois de juin suivant.

En ce qui concerne le calendrier, il a expliqué le fonctionnement du système. Un sportif a été testé. L'échantillon a été envoyé au laboratoire. Le laboratoire disposait d'un délai de 20 jours pour rendre rapport le résultat du contrôle. Ensuite, ce que l'organisation nationale antidopage était censée faire était de vérifier que le sportif ne bénéficiait pas d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques. Elle devait s'assurer qu'il ne s'agissait pas d'une substance dont l'utilisation était autorisée par certaines voies d'administration et qu'il n'y avait pas d'écart manifeste dans le prélèvement d'échantillon ou dans l'analyse en laboratoire. À ce moment-là, l'ONAD était censée informer le sportif qu'il y avait une violation potentielle des règles antidopage et que l'échantillon B pouvait être analysé et inviter le sportif à fournir une explication. Elle était alors censée imposer rapidement une suspension provisoire obligatoire s'il s'agissait d'une substance non spécifiée. Cela n'a pas toujours été le cas. Certaines organisations l'ont fait, d'autres non. C'était l'une des recommandations de World Aquatics en rapport avec le rapport Cottier, et c'était une question qui avait été soulevée indépendamment par plusieurs parties prenantes. L'équipe chargée de l'examen du Code était au moins encline à proposer qu'à partir du moment où le laboratoire a rapporté un contrôle positif ou un résultat d'analyse anormal à l'agence nationale antidopage ou à la fédération internationale (FI), l'ONAD doit notifier le sportif dans un délai de 21 jours et imposer immédiatement une suspension provisoire. En cas de suspension provisoire obligatoire, le sportif peut essayer de la faire lever s'il a une bonne explication, mais c'est ce que faisaient effectivement à l'époque un certain nombre de grandes Fédérations internationales dotées d'unités spécialisées en matière d'intégrité. Il serait intéressant de voir ce que les parties prenantes ont répondu à cette approche et si elles ont estimé que le calendrier était impossible à respecter. L'étape suivante du processus de gestion des résultats consistait pour l'organisation antidopage à décider si elle allait ou non engager des poursuites. Un délai de notification des charges n'avait pas été fixé car le sportif ayant été contrôlé positif à des substances non spécifiées serait déjà provisoirement suspendu. Il était inutile que le sportif essaie de retarder quoi que ce soit en se dépêchant de fournir une bonne explication, il n'y avait donc pas de délai à respecter. Toutefois, l'AMA disposait d'un recours dans le Code. Si l'organisation antidopage prend un temps déraisonnable, l'AMA peut la contacter et lui demander de prendre une décision quant à une éventuelle notification des charges avant une certaine date. Si l'organisation n'accepte pas, deux options s'offrent à elle. L'AMA pourrait retirer cette affaire à

l'organisation antidopage concernée et la confier à une autre organisation antidopage (telle que la FI s'il s'agit d'une ONAD) et demander à la première organisation antidopage de payer pour cette affaire. Ou bien l'AMA pourrait considérer que, le délai ayant été si long, la décision de ne pas inculper a été prise, et l'AMA ferait appel de cette décision comme si elle avait été prise.

Les suspensions provisoires imposées par les organisateurs de grandes manifestations posent un problème. Par exemple, si le CIO avait imposé une suspension provisoire pendant les Jeux olympiques, à la fin des Jeux, si la suspension prenait fin, il y aurait un vide. De nombreuses Fédérations internationales ont déclaré qu'elles ne pouvaient pas agir assez rapidement pour combler cette lacune. La proposition actuellement à l'étude est que la suspension provisoire des organisations responsables de grandes manifestations reste en vigueur. Toutefois, si le sportif souhaite qu'elle soit levée, elle est transmise à la Fédération internationale du sport en question, qui décide de la suite à donner à l'affaire. Il était possible d'aller dans un sens ou dans l'autre. Il était possible de s'inquiéter de l'écart et d'essayer de faire porter le fardeau à la fédération internationale pour qu'elle mette en place sa suspension provisoire plus rapidement. Cependant, sur la base des commentaires des parties prenantes, l'intention dans la deuxième version était de maintenir les organisations responsables de grandes manifestations.

En ce qui concerne l'aide substantielle, elle a fondamentalement bien fonctionné dans le Code, mais les parties prenantes ont déclaré qu'il s'agissait d'un outil si précieux qu'il devait être davantage disponible. Par conséquent, la proposition actuelle était qu'un sportif n'aurait pas droit à une aide substantielle uniquement lorsqu'une organisation antidopage avait inculqué ou découvert une violation des règles antidopage. La formulation a plutôt été adoucie pour dire que l'aide substantielle s'applique également lorsqu'elle est susceptible d'aboutir à la découverte d'une violation des règles antidopage. Cette question était encore à l'étude, mais il s'agissait d'une tentative de rendre le système plus flexible et plus fréquemment utilisé. Un autre type d'assistance a également été ajouté. Une aide substantielle ne pouvait être obtenue qu'en dénonçant quelqu'un d'autre. Toutefois, il peut également arriver qu'un sportif soit également un scientifique et qu'il ait trouvé un moyen de déjouer le contrôle de l'EPO, qu'il se soit fait prendre et qu'il ait décidé de se manifester. Ce sportif n'aurait personne d'autre à qui se référer, mais il pourrait fournir des informations très précieuses. C'est pourquoi un nouveau sous-article a été créé concernant d'autres informations et aides précieuses pour permettre une réduction de 15% dans une telle situation, et il pense que ce sous-article sera utilisé. Il était difficile de vivre dans un monde où plus on se comportait mal et plus on était impliqué dans de très mauvaises choses, plus on devait abandonner, contrairement à quelqu'un qui admettait qu'il se dopait mais n'avait pas impliqué d'autres personnes.

Un autre sujet controversé a été la divulgation publique. Les commentaires des parties prenantes ont révélé deux faces très différentes de la médaille. Du point de vue des sportifs, le dernier appel a eu lieu. Ou, s'ils avaient gagné leur cause, ils ne voulaient pas que leur nom soit associé à une affaire antidopage, car une fois que la cloche avait sonné et que leur nom avait été associé à une affaire antidopage, leur réputation ne se rétablirait jamais. Cette remarque est tout à fait légitime. De l'autre côté, il y a eu des commentaires, par exemple dans l'affaire des nageurs chinois, où les autorités publiques et les organisations antidopage ont estimé que la transparence était nécessaire pour maintenir leur crédibilité. Par conséquent, tout devrait être public et publié afin d'éviter toute accusation de dissimulation ou autre. Il y avait donc de très bons arguments de part et d'autre. Il y avait un atout qui affectait les deux, à savoir la protection des données. À l'heure actuelle, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) était saisie d'une affaire dans laquelle un sportif contestait la divulgation publique de ses données, même après avoir perdu l'affaire en dernier recours, au motif qu'elle violait les lois sur la protection des données. On devrait en savoir plus à ce sujet avant la fin de l'année, lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, mais une partie de ces informations échappe actuellement à l'équipe chargée de l'examen du Code. Comme dans le premier projet, la tendance était de pencher en faveur de la protection de la réputation des sportifs et de ne pas exiger la publication comme dans le cas de la divulgation publique obligatoire des suspensions provisoires, mais plutôt de la laisser facultative. Cette question fera l'objet d'un débat approfondi, mais c'est la direction prise à court terme.

La question suivante concerne les personnes protégées et les mineurs. Le Code contient de nombreux exemples de mesures extraordinaires prises pour protéger les personnes protégées, les mineurs et les sportifs de niveau récréatif. Il est plus courant que les mineurs ne soient pas inclus dans toutes les sanctions. Par exemple, les personnes protégées bénéficient d'une protection spéciale, alors que les mineurs n'en bénéficient pas. Cependant, dans d'autres domaines, il y a de bonnes raisons de protéger les mineurs de la même manière que les personnes protégées. L'aide substantielle est un domaine dans lequel des mineurs seront ajoutés. Une section stipule que le personnel d'encadrement des sportifs peut être sanctionnée par une période de suspension plus longue si elle est impliquée dans le dopage d'une personne protégée. Il en va de même pour les mineurs. De même, les sanctions administratives et les sanctions liées au trafic sont plus longues si une personne protégée est impliquée. Il en va de même pour les mineurs. Une nouvelle disposition avait été ajoutée

dans le premier projet, selon laquelle une personne protégée pouvait reprendre l'entraînement plus tôt qu'une personne non protégée, ce qui a été étendu aux mineurs. Il tient à préciser que, dans l'affaire Valieva, en ce qui concerne les suspensions provisoires, le panel du TAS a déclaré qu'un traitement distinct avait été accordé aux personnes protégées dans divers cas et que l'AMA devait donc avoir l'intention de le faire en ce qui concerne les suspensions provisoires et qu'elle avait simplement oublié de l'écrire. Ce n'était pas correct. Un traitement distinct pour les personnes protégées a été établi dans différentes parties du Code. Cela ne signifie pas qu'ils bénéficient d'un traitement spécial dans toutes les parties du code. C'est pourquoi une note de bas de page a été ajoutée à la définition des personnes protégées afin de la rendre encore plus claire qu'elle ne l'était déjà.

Un autre sujet fréquemment abordé par les parties prenantes est celui des responsabilités du personnel d'encadrement du sportif. Il se souvient d'avoir regardé dans son salon le patinage dans l'affaire Valieva, et d'avoir vu cette dernière pleurer et s'asseoir à côté de ses entraîneurs. C'était très mauvais pour le sport. C'était très mauvais pour le mouvement olympique. Par conséquent, un certain nombre d'amendements ont déjà été apportés pour souligner l'importance du rôle du personnel d'encadrement du sportif dans le traitement de leurs sportifs, en particulier les mineurs et les personnes protégées, dans les enquêtes obligatoires, etc. Deux points supplémentaires ont été ajoutés aux rôles et responsabilités du personnel d'encadrement du sportif. L'un d'eux est un devoir de diligence affirmatif. Une autre était l'obligation pour le personnel d'encadrement des sportifs de suivre une formation spécifique à l'organisation antidopage, en plus de l'obligation de s'auto-former. Toutefois, cela a posé un problème de rôles et de responsabilités. Si cette responsabilité n'est pas assumée, il ne s'agit pas d'une violation des règles antidopage. Elle pourrait être inscrite dans le code, mais n'aurait aucun effet. Le seul moyen de lui donner du mordant était la possibilité d'être puni en cas de manquement. Cela ne pourrait pas être considéré comme une violation des règles antidopage dans le Code, mais cela pourrait se faire par le biais de codes de conduite, de comités olympiques, d'organisations nationales antidopage, peut-être pas d'organisations responsables de grandes manifestations, ou par le biais de l'accréditation. Il a demandé à quelqu'un d'expliquer à l'AMA l'importance d'une telle formation obligatoire par rapport au fardeau que cela représenterait pour les organisations responsables de grandes manifestations et les Fédérations internationales en termes d'intégration dans leurs Codes de conduite ou leurs politiques d'accréditation. C'est l'un des nombreux équilibres qu'il a fallu trouver.

C'est ainsi qu'il a terminé sa liste des huit sujets qui seraient controversés ou qui avaient suscité le plus de réactions. Il a invité les membres du Comité exécutif, en tant que comité de pilotage, à faire part de leurs réflexions, questions et commentaires, car l'équipe de rédaction du Code a pour mission d'écouter.

LE PRÉSIDENT remercie M. Young pour sa présentation très complète et ouvre la séance aux commentaires et questions.

Au nom des autorités publiques, MME SEGUIN remercie l'équipe de rédaction du Code, ainsi que M. Richard Young, pour leur travail et leurs efforts, ainsi que pour leur présentation. En particulier, elle est très heureuse de voir que l'équipe cherche à aborder les questions difficiles, y compris la nouvelle tendance des cas de contamination, et reconnaît la nécessité de poursuivre les discussions dans le cadre d'un groupe de travail. Elle a également salué la proposition d'obligation de notification, qui était une recommandation du rapport de World Aquatics et dont le groupe de travail du comité exécutif avait discuté.

Elle avait deux questions sur les considérations de divulgation publique. S'est-on interrogé sur la différence entre une affaire impliquant un individu et une affaire impliquant un grand groupe d'individus, telle qu'une affaire de contamination à grande échelle, et sur la question de savoir si la divulgation dans ce cas ou les intérêts de la vie privée seraient d'une manière ou d'une autre atténués par de simples caviardages? Sa deuxième question portait sur les rôles et les responsabilités du personnel d'encadrement du sportif. Elle a demandé plus de détails sur ce qui constitue le devoir de diligence et sur la manière dont on peut être tenu pour responsable d'un manque de diligence.

Faisant écho au commentaire précédent, MME MARACINEANU note, au nom du CAHAMA, que le rapport Cottier nécessitera certains amendements au Code, et que le groupe de travail sur les recommandations et l'équipe de rédaction du Code pourraient peut-être travailler ensemble. Deuxièmement, la question des amendements a été soulevée et elle se demande s'il ne faudrait pas réaliser une étude d'impact de ces amendements en termes financiers, juridiques, etc. C'est une très bonne chose d'ajouter des éléments et du contenu au Code, ce qui montre que les propositions du terrain ont été prises en considération ; mais, en ce qui concerne les deux dernières diapositives présentées sur le devoir de diligence et la formation des formateurs ou des éducateurs, en particulier dans le domaine de la lutte contre le dopage, il serait intéressant de mener une enquête auprès de tous les pays, peut-être par l'entremise de l'UNESCO ou d'un autre organisme, pour voir comment l'éthique et l'intégrité existent déjà dans leur législation. En France, par exemple, il est devenu obligatoire, au moyen d'un module d'éducation, pour tous les entraîneurs et les formateurs de prêter attention

à la possibilité de harcèlement sexuel, à la manière de parler aux enfants et au dopage. Dans certains pays, ces questions ont peut-être déjà été résolues par des modules de formation ou par la législation. La vérification des dispositions existantes dans les différents pays concernant l'éthique professionnelle des entraîneurs pourrait également être un moyen de décider de ce qui devrait être inclus dans la révision du Code.

M. EMONYI s'est aussi montré reconnaissant du travail accompli jusqu'à présent par l'équipe de rédaction du Code et des progrès réalisés. Revenant sur le personnel d'encadrement des sportifs et sur la nécessité de tenir compte des tendances émergentes, des changements en cours et des considérations de ciblage qui vont être ajoutées au Code, il approuve le renforcement des sanctions à l'encontre du personnel d'encadrement des sportifs et de la capacité des OAD à sanctionner le personnel d'encadrement des sportifs. L'éducation a été mentionnée. Il pense qu'il s'agit d'un processus continu en ce qui concerne le personnel d'encadrement des sportifs et la responsabilité qui leur incombe de s'éduquer. Il suggère également d'introduire un dossier ou un registre sur le personnel d'encadrement des sportifs dans ADAMS et une base de données accessible à toutes les OAD sur la manière dont elles peuvent tenir le personnel d'encadrement des sportifs responsable en cas de violation des règles antidopage.

DR SANGENIS remercie M. Young pour son rapport très complet et souhaite faire quelques commentaires sur la première partie de la présentation. Lorsque l'AMA a été créée, le grand défi, 25 ans auparavant, était la détection de l'hormone de croissance et de l'érythropoïétine. Il n'avait pas été possible de détecter ces substances à l'époque. Aujourd'hui et dans les années à venir, elle pense que la contamination sera le plus grand défi, non seulement en ce qui concerne les aspects techniques de la détection, sur lesquels des travaux sont en cours, mais aussi en ce qui concerne la crédibilité et la confiance de l'AMA. Il faut comprendre comment la viande, les œufs et les médicaments reconnus, par exemple, peuvent être contaminés par des substances interdites. Ce n'est pas facile à comprendre pour les profanes. Il est important de savoir que l'AMA et son directeur général sont apparus fréquemment dans les médias ces derniers temps et que la contamination est devenue une conversation publique. Il est donc nécessaire de clarifier quand il faut faire un rapport et quand il ne faut pas le faire, par exemple, quand il y a 50 ou 100 cas. Elle pense que c'est l'aspect le plus important de la prévention par l'éducation, en particulier avec les sportifs, mais aussi avec le personnel d'encadrement, l'entourage et les OAD, bien sûr. Par ailleurs, le public est informé par les médias, et l'AMA doit donc être prête à mettre à disposition ces informations sur la contamination. En ce qui concerne l'éducation, un module ou un cours d'apprentissage en ligne sur la contamination, par exemple, serait intéressant à envisager.

MME GROSSENBACHER a fait siens les commentaires formulés par le représentant des sportifs, son collègue M. Emonyi, sur l'importance du devoir de diligence pour le personnel d'encadrement du sportif et l'importance du renforcement des capacités pour les OAD, en disposant de registres du personnel d'encadrement des sportifs et en développant les renseignements disponibles à cet égard. Elle a également salué la mise à jour sur les personnes protégées, en particulier les clarifications proposées au Code en lien avec les leçons tirées de l'affaire Valieva. C'est extrêmement important pour le mouvement sportif.

En ce qui concerne l'information du public, le mouvement sportif a compris les défis et l'affaire en cours à la CJUE, dont l'issue est attendue. Elle souhaite simplement souligner l'importance de la cohérence entre les OAD, qui suscite actuellement de nombreuses inquiétudes. Un point, qui n'avait pas été mentionné ce jour-là mais qui est d'une grande importance pour le mouvement sportif, était le Standard international sur la conformité au Code par les signataires (SICCS). C'était un sujet important pour le mouvement sportif. Il a suscité de nombreuses inquiétudes quant à son impact sur les sportifs qui ont un contrôle limité sur la responsabilité des OAD et des gouvernements vis-à-vis la législation nationale, mais aussi quant au respect du Code. Il faut veiller à ce que les conséquences soient proportionnées et graduées, mais aussi se concentrer d'abord sur le dialogue et le renforcement des capacités, les conséquences n'intervenant qu'en dernier ressort. Le mouvement sportif a noté que, depuis ses commentaires sur ces points, la stratégie du Comité de révision de la conformité a également été modifiée. Elle s'en réjouit et espère que cela se reflétera également dans la révision du Code. Elle encourage l'AMA à communiquer ces changements, car cela semble également répondre à certaines des préoccupations soulevées par les autorités publiques dans le cadre du forum de l'UNESCO.

MME YANG souhaite souligner que le Code aidera non seulement les sportifs d'élite, y compris les mineurs, mais aussi le développement du sport, car ce ne sont pas seulement les entraîneurs mais aussi les parents qui peuvent comprendre le devoir de diligence, y compris la connaissance de l'antidopage. Ce message sera certainement étendu à l'ensemble de la communauté sportive depuis la base, ce qui est très positif. Elle est également d'accord avec le mouvement sportif pour dire qu'il faut trouver un moyen pour que les OAD puissent réellement mettre en œuvre ce Code. Elle a remercié tout le monde pour son travail acharné.

M. PINI remercie l'ensemble de l'équipe chargée de la rédaction du Code pour les efforts considérables qu'elle a déployés. Il sait qu'il y a beaucoup à réfléchir dans cette deuxième phase de consultation. Il est d'accord avec M. Emonyi en ce qui concerne le personnel d'encadrement des sportifs et la manière de le gérer.

Les thèmes clés sont certainement intéressants et c'est quelque chose que le Conseil des sportifs veut garder à l'œil. Il note l'objectif d'inclure les commentaires des sportifs, qui est d'un grand intérêt pour le Conseil des sportifs, et il en parlera dans sa mise à jour à ce sujet. Il pense qu'il serait utile de connaître les chiffres reflétés dans la phase de consultation concernant les sportifs. Il est conscient que les chiffres ne sont peut-être pas disponibles à ce moment-là, mais il serait utile de pouvoir les améliorer lors de la phase de consultation finale. Il apprécie le rapport et le bon travail réalisé.

Étant donné qu'il s'agit d'écouter, ce qui a permis au Code de fonctionner, M. YOUNG déclare que plus il y a de rétroaction, meilleur sera le produit. En ce qui concerne la question de la divulgation publique, des grands groupes et des individus, il pense que les sportifs diraient que si leur nom était un jour associé au dopage, ils subiraient une atteinte à leur réputation qui ne pourrait jamais être réparée. En réponse aux commentaires du CAHAMA, dont il a pris bonne note, l'équipe de rédaction du Code a travaillé en étroite collaboration avec Mme Battaini-Dragoni et le groupe de travail pour proposer ce texte. Une ébauche a été faite, suivie d'une ébauche améliorée de ce qui pourrait être fait dans le Code et les Standards internationaux pour traiter des situations telles que l'affaire de la natation chinoise, où ce qui s'est passé n'était pas conforme au Code. Il s'agit peut-être d'une question de bon sens, mais des dispositions sont nécessaires dans le Code et les Standards internationaux pour traiter ce type de situation.

En ce qui concerne le commentaire sur l'étude d'impact, l'équipe du Code n'était probablement pas la mieux placée pour réaliser une étude d'impact. Toutefois, il a pu assurer que, dans les commentaires recueillis, les parties prenantes ont indiqué quel serait l'impact de l'imposition d'une nouvelle obligation ou tâche aux agences nationales antidopage. L'équipe du code en entendrait parler. Si la charge pesant sur les agences nationales antidopage était réduite, celles-ci en seraient reconnaissantes, tout comme les fédérations internationales. Il n'a pas de chiffres en dollars et en sous, mais l'un des aspects positifs de ce processus de consultation est que de nombreuses parties prenantes ont approuvé l'idée, mais ont déclaré que leurs ressources n'étaient pas illimitées et que, si des exigences supplémentaires étaient imposées, elles devraient réduire d'autres activités. Ils avaient dit que c'était peut-être une bonne idée en principe, mais une très mauvaise idée en pratique. De nombreux commentaires ont été reçus à ce sujet. La relation entre l'éducation et tout cela était très importante, tant pour les sportifs que pour le personnel d'encadrement du sportif. Le code était un document très long et compliqué, ce qui était nécessaire lorsqu'il était utilisé comme un ensemble de règles selon lesquelles une personne pouvait être jugée inéligible pour participer à des compétitions dans le cadre de son activité professionnelle. Cependant, du point de vue du sportif, de l'entraîneur et des parents du sportif, tout cela n'était pas nécessaire. Le sportif, l'entraîneur et les parents doivent simplement savoir ce qu'ils ont le droit de faire et, plus particulièrement, ce qu'ils n'ont pas le droit de faire et quels sont les risques à éviter. Au début, les compléments alimentaires constituaient l'un de ces risques, et les sportifs n'avaient jamais pensé qu'ils pouvaient prendre un complément alimentaire et être contrôlés positifs. Ce n'est plus le cas. Les sportifs ont compris qu'ils devaient faire usage de compléments alimentaires certifiés et que, s'ils ne le faisaient pas, ils en étaient responsables. Les entraîneurs l'ont compris. S'ils ne l'ont pas compris, il faut insister encore et encore auprès des nouvelles générations d'entraîneurs et des nouvelles générations de sportifs pour qu'ils le comprennent. Les risques ont changé. Qui aurait pu penser qu'une personne pouvait être contrôlée positive après avoir embrassé une fille dans un bar ? Qui aurait pu penser qu'une personne pouvait être contrôlée positive à la suite d'un contact peau à peau ? On sait aujourd'hui que c'est une possibilité réelle. Ce message doit être transmis dans le cadre du processus éducatif, faute de quoi il y aurait un gros problème. Cette partie de l'éducation des parents, des entraîneurs et des sportifs est donc très importante pour éviter de tels cas.

En ce qui concerne le personnel d'encadrement des sportifs, l'idée de suivre le personnel d'encadrement des sportifs ayant subi des contrôles positifs lorsqu'ils se déplaçaient de la Russie à la Bulgarie, au Guatemala ou ailleurs, était une très bonne idée. Il existe actuellement une exigence selon laquelle, lorsqu'une personne chargée de l'encadrement de sportifs a sous son contrôle deux personnes dont le test est positif, ces deux personnes doivent faire l'objet d'une enquête. Le problème était de savoir qui était l'instructeur, le entraîneur ou le physiothérapeute d'un sportif, car ils n'étaient pas enregistrés. Il a travaillé avec Ironman Triathlon, qui a mis en place un programme exigeant des sportifs participant à ses épreuves qu'ils dressent la liste de leurs entraîneurs, formateurs et personnel d'encadrement du sportif à des fins de suivi. C'était une très bonne idée, mais c'était un fardeau pour la FI, le sportif et l'OAD. Il a demandé aux membres et aux parties prenantes de lui faire part de leurs commentaires sur la question de savoir si le prix administratif à payer valait le résultat potentiel. Si le temps et l'argent n'étaient pas un obstacle, il faudrait absolument le faire.

Au-delà de l'éducation, il y a la question de la perception du public. Il pourrait probablement compter sur les doigts d'une main le nombre de cas de dopage qu'il a vus récemment et dans lesquels le sportif n'avait pas allégué de contamination. C'était l'explication universelle, même s'il s'avérait qu'ils s'étaient dopés. Il est nécessaire de s'attaquer à la perception publique selon laquelle la contamination est la cause de tous les cas de dopage, car ce n'est pas juste. De nombreux groupes de défense des sportifs ont fait valoir qu'il incombait

à tous ceux qui essayaient de mener la lutte contre le dopage de faire face à cette perception publique. C'est un très bon point.

En ce qui concerne la conformité au code, il a reconnu qu'il s'agissait d'une question à laquelle il fallait prêter attention. L'objectif de la conformité au code était d'harmoniser l'équité entre tous les sports et tous les pays et de faire en sorte que cela se reflète dans la norme de conformité. Les conséquences ont-elles été trop dures ou pas assez? Que s'est-il passé lorsqu'il s'agissait d'une situation exceptionnelle? Il est certain que le dialogue se poursuivra à ce sujet.

En réponse à la question de l'éducation des parents, il pense que c'est important. Il a entraîné de nombreuses équipes, non pas à des niveaux élevés, mais plutôt les équipes de ses enfants, d'autres enfants et d'autres parents. Les parents ont joué un rôle dans tout cela, et pas nécessairement un bon rôle.

En ce qui concerne les réactions des sportifs, il s'en félicite. L'objectif de ce travail était de permettre à chaque sportif de concourir sur un pied d'égalité. L'une des raisons pour lesquelles il était personnellement passionné par ce sujet était que ce qu'il préférerait au monde était de voir ses enfants et, aujourd'hui, ses petits-enfants faire du sport. Sa deuxième activité préférée était de faire du sport lui-même. Ce qu'il préfère ensuite, c'est suivre le sport dans les médias et autres. Et puis il y avait son travail. S'il était vrai que pour réussir, un enfant devait faire usage de drogues et risquer sa santé, il aurait assisté à beaucoup de leçons de piano et de récitals au lieu de regarder des manifestations sportives. Ce n'était tout simplement pas acceptable. Par conséquent, tout ce travail a été effectué pour protéger les sportifs; leur voix a donc été absolument essentielle. Au fur et à mesure de l'évolution du Code, les sportifs sont devenus plus sophistiqués. Il se souvient que dans la première version du Code, la peine de mort ou pire avait été demandée pour chaque violation des règles antidopage. Depuis, on s'est rendu compte qu'il y avait eu contamination et que les sportifs étaient devenus beaucoup plus sophistiqués. Plus les sportifs fournissent leurs perspectives, mieux c'est. Le processus du Code à venir impliquera des réunions avec des groupes de sportifs, ce qui est important, selon lui. Il estime avoir répondu à toutes les questions.

LE PRÉSIDENT remercie M. Young pour sa réponse très complète. Il estime que le système antidopage est le système juridique le plus harmonisé au monde. Le Code est au cœur de cette harmonisation et l'un des documents les plus importants, il est donc extrêmement important d'avoir cette discussion. Il remercie toutes les personnes impliquées pour leur engagement, leurs efforts, leurs remarques et leur participation à ce processus. Le travail et l'engagement sur ces questions devraient être au centre des préoccupations à l'avenir.

D É C I S I O N

Prise en note de la mise à jour du Code et des Standards internationaux 2027.

8. Sportifs

- 8.1 Mise à jour du Conseil des sportifs

M. PINI souhaite commenter quelques points de son rapport. Le Conseil des sportifs s'est réuni virtuellement une première fois en octobre 2024 et une seconde fois en personne la veille. Il tient à remercier le président et le directeur général d'avoir participé à ces deux réunions. Il est très important d'entendre les mises à jour sur les affaires courantes de l'AMA, mais aussi de permettre aux membres du Conseil des sportifs de poser des questions. Un certain nombre de membres du Conseil des sportifs ont été activement impliqués, comme l'indique le rapport. Il souligne qu'il est essentiel pour le plan d'action, mais aussi pour la priorité stratégique de l'AMA, d'être centrée sur les sportifs, et que tous les membres du Conseil ont pris beaucoup de temps pour s'assurer que cela se produise. Il a remercié chacun d'entre eux. Par exemple, Mme Włoszczowska a assisté à la conférence des ministres des sports du Conseil de l'Europe. D'autres représentants ont participé aux forums continentaux de sportifs cette année-là en Océanie et récemment dans les Amériques, et d'autres sont prévus pour l'année suivante. Mme Terho a participé à la table ronde du forum des FI sur l'importance de la voix des sportifs dans la lutte antidopage. Il a virtuellement assisté à la réunion des ministres des sports d'Océanie. Il souhaite profiter de cette occasion pour remercier le président et le directeur général pour leur contribution. Les conversations qu'il a eues avec les ministres des sports de sa région ont été très renforcées autour du mouvement antidopage. Il est fier de voir des sportifs dans la Déclaration d'Apia, qui en est le résultat. Récemment, en sa qualité de président du Conseil des sportifs de l'AMA, il a participé, en tant qu'agent de liaison avec la commission des sportifs du CIO, aux réunions de la commission des sportifs du CIO, y compris le comité de l'entourage des sportifs du CIO, où il a pu faire le point sur les travaux du Conseil. Les élections du conseil des sportifs pour le groupe 2 sont actuellement en cours et il aura plus d'informations vers la fin de l'année sur la façon dont elles se sont déroulées. Il a remercié tous les membres du Conseil des sportifs du groupe 2, qu'ils reviennent ou non. Ils ont joué un rôle de pionniers dans cette nouvelle évolution du Conseil

des sportifs par rapport à l'ancien Comité des sportifs. Il se réjouit à l'idée de renforcer ce travail et remercie tous les membres du Conseil pour leur travail.

En ce qui concerne le plan d'action du Conseil, compte tenu du rythme de renouvellement des membres du Conseil sportif, il a été convenu que le plan d'action initial 2024-2025 serait développé en alignement avec le plan stratégique 2025-2029 de l'AMA pour permettre aux initiatives de prendre forme et en gardant à l'esprit le mandat du Conseil. Un sous-groupe chargé du plan d'action a été créé, composé de lui-même, de Mme Kit, de Mme Escobar et de Mme Egan, et il tient également à remercier Mme Taillefer pour son énorme soutien, ainsi que l'équipe chargée de la mobilisation des sportifs, Mme Henrie et Mme Spletzer. Le but du plan d'action était d'établir une feuille de route claire pour 2024-2025 avec des objectifs ambitieux, mais avec des activités précises liées à ceux qu'il était possible d'atteindre au cours de l'année et demie suivante. Le Conseil a défini quatre objectifs principaux et, pour chacun d'entre eux, des activités ciblées assorties d'un calendrier de réalisation, d'indicateurs de réussite et de personnes responsables. Le plan d'action a été officiellement approuvé par l'ensemble du Conseil des sportifs le 7 octobre 2024. Chacun de ces objectifs et de ces activités comportait des actions beaucoup plus en profondeur. Il est fier de confirmer que les commentaires du Conseil ont été officiellement publiés sur WADA Connect dans le cadre de la dernière phase de consultation de la révision du Code. Pour sensibiliser les sportifs à ce sujet important, un webinaire a été organisé cet été, comme il l'a mentionné plus tôt, avec plus de 200 participants. Outre ses propres commentaires, le Conseil a été très heureux de constater que d'autres groupes de sportifs y avaient contribué, notamment Team USA, le comité des sportifs de World Aquatics et la commission des sportifs de l'ONAD néo-zélandaise, Sport Integrity New Zealand. Le Conseil des sportifs souhaitait continuer à travailler avec l'AMA pour accroître la participation des sportifs, ce qui était crucial. L'objectif était d'atteindre 10 et, au cours de la prochaine phase de consultation, le travail se poursuivrait avec l'AMA afin de s'assurer que les commentaires des sportifs puissent être recueillis de manière plus approfondie.

L'objectif numéro deux était de faciliter et de permettre le développement de commissions de sportifs liées à l'antidopage, ou de tout autre groupe, en fait. L'idée était d'abord de comprendre la situation actuelle concernant ce qui existait déjà au sein de la communauté antidopage et de constater les endroits où il y avait des lacunes dans la représentation des sportifs dans la lutte contre le dopage. La première action a donc consisté à réaliser un exercice de recensement. Le Conseil souhaitait travailler en étroite collaboration avec de nombreuses parties prenantes, notamment le CIO, l'IPC, les CNO, les CNP et les FI qui disposaient déjà de commissions de sportifs et de représentants du sportif. L'un des objectifs était alors de développer des conseils et des bonnes pratiques, de pouvoir partager des exemples de ce qui existait déjà et de proposer différents modèles aux organisations antidopage sur la manière dont elles pourraient intégrer la voix des sportifs en matière de bonne gouvernance et sur la manière d'améliorer la communication avec les sportifs.

L'objectif numéro trois était d'améliorer et de renforcer la communication avec la communauté des sportifs. Les actions menées jusqu'à présent, dont il a déjà rendu compte, ont consisté à tirer parti des appels mondiaux avec les forums de sportifs et des appels mondiaux avec la commission des sportifs du CIO, ainsi que de la coopération avec la commission des sportifs de l'IPC. L'idée d'un site web, qui figurait dans l'une des actions, a également été explorée. Une communication annuelle a été menée et sera répétée cette année à la communauté des sportifs. L'objectif était de prendre des positions clés sur les questions antidopage et les problèmes qui se posent, les membres du Conseil des sportifs faisant partie des équipes de l'AMA lors des grandes manifestations, ce qui permettrait une communication réciproque." Une fois de plus, les membres du Conseil des sportifs ont fait beaucoup d'efforts pour améliorer la communication entre les sportifs et être visibles.

L'objectif numéro quatre était d'améliorer le Conseil des sportifs et les processus de travail et d'intégration. Cette dernière était importante pour lui dans le cadre de la transition avec les nouveaux membres du groupe 2 en cours. Il souhaitait clarifier les processus pour faciliter la transition des futurs membres du Conseil des sportifs et soutenir l'intégration et le développement du matériel, afin que les nouveaux membres puissent être opérationnels et au courant de tout ce qui se fait. Ce processus était en cours à l'époque et il espérait que cette phase de transition avec les nouveaux membres du Conseil aurait lieu au début de l'année suivante.

En conclusion, il assurera le suivi et rendra compte des progrès accomplis, ce qu'il a pu faire dès la veille lors de la réunion du Conseil des sportifs. Le Conseil s'est engagé à atteindre ses objectifs et travaillera dans ce sens. Il tiendra le Comité exécutif informé de l'avancement des travaux. L'objectif était de faire usage de cette première version pour la développer année après année afin de s'assurer qu'elle avait un impact sur le plan stratégique de l'AMA. Le succès de cette initiative dépendra en grande partie de l'implication de tous les membres du Conseil des sportifs. Actuellement, les membres du Conseil des sportifs sont très actifs, engagés et désireux de contribuer à ce projet, ce dont il les remercie. Le Conseil des sportifs continuera à collaborer avec plusieurs collègues de l'AMA issus des départements de la mobilisation des sportifs, la gouvernance, la planification stratégique et la conformité, etc. pour s'assurer que cela se produise. Il s'est réjoui de toutes les

questions et a indiqué qu'il était possible de prendre contact avec le Conseil des sportifs à l'adresse électronique suivante : athlete@wada-ama.org.

Au nom du mouvement sportif, M. KEJVAL se félicite de la mise à jour du Conseil des sportifs et des priorités stratégiques. Il a notamment souligné l'importance de l'objectif stratégique visant à renforcer la communication avec les sportifs. En ce qui concerne la représentation des sportifs, le mouvement sportif a convenu qu'il était important de la refléter dans la gouvernance de l'ONAD. Cela dit, plutôt que de se concentrer principalement sur la création des commissions de sportifs des ONAD, le mouvement sportif a souligné l'importance de s'engager avec les commissions de sportifs existantes au niveau national. Lorsque les ONAD cherchent à renforcer la représentation des sportifs, il est essentiel qu'elles impliquent également les commissions de sportifs des CNO ou des fédérations nationales.

Au nom des autorités publiques, MME SEGUIN souhaite faire part de sa satisfaction pour cette mise à jour. Elle est très heureuse de constater que le Conseil des sportifs a été en mesure de finaliser le plan d'action et de développer diverses activités. Il semble que les sportifs aient fait part de leurs réactions directes. Elle s'en félicite et encourage à poursuivre les efforts de communication avec les sportifs actifs et à étendre cette action.

LE PRÉSIDENT remercie et félicite tous les membres du Conseil des sportifs.

D É C I S I O N

La mise à jour du Conseil des sportifs est notée.

9. Conformité

M. GOURDJI déclare qu'il fournira un résumé des principales activités entreprises par le Comité de révision de la conformité depuis la réunion du Comité exécutif de septembre 2024, comme indiqué au point 9.0, avant de passer au point 9.1 de l'ordre du jour, le cas de non-conformité pour la décision du Comité exécutif. Le Comité de révision de la conformité supervise en permanence les activités de l'AMA et le soutien apporté aux signataires, en offrant des conseils et des orientations indépendants sur les questions de conformité. Depuis le mois de septembre dernier, le Comité de révision de la conformité a tenu une réunion en personne à Montréal au mois d'octobre, au cours de laquelle il a examiné attentivement le statut de l'ONAD d'Ukraine. Il a rappelé que l'ONAD d'Ukraine avait vu ses procédures de conformité suspendues pour cause de force majeure. Le Comité de révision de la conformité a reçu des mises à jour de manière continue sur ses opérations et sur les progrès réalisés pour remédier aux irrégularités identifiées à l'origine. Lors des réunions précédentes du Comité exécutif, des mises à jour ont été fournies sur ces progrès. Après un examen approfondi, il a le plaisir d'annoncer que le Comité de révision de la conformité a accepté la recommandation de la direction de l'AMA de clore la procédure de conformité de l'ONAD d'Ukraine. Elle a toutefois demandé à l'AMA de continuer à suivre de près les activités de contrôle des sportifs ukrainiens encore en compétition, en particulier le programme de contrôle qui continue d'être mis en œuvre dans le cadre d'une approche coordonnée avec les FI et les ONAD. Des mises à jour ont été reçues sur les cas de la liste de surveillance, les cas de non-conformité et les cas devant le Tribunal arbitral du sport (TAS). Le Comité de révision de la conformité s'est concentré sur le plan annuel de conformité de l'AMA, s'assurant que les objectifs et les cibles étaient atteints, et a approuvé le plan d'audit des signataires pour 2025 et a revu et approuvé les changements apportés à la stratégie de conformité de l'AMA.

D'autres discussions ont également été entamées sur les stratégies d'examen et d'évaluation du programme de supervision de conformité à l'avenir. Il a noté que, depuis la récente réunion d'octobre, la procédure du TAS à l'encontre de l'ONAD sud-africaine avait été abandonnée et que la législation requise, conforme au Code de l'AMA, avait été adoptée et mise en œuvre. Il souhaite alors saluer les deux membres Comité de révision de la conformité que Mme Smith-Gander a mentionnés précédemment : Mme Barbara Leishman, vice-présidente et membre indépendante, et M. Tom Dielen, représentant le mouvement sportif. Tous deux sont arrivés au terme de leur mandat, après avoir siégé depuis la création du Comité de révision de la conformité en 2015. Leur expertise, leurs connaissances et leur professionnalisme ont grandement profité au Comité de révision de la conformité et ils nous manqueront, mais il se réjouit d'accueillir les nouveaux membres en 2025.

D É C I S I O N

La mise à jour de la conformité a été notée.

- 9.1 Cas de non-conformité

M. GOURDJI indique qu'il va aborder le cas de non-conformité évoqué au point 9.1 de l'ordre du jour, qui nécessite une décision du Comité exécutif. Ce cas concerne la Commission espagnole de lutte contre le dopage dans le sport (CELAD), l'ONAD espagnole. Les non-conformités identifiées proviennent de deux sources : un examen du programme antidopage de l'ONAD par la surveillance de domaines de programmes de l'AMA, et

un examen d'un décret gouvernemental récemment adopté, qui n'a pas été soumis à l'AMA pour examen avant sa mise en œuvre. Il commence par résumer la non-conformité découlant de la surveillance de domaines de programme, dont les détails se trouvent au paragraphe 3, pages 2 et 3 du document. Au moment de soumettre ce document au Comité exécutif, le signataire n'avait pas mis en œuvre trois mesures correctives critiques concernant la distribution des contrôles, les contrôles du Passeport biologique de l'athlète et le groupe cible de sportifs soumis aux contrôles. Bien que ces trois actions correctives critiques soient restées en suspens, l'ONAD espagnole a fourni un plan d'action correctives pour remédier à ces non-conformités, qui a été jugé satisfaisant pour répondre aux critères de la liste de surveillance. En ce qui concerne la procédure liée aux règles, également détaillée à la page 3 du document, l'ONAD espagnole avait rédigé un décret aligné sur le Code et fourni un calendrier d'adoption dans les quatre mois suivant cette réunion, qui répondait également aux critères de la liste de surveillance. Après avoir examiné ce cas, le Comité de révision de la conformité a décidé de recommander au Comité exécutif de placer l'ONAD espagnole sur la liste de surveillance. Les conséquences et les conditions de réintégration sont décrites au paragraphe 4, pages 4 à 6 du document, et ces conditions seront appliquées si les non-conformités ne sont pas résolues à l'issue du délai de quatre mois. En résumé, la décision du Comité exécutif est détaillée au paragraphe 1, page 1. La présentation du Comité de révision de la conformité au Comité exécutif est terminée, et il se tient à la disposition des membres pour répondre à leurs questions.

Vu l'absence de demande de prise de parole, LE PRÉSIDENT demande au Comité exécutif s'il est d'accord pour demander à la direction de l'AMA d'inscrire l'ONAD espagnole sur la liste de surveillance de quatre mois à compter du 4 décembre 2024 et de lui donner quatre mois pour corriger les non-conformités en suspens, faute de quoi, l'AMA enverra automatiquement à cette ONAD un avis alléguant la non-conformité et proposant les conséquences et les conditions de réintégration recommandées par le Comité de révision de la conformité, détaillées dans le document du Comité exécutif.

M. MISKIMMIN note, du point de vue de l'Océanie, qu'en dépit de la décision sur le cas espagnol, on craint que la période de surveillance standard de quatre mois soit insuffisante pour remédier à une grande partie de la législation non conforme, étant donné que les procédures législatives gouvernementales prennent généralement de très nombreux mois, ce qui échappe au contrôle de l'ONAD. Lors de la réunion de septembre du Comité exécutif, il a été question d'étendre cette période à neuf mois. Il demande une mise à jour sur l'état de cette question et s'il y aura une extension de la liste de surveillance pour les cas de législation non conforme de trois mois à éventuellement quatre à neuf mois.

LE PRÉSIDENT remercie M. Miskimmin. Il croit comprendre que le Comité exécutif vient d'approuver la proposition concernant le cas de non-conformité espagnol. Il demande à M. Haynes de répondre à la question de M. Miskimmin.

M. HAYNES confirme que cela fait partie du processus de mise à jour du SICCS. Il a été envisagé d'étendre la liste de surveillance aux cas liés à la législation et de lancer une consultation l'année suivante. Cependant, le délai n'est pas seulement de quatre mois, mais plutôt de près d'un an avant d'atteindre ce stade. La consultation aura lieu en février 2025.

D É C I S I O N

Approbation de la proposition de la direction de l'AMA d'inscrire l'ONAD espagnole sur la liste de surveillance de quatre mois à partir du 4 décembre 2024 pour corriger les non-conformités en suspens.

- 9.2 Contrôle de la conformité des demandes de réduction de la redevance présentées par les signataires versant des frais

M. HAYNES déclare qu'il sera très bref sur ce point. Les membres de la commission ont reçu une lettre commune de deux FI, celles du ballon chasseur et du baby-foot, qui ont été classées parmi les signataires payants. Dans le cadre de l'engagement à être un signataire payant, le paiement d'une cotisation annuelle de 10 000 dollars US est exigé. Les deux FI avaient demandé que leur cotisation pour 2024 soit réduite à 5 000 dollars US. L'évaluation de la situation par la direction de l'AMA était claire, à savoir qu'une telle demande nécessiterait une circonstance claire pour justifier une réduction, ce qui n'a pas été le cas. Dans cette situation, un précédent pourrait bien être créé pour d'autres signataires payants, et 17 autres organisations pourraient suivre cet exemple. En outre, comme l'indique également le document, aucun des deux sports n'a effectué de contrôle du dopage en 2024 ou, en fait, en 2023. Par conséquent, la direction de l'AMA recommande au Comité exécutif de rejeter la demande de réduction de la redevance pour 2024.

LE PRÉSIDENT ne constate aucune demande de parole. Aux fins du procès-verbal, il demande au Comité exécutif s'il est d'accord pour rejeter la demande de deux signataires versant des frais, à savoir la World

Dodgeball Association et la International Table Soccer Federation, de réduire leurs frais de contrôle de conformité pour 2024.

D É C I S I O N

Proposition de rejeter la demande de deux signataires versant des frais de réduire leur redevance de contrôle de conformité pour 2024 approuvée.

10. Éducation

- 10.1 Normes professionnelles – organisateurs de grande manifestation, coordinateurs de la conformité et conseillers gouvernementaux

MME KANOUTÉ se réjouit, au nom du Comité d'éducation, de cette occasion de partager la mise à jour du cadre mondial d'apprentissage et de développement et de présenter les normes professionnelles et les descriptions de rôle créées spécifiquement pour les trois rôles d'organisateur de grandes manifestations, de coordinateurs de la conformité et de conseillers gouvernementaux. Le comité, dans le cadre de ses attributions, a soutenu et approuvé ces outils avant de les partager avec le Comité exécutif dans les documents de la réunion. Elle invite les membres à faire part de leurs commentaires avant leur publication afin que la communauté antidopage puisse bénéficier pleinement de ces nouveaux outils. Elle passe la parole à Mme Hudson pour plus de précisions sur ces deux éléments.

MME HUDSON rappelle que le cadre global d'apprentissage et de développement (GLDF) a été lancé par l'AMA en 2020 pour tenter d'intégrer les principes de développement de la main-d'œuvre dans le système antidopage. Il est évident que la réussite du système repose en grande partie sur les personnes qui font le travail. Il était donc important de les soutenir et de les aider de différentes manières. Dans une large mesure, le GLDF a consisté à fournir des outils aux parties prenantes pour le recrutement, la formation et le développement de leur personnel. Pour le Comité Éducation, il a créé une formation spécifique à chaque rôle qui peut être utilisée dans ce processus. Quelque 500 personnes ont été formées à ce jour, dont environ 200 cette année. Le programme a été très bien accueilli par les parties prenantes et a déjà considérablement progressé. Elle montre les normes professionnelles et les descriptions de rôle qui ont déjà été publiées avec l'aide de nombreuses personnes au sein de la communauté antidopage. Elle rappelle que l'objectif des normes professionnelles est d'effectuer une analyse fonctionnelle d'un rôle, en détaillant les aptitudes, les compétences, les connaissances et les autres exigences liées à l'exercice d'un rôle. Les descriptions de rôle sont des outils qu'une partie prenante peut utiliser pour établir une description de poste, afin de faciliter le processus de recrutement. Ils donnent une vision plus large du rôle et des compétences et aptitudes à rechercher dans le cadre d'un processus de recrutement. Aucun de ces outils n'est obligatoire. Ils sont simplement là pour aider la communauté. Ils ont été créés en collaboration avec la communauté, en particulier les personnes qui font ce travail, les experts en la matière de l'AMA, ainsi qu'un organisme externe et indépendant qui possède une expertise dans ce domaine. Comme je l'ai dit, une fois rédigés, ils ont été envoyés au Comité Éducation pour examen et approbation avant d'être communiqués au Comité exécutif pour information. Avec le soutien de l'équipe de communication de l'AMA, ils devraient ensuite être publiés.

En 2022, une subvention de l'UE a été reçue pour soutenir le travail en cours du GLDF, en collaboration avec les organisations mentionnées à l'écran et l'Observatoire européen du sport et de l'emploi, afin de poursuivre le développement dans ce domaine. Il était nécessaire de livrer un certain nombre de choses. Ce qui est important pour cette réunion, c'est qu'il s'agit notamment de développer des normes professionnelles et des descriptions de rôles pour quatre rôles clés. Le contrôle était l'un de ces rôles, qui avait été effectué l'année précédente et partagé avec le Comité exécutif lors de sa réunion de novembre 2023. Les trois rôles sur lesquels des informations ont été fournies concernent la conformité, les organisateurs de grandes manifestations et les conseillers gouvernementaux. Lors d'une récente enquête mondiale sur la main-d'œuvre, il a été agréable de savoir que les normes professionnelles étaient bien utilisées et que la communauté en avait connaissance. Les membres disposaient des normes professionnelles de conformité et des descriptions de rôle qui avaient été fournies à l'avance. En outre, le fonds de l'UE a permis la réalisation d'un projet pilote de formation propre à un rôle, élaboré sur la base de ces normes, qui a été mené à Vienne. Des ONAD et des FI de la région y ont participé. Bien qu'ils ne soient pas parfaits, ils ont été très bien accueillis.

Au-delà des chiffres, il est sans doute plus important d'examiner ce que les gens ont dit de leur expérience. Ces formations pilotes ont permis de contrôler un certain nombre de choses avant de les diffuser à l'ensemble de la communauté. L'une des conséquences involontaires, mais peut-être positives, a été les relations nouées au cours de la formation et qui se sont poursuivies au-delà de la formation.

Outre la norme professionnelle de conformité et la description de rôle, une autre norme a été créée pour les personnes chargées de l'antidopage lors de grandes manifestations, un rôle complexe qui n'est pas toujours assumé par une personne connaissant très bien le système antidopage. La formation correspondante est en cours d'élaboration et un projet pilote sera lancé l'année suivante. Enfin, le Comité exécutif a également reçu une norme professionnelle et une description de rôle pour le rôle d'un conseiller gouvernemental. Elle sait qu'un certain nombre d'autorités publiques sont présentes ce jour-là et le lendemain. Si quelqu'un connaît quelqu'un qui serait prêt à soutenir la formation pilote l'année suivante, elle l'encourage à la contacter, car l'aide afin d'orienter de la formation pour ce rôle particulier serait appréciée.

LE PRÉSIDENT ne voit pas de demande de parole.

D É C I S I O N

La mise à jour des normes professionnelles a été notée.

- 10.2 Stratégie de recherche en sciences sociales 2020-2024 – rapport final

MME KANOUTÉ fait remarquer que le deuxième sujet sur lequel Mme Hudson souhaite insister, et qui a également été inclus dans les documents de la réunion, est la recherche en sciences sociales. En tant que présidente du Comité Éducation, elle a le plaisir de superviser également le Groupe consultatif d'experts sur la recherche en sciences sociales. Elle est ravie que cette relation ait été déterminante, car l'un des membres du Comité Éducation dirige également ce groupe, M. Thierry Zintz. En collaboration avec le département de l'éducation dans le développement de la première stratégie de recherche en sciences sociales, qui a été approuvée par le Comité exécutif en 2020, il y a eu des progrès significatifs et elle est heureuse, avec le département, de faire un rapport annuel sur les progrès de la stratégie de recherche en sciences sociales. Elle cède la parole à Mme Hudson pour le rapport final.

MME HUDSON rappelle que la stratégie de recherche en sciences sociales a été soumise en 2020 à l'approbation du Comité exécutif. La recherche en sciences sociales est un domaine complexe qui implique de traiter de multiples disciplines ; cependant, en tant que sujet et en tant que composante du système antidopage, elle est tout à fait essentielle. Après tout, le dopage est un comportement, et la recherche en sciences sociales se concentre sur la compréhension du comportement humain. Le dopage a été qualifié par la communauté de problème complexe, qui exige des solutions complexes comprenant une approche au niveau du système et de nombreuses stratégies à multiples facettes. C'est pourquoi il avait été décidé, quatre ans auparavant, d'examiner comment la recherche en sciences sociales et sa contribution à la protection du sport propre pouvaient être améliorées. Une partie de l'analyse réalisée pour alimenter la stratégie a cherché à comprendre certains des défis associés à la recherche en sciences sociales. La recherche en sciences sociales a toujours été associée à l'éducation, ce qui explique qu'elle n'ait parfois qu'une visibilité limitée au sein du système antidopage au sens large. L'AMA a mis en place un programme important mais limité en se concentrant sur une approche réactive par le biais d'un système de subvention pour répondre aux candidats qui fournissent leurs questions de recherche et demandent un financement. La plupart de ces candidats étaient des psychologues universitaires en Europe, de sorte qu'une grande partie des subventions a été attribuée à cette région. Les résultats de la recherche n'ont pas toujours été connus, et il y a toujours eu un décalage entre la recherche menée, les résultats et leur intégration ou adoption par la communauté dans la pratique. En outre, l'AMA n'a pas toujours été au courant des recherches menées en dehors de son programme de subventions. La stratégie a donc cherché à relever certains de ces défis en se concentrant sur six priorités clés : coordonner les orientations, contribuer à une vision globale, montrer ce que l'AMA sait, montrer l'exemple, développer les capacités et établir des partenariats.

Parmi les points forts de la coordination du programme de recherche, citons les efforts déployés pour améliorer la composition du groupe d'évaluation de la recherche en sciences sociales de l'AMA, qui avait essentiellement pour tâche d'examiner les demandes de subventions. Dans le cadre de la stratégie, l'une des réalisations les plus importantes a été la création du Groupe consultatif d'experts sur la recherche en sciences sociales, qui a permis d'élargir le mandat de ce groupe et d'y inclure une représentation mondiale et une représentation des sportifs. L'un des membres était en fait un athlète et un chercheur dans le domaine de l'athlétisme. Ce groupe a joué un rôle essentiel dans la définition des priorités de recherche. Il a contribué à rendre la recherche en sciences sociales plus visible, en participant à de nombreuses activités régionales ainsi qu'à la restructuration du programme de subventions, en le rendant plus accessible et, surtout, en l'actualisant en fonction des pratiques actuelles. La simple communication des priorités de recherche a amélioré la qualité des candidatures, qui ont doublé en moyenne depuis l'introduction de la stratégie. La stratégie a également été utilisée sans complexe pour repositionner la recherche en sciences sociales, en cherchant à démontrer ses avantages pour le système antidopage au sens large. Par exemple, le Groupe de travail sur le dopage involontaire a été récemment mise en place. Le dopage involontaire est un phénomène réel sur lequel le

département de l'éducation a souvent été sollicité. Ce groupe de travail avait été annoncé par l'AMA la semaine précédente. Son objectif était de comprendre les éléments comportementaux du dopage involontaire et la manière de travailler à rebours, ou de faire de la rétro-ingénierie, dans une perspective de prévention. Un autre point fort a été la commande de recherches sur la manière dont la politique peut être utilisée pour un changement positif. Elle a rappelé que le Standard international pour l'éducation a été adopté en 2021 dans le but d'améliorer l'accès à l'éducation, en particulier pour les sportifs. Les premières indications, comme le montre le graphique ci-contre, suggèrent que cette initiative a été couronnée de succès. Il s'agit d'une recherche sur l'impact des politiques, qui aide à comprendre les façons positives dont les politiques peuvent être utilisées. En termes de partage des connaissances, le tout premier symposium de recherche en sciences sociales lié à la Conférence mondiale sur l'éducation s'est tenu en France, sous l'égide de l'ONAD française, au début de l'année. Il a été bien accueilli par la communauté, avec une soixantaine de participants. Une centaine d'entre eux ont dû être refusés, ce qui est à envisager pour l'avenir. En outre, en 2021, l'aide de la communauté sportive a été sollicitée au moyen d'une enquête à grande échelle pour comprendre les points de vue sur les vulnérabilités des athlètes et les risques de dopage. Plus de 570 réponses à cette enquête ont été reçues et un rapport descriptif a été publié pour informer les répondants des résultats. En collaboration avec d'autres équipes de l'AMA, le département scientifique et l'équipe des communications, une base de données pour toutes les recherches financées par l'AMA a été ajoutée au site web de l'AMA, permettant aux OAD de rechercher des recherches par auteur, pays, région, thème, sujet, etc. Cela a également contribué à rendre la recherche plus accessible. Le rapport descriptif 2022 sur les vulnérabilités des sportifs contient des informations intéressantes concernant les conversations antérieures sur le rôle du personnel d'encadrement des sportifs en particulier, et les différences entre les vulnérabilités perçues par la communauté des sportifs et celles de leur entourage. Elle encourage les membres à lire ce rapport.

Pour ce qui est de montrer l'exemple, des fonds ont été investis dans la refonte du dossier de recherche, qui est un ensemble d'outils d'enquête dont les organisations antidopage peuvent faire usage pour mesurer certains éléments clés tels que la légitimité, la crédibilité, la moralité et l'intention de se doper. Les parties prenantes ont indiqué qu'il était excellent, mais trop compliqué pour une communauté non universitaire. Il a donc été normalisé et validé sous une forme plus courte et plus utilisable, et il est actuellement utilisé par les OAD pour suivre l'évolution de certains de ces concepts dans le temps.

Il est évident que le suivi et la surveillance sont importants, c'est pourquoi la recherche en sciences sociales a tenté d'intégrer les principes de suivi et d'évaluation dans le système antidopage, en particulier dans le domaine de l'éducation, où il s'agit d'un élément essentiel des Standards internationaux.

La redistribution du financement de la recherche en sciences sociales a été l'un des points forts des quatre années précédentes. Elle a mentionné précédemment que la plupart des subventions allaient à des psychologues en Europe. Il a donc été redistribué en fonction non seulement des disciplines, mais aussi des régions. Elle s'est réjouie de constater que, grâce aux efforts concrets d'un certain nombre de personnes, moins de 40% des subventions étaient à l'époque destinées à l'Europe, le reste allant à d'autres régions. La qualité de ces demandes a également été maintenue. En outre, en termes de capacités, un effort ciblé a été fait pour identifier les chercheurs en début de carrière – les personnes montrant un intérêt pour la recherche sur l'antidopage – pour les soutenir et leur donner l'occasion de présenter leur recherche, y compris en utilisant le palier inférieur du programme de bourses de recherche en sciences sociales pour les encourager à poser leur candidature et à mener des recherches régionales ou locales.

Enfin, en ce qui concerne l'établissement de partenariats, le département de l'éducation a eu le plaisir et le privilège de travailler avec un certain nombre d'organisations, telles que le CIO, l'UE, le Conseil de l'Europe, l'UNESCO et le Partenariat pour une compétition loyale. Une communauté de pratique a été créée sous le nom de « Social Science Research Collaboration Platform », qui permet aux participants de partager les défis, d'éviter les doublons et de partager les ressources en termes d'évaluation par les pairs, par exemple. Un travail a également été effectué pour produire un communiqué afin de mieux diffuser les opportunités de financement disponibles pour la communauté dans le domaine de la recherche en sciences sociales. Dans le cadre de cette approche communautaire, des travaux ont été menés sur une proposition de réseau mondial d'universités, actuellement intitulé « Clean Sport Academies », en concertation avec un certain nombre de parties prenantes, afin d'essayer de tirer parti de ce que le secteur universitaire peut apporter pour contribuer à la protection du sport propre. Elle espère que ce projet sera lancé l'année suivante.

C'est ainsi que s'est achevée sa présentation des quatre dernières années de la stratégie de recherche en sciences sociales. Beaucoup de choses ont été apprises et il reste encore beaucoup à faire. Le département travaillera avec le Comité Éducation et le Groupe consultatif d'experts sur la recherche en sciences sociales sur une nouvelle stratégie qui sera présentée au comité exécutif en mars de l'année suivante.

LE PRÉSIDENT ne voit pas de demande pour prendre la parole.

D É C I S I O N

Rapport final de la Stratégie de recherche en sciences sociales 2020-2024 pris en note.

11. Science et médecine

- 11.1 Projets de recherche scientifique 2024 (deuxième cycle)

LE PROFESSEUR RABIN indique que les demandes de recherche ont atteint le deuxième cycle. Il rappelle qu'il n'y avait auparavant qu'un seul cycle par an. Un changement radical a été opéré pour permettre d'avoir jusqu'à deux cycles cette année-là. L'année suivante, si les ressources financières et humaines sont disponibles, il espère pouvoir organiser trois cycles qui correspondraient aux réunions du Comité exécutif pour l'approbation des projets de recherche. L'un des résultats positifs déjà obtenus est l'augmentation du nombre de projets reçus, avec un nombre record de plus de 130 demandes. Ce chiffre est bien supérieur à celui des dernières années et montre que ce nouveau processus suscite de l'intérêt. En outre, 50% des demandes provenaient de personnes extérieures au domaine de l'antidopage et il y a eu plus de 80 nouveaux candidats. Par conséquent, l'objectif de rendre cette approche plus dynamique a été couronné de succès en 2024.

En ce qui concerne le deuxième cycle de demandes, des chercheurs des cinq continents ont posé leur candidature pour ce cycle. Il y a eu 52 manifestations d'intérêt, dont 35 ont été sélectionnées pour des demandes complètes. Sur ces 35 demandes complètes, 33 ont été soumises et 13 projets au total ont été examinés par des évaluateurs externes et indépendants et par le Comité de Santé, Médecine et Recherche. Lors de la réunion du Comité de Santé, Médecine et Recherche du 13 novembre 2024, une recommandation avait été faite pour 13 projets totalisant un montant de 952 000 dollars US.

En résumé, des demandes ont été reçues pour des stéroïdes anabolisants, comme toujours. La grande majorité des résultats d'analyse anormaux provenaient de cette classe de substances. Certains projets se sont concentrés sur deux substances récemment ajoutées : la 7-Keto-DHEA et la 19-Nor-DHEA. L'objectif était de mieux comprendre le métabolisme de ces deux substances. Il y a également eu un projet dans le domaine des phytostéroïdes sur la diosgénine, une classe de phytostéroïdes qui avait été identifiée il y a un certain temps, mais pour laquelle des recherches supplémentaires étaient nécessaires afin d'aider à l'évaluation du statut de cette classe de phytostéroïdes. Deux projets concernaient les hormones, les hormones peptidiques et les modulateurs métaboliques, dont certains étaient liés à des substances qui se trouvent sur le marché noir. De nombreux médicaments émergents sont vendus sur le marché noir. Un projet portait sur les peptides vendus sur le marché. Il y a également eu un projet sur les bêta-2-agonistes, qui sont de plus en plus considérés comme améliorant les performances et qui continuent donc à être explorés. Deux projets étaient liés au passeport biologique de l'athlète. Il n'entrera pas dans les détails, mais l'un d'entre eux est très intéressante car, au fil des ans, il est apparu qu'une multitude de données avaient été accumulées sur les hommes, mais qu'il n'y avait parfois pas assez de données sur les femmes. C'est pourquoi un projet porterait spécifiquement sur le métabolisme spécifique, éventuellement féminin, de l'usage et de l'abus de testostérone. C'est ce qu'a recommandé le Comité de Santé, Médecine et Recherche. Il y avait aussi ce qu'il considérait comme un projet innovant, parce qu'il concernait spécifiquement un sport dans lequel on pensait qu'il y avait un problème avec les benzodiazépines. On pensait que, dans ce sport, cette catégorie de substances était déjà utilisée et avait fait la différence en termes d'amélioration des performances.

Passant au domaine suivant, il a rappelé que les gouttes de sang séché étaient un domaine dans lequel l'AMA était très active et investissait des ressources importantes. Deux projets dans ce domaine concernaient l'uniformité et l'usage des dispositifs de collecte, et en particulier la stabilité nécessaire pour contrôler et valider ces dispositifs, ainsi que l'usage de gouttes de sang séché pour l'analyse des glucocorticoïdes par différentes voies. Cela compléterait le travail effectué sur les glucocorticoïdes ces dernières années. Il existe un projet spécifique sur la détection du dopage génétique qui se concentre sur l'édition du génome, un domaine auquel ce projet contribuera.

Enfin, l'intelligence artificielle est un sujet qui a été abordé occasionnellement, voire fréquemment. Il avait déclaré par le passé que l'intelligence artificielle devrait être utilisée pour contribuer à la lutte contre le dopage dans le sport. Un nouveau projet a donc été développé par un chercheur très innovant qui a proposé d'analyser les pics inconnus dans les chromatogrammes et de relier ces pics à des substances potentiellement inconnues ou à de nouvelles substances susceptibles d'être utilisées pour le dopage dans le sport.

Si l'on considère globalement les réalisations en 2024, pour le premier cycle, un total de 1,4 million de dollars US a été alloué, et pour ce cycle, un peu moins d'un million de dollars US, et il y a eu un engagement continu avec des projets ciblés. A l'époque, ces projets représentaient un montant total de 1,26 million de dollars US. Par conséquent, un total de 3,6 millions de dollars US a déjà été engagé en 2024. Il y avait encore quelques

projets en cours dans divers domaines, y compris les gouttes de sang séché, les matériaux de référence et l'excrétion des inhibiteurs de l'anhydrase carbonique, une classe de diurétiques qui apparaît régulièrement dans les contrôles antidopage. Cela concluait sa présentation des projets et de la proposition du Comité de Santé, Médecine et Recherche d'approuver ces projets du deuxième cycle.

LE PRÉSIDENT ne voit aucune demande de prendre la parole. Il demande au Comité exécutif s'il est d'accord pour approuver les recommandations de financement des propositions de recherche pour demande de propositions du deuxième cycle de 2024.

D É C I S I O N

Approbation des projets de recherche scientifique proposés pour 2024 (deuxième cycle).

- **11.2 Unité de Gestion du Passeport biologique de l'athlète de New Delhi**

Le PROFESSEUR RABIN indique qu'il sera extrêmement bref. Le laboratoire de New Delhi a demandé la création d'une unité de gestion du Passeport biologique de l'athlète (UGPBA) dans son laboratoire. Il y a eu un échange entre le laboratoire et l'AMA pour s'assurer que le laboratoire répondait à toutes les exigences établies dans le document technique. Toutes les réponses et les informations fournies ont été examinées et la conclusion a été que le laboratoire de New Delhi en Inde était prêt à accueillir une UGPBA et à la rendre fonctionnelle pour soutenir le Passeport biologique de l'athlète.

LE PRÉSIDENT demande si le Comité exécutif est d'accord pour approuver l'unité de gestion du Passeport biologique de l'athlète au Laboratoire national de contrôle du dopage à New Delhi, en Inde.

D É C I S I O N

UGPBA de New Delhi approuvée.

11. Autres affaires/réunions futures

LE PRÉSIDENT rappelle qu'avant de clore la réunion, comme cela a été communiqué par courrier électronique la semaine précédente, les représentants des États-Unis souhaitent faire une présentation au Comité exécutif au sujet de la Déclaration Rodchenkov. Il donne la parole à M. Anthony Jones, conseiller général adjoint de l'ONDCP.

M. JONES apprécie l'opportunité qui lui est donnée de s'adresser au Comité exécutif de l'AMA. Il s'appelle Anthony Jones et a été directeur juridique adjoint au Bureau de la politique nationale de contrôle des drogues de la Maison Blanche. Il est l'un des avocats qui ont fourni des conseils juridiques au Dr Gupta et à l'agence. Il présentera un bref exposé sur la Déclaration Rodchenkov antidopage, également connue sous le nom de RADA. Il a participé activement à l'élaboration de la RADA et a fait partie de l'équipe qui a fourni une assistance juridique technique au Congrès des États-Unis lors de l'examen de cette loi. Il s'exprimait ce jour-là en tant qu'expert de la RADA et de ses dispositions juridiques. Il espère apporter quelques éclaircissements sur ce que la RADA fait et ne fait pas, et précise qu'il ne parle pas au nom du ministère de la Justice des États-Unis, car il s'agit d'une agence distincte et indépendante. Encore une fois, il s'exprimait en sa qualité d'expert de la RADA et les points de vue qu'il exprimait ne représentaient pas nécessairement ceux du ministère de la Justice des États-Unis (DOJ) ou de toute autre agence fédérale.

Il commencera par rappeler le contexte de la Déclaration Rodchenkov antidopage. À la suite du scandale du dopage organisé par l'État russe, le gouvernement américain a estimé que des mesures supplémentaires étaient nécessaires pour que les conspirateurs du dopage répondent de leurs actes. La RADA avait été soutenue à l'unanimité par toutes les parties prenantes américaines de l'antidopage, y compris les sportifs de Team USA, le Comité olympique et paralympique américain, l'Agence antidopage américaine, le Congrès et le Président des États-Unis, et elle avait été promulguée quatre ans auparavant. Ce jour-là, la RADA a fêté ses quatre ans d'existence. L'objectif de cette Déclaration était de cibler les membres de l'entourage d'un sportif qui participaient à des conspirations internationales sur le dopage. Cela correspond tout à fait aux déclarations du président du CIO, Thomas Bach, qui avait encouragé les gouvernements du monde entier à faire davantage pour « assainir le marais antidopage en ciblant les membres de l'entourage des sportifs qui ont contribué aux complots internationaux en matière de dopage ». Le président Bach avait reconnu qu'il ne suffisait pas de les bannir des Jeux lorsqu'ils étaient activement impliqués dans les dommages causés aux sportifs. La RADA était donc tout à fait cohérente avec les déclarations du président Bach visant à assécher le marais antidopage.

Il voulait parler des lois d'application extraterritoriale. Comme le savaient les autorités publiques, les lois comme la RADA n'étaient pas inhabituelles ou extraordinaires. Elle est similaire à d'autres lois américaines et à d'autres lois d'autorités publics qui ont une application extraterritoriale, et des exemples de lois américaines

qui s'appliquent en dehors des États-Unis sont les lois sur la fraude bancaire et électronique, les lois contre le blanchiment d'argent et les lois antiterroristes. D'autres pays ont des lois similaires qui s'appliquent en dehors de leurs frontières pour protéger leurs intérêts et leurs citoyens.

La RADA ne s'applique expressément pas aux sportifs. Lors de la rédaction des dispositions de la RADA, il avait été précisé qu'elle ne s'appliquait à aucun sportif. Aucun sportif posant le pied aux États-Unis ne serait détenu ou arrêté par le FBI, car les sportifs sont exclus des actions menées dans le cadre de la RADA. Elle ne permettait pas au FBI d'arrêter ou de détenir des membres de l'entourage d'un sportif en dehors des États-Unis. Le FBI n'allait pas débarquer dans un pays étranger et arrêter des gens, mais les États-Unis avaient des traités d'extradition, des traités de coopération juridique mutuelle et des traités avec d'autres gouvernements. Si elle vise un membre de l'entourage qui se trouve en dehors des États-Unis, elle travaille avec les autorités publiques du pays dans lequel se trouve le membre de l'entourage. Elle collaborera avec les autorités chargées de l'application de la loi pour coopérer à cet égard. Les États-Unis ne pensaient pas que la RADA usurpait l'autorité de l'AMA en tant que régulateur mondial. L'AMA conserve toute son autorité pour sanctionner les athlètes pour violation des règles antidopage et l'AMA, ainsi que les fédérations sportives, peuvent prendre des mesures à l'encontre des membres de l'entourage pour leur interdire de participer à d'autres compétitions. L'adoption de la RADA n'a pas entraîné l'expansion massive de lois similaires dans le monde entier visant à lutter contre les complots antidopage, ce qui s'explique en partie par le rôle unique joué par les États-Unis dans le sport international. Des milliers de sportifs se sont rendus aux États-Unis chaque année, et ils ont servi de sportifs pour les collèges et universités américains. Des sportifs du monde entier se sont rendus aux États-Unis pour s'entraîner, entraîner, faire usage des installations d'entraînement et travailler avec les entraîneurs. De ce fait, les États-Unis ont joué un rôle unique dans le sport international. C'est en partie pour cette raison que le Congrès américain a estimé que la RADA était nécessaire, compte tenu du rôle unique joué par les États-Unis dans le domaine du sport international.

En ce qui concerne les modalités d'application de la RADA, celle-ci s'applique aux grandes compétitions sportives internationales auxquelles participent des athlètes américains d'au moins trois nations. Elle s'applique aux compétitions régies par le code mondial antidopage et exige un lien direct avec les intérêts américains. Les sportifs américains doivent donc participer à la compétition. L'organisateur de la compétition ou l'organisme de sanction doit recevoir un soutien financier d'une organisation faisant des affaires aux États-Unis, ou recevoir une compensation pour la diffusion de ces compétitions aux États-Unis. La RADA vise expressément l'entourage du sportif : le personnel d'encadrement des sportifs, y compris les entraîneurs, les soigneurs, les médecins, les fonctionnaires, les responsables d'organisations sportives et d'autres membres de l'entourage susceptibles d'être visés. Les sportifs étant à l'abri de toute poursuite, la loi les a encouragés à se manifester en tant que lanceurs d'alertes. Ceux qui se manifestaient bénéficiaient de la protection totale du gouvernement des États-Unis s'ils devenaient des lanceurs d'alertes. Il a été jugé que la RADA était conforme au Code mondial antidopage et à la Convention internationale sur le dopage dans le sport, et ce, parce que la Déclaration utilise les définitions des substances interdites et des méthodes interdites de la Convention comme violations prédictives pour l'application de la RADA. La RADA a créé la nouvelle infraction américaine de complot pour fraude internationale en matière de dopage en vertu de la section 2402 du 21 U.S.C. Elle prévoit des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement, des amendes pouvant aller jusqu'à 250 000 dollars américains pour les personnes physiques et la confiscation d'actifs. Plus important encore, la RADA prévoit le dédommagement des victimes et la protection des dénonciateurs. Là encore, tout sportif qui se présentait bénéficiait de la protection totale du gouvernement des États-Unis.

Au cours des quatre années qui ont suivi l'adoption de la loi RADA, le ministère américain de la justice a pris trois mesures d'exécution à l'encontre de trois personnes. Il a évoqué les faits de chacune de ces affaires, afin d'expliquer clairement comment le ministère américain de la justice avait appliqué la Déclaration Rodchenkov. La première affaire était celle opposant les États-Unis à Eric Lira, qui s'est achevée en mai 2023 lorsque Lira a plaidé coupable. Eric Lira était un kinésologue et un médecin du sport qui avait plaidé coupable d'avoir fourni des produits dopants interdits à des sportifs olympiques avant les Jeux olympiques de Tokyo de 2020. Lira avait obtenu des versions interdites de SAP et les avait données à des sportifs olympiques qui avaient concouru pour deux pays différents en dehors des États-Unis. Il avait plaidé coupable et avait été condamné à trois mois de prison fédérale et à une amende de plus de 16 000 dollars américains pour la contravention à la RADA.

Les deuxième et troisième actions entreprises par le ministère américain de la justice en vertu de cette Déclaration ont eu lieu en décembre 2023. Il s'agit des affaires USA contre Dewayne Barrett et USA contre O'Neil Wright. Barrett et Wright étaient tous deux des entraîneurs et des préparateurs physiques qui auraient fourni des SAP interdites à des sportifs avant les Jeux olympiques de Tokyo de 2020. Les services d'entraînement de Barrett et Wright auraient consisté à fournir des SAP interdits à trois sportifs de niveau

olympique ayant concouru pour trois pays différents. Les accusations au titre de la RADA étaient toujours en cours contre ces personnes, ces entraîneurs qui avaient été inculpés en décembre 2023.

Certaines leçons essentielles peuvent être tirées des trois actions entreprises par le ministère américain de la Justice à l'encontre de la RADA. Le ministère de la Justice n'avait inculpé que les citoyens américains pour des complots de dopage. L'un d'entre eux était basé à El Paso, au Texas, l'autre à New York et le dernier à Atlanta, en Géorgie. Ils étaient tous citoyens américains et les personnes inculpées étaient des exemples typiques de membres de l'entourage d'un sportif. Ils ont été entraîneurs, entraîneurs personnels et médecins. Une fois de plus, cela correspond à l'encouragement du président du CIO, M. Bach, aux gouvernements à cibler les membres de l'entourage des sportifs, qui ont souvent encouragé et contraint les sportifs à participer à ces conspirations internationales sur le dopage. Les personnes inculpées par le ministère de la justice avaient fourni des SAP interdites à de nombreux athlètes olympiques qui avaient concouru pour différents pays en dehors des États-Unis, et la principale compétition sportive internationale concernée par ces inculpations était les Jeux olympiques d'été de 2020 à Tokyo. Le ministère de la justice des États-Unis utilisait cette loi pour cibler essentiellement les trafiquants de drogue qui distribuaient et fournissaient des SAP interdites aux sportifs du monde entier.

Il voulait parler de la RADA et de son bureau, l'Office of National Drug Control Policy (ONDCP) de la Maison Blanche. Les agences de la Maison Blanche, comme l'ONDCP, se sont vu interdire expressément de communiquer avec le ministère de la Justice des États-Unis au sujet d'enquêtes criminelles potentielles ou en cours. Cette interdiction a été conçue pour empêcher la Maison Blanche d'influencer indûment les enquêtes criminelles indépendantes du DOJ. En raison de cette interdiction stricte, l'ONDCP n'était pas au courant des enquêtes antidopage potentielles ou en cours, car cette interdiction n'autorisait aucune communication avec le DOJ. Ni le Dr Gupta ni l'ONDCP n'avaient la possibilité d'orienter ou d'influencer des enquêtes plus larges, car il ne pouvait y avoir de discussion avec le FBI ou le DOJ au sujet d'enquêtes en cours ou potentielles. Sa présentation est terminée et il serait heureux de répondre aux questions des membres.

M. DE VOS est reconnaissant pour la présentation et ne sait pas s'il doit dire joyeux anniversaire ou non. Il n'est pas convaincu. Il est également reconnaissant à M. Jones d'avoir cité à deux reprises le président du CIO, Thomas Bach. Toutefois, il estime nécessaire de préciser que les déclarations citées n'ont pas été faites spécifiquement dans le cadre de la Déclaration Rodchenkov, mais plutôt en termes généraux. Il apprécie la présentation, mais estime qu'il s'agit d'une interprétation de la Déclaration Rodchenkov. Il n'est pas convaincu que les autres agences, y compris le ministère américain de la justice, comme l'a dit M. Jones, n'aient pas de relation claire avec cette Déclaration. Il pourrait y avoir d'autres interprétations. C'est également l'avis juridique qui a été reçu dans le passé à ce sujet. Il s'agit donc d'une interprétation. Il réitère son appréciation de la présentation mais n'est toujours pas convaincu qu'il s'agit là de l'application claire de la Déclaration Rodchenkov à l'époque. Il s'agit d'une interprétation, mais beaucoup d'autres sont possibles. Il estime qu'il est encore nécessaire d'être extrêmement prudent quant à l'application de cette Déclaration.

LE PRÉSIDENT remercie M. Jones pour sa présentation.

Il a noté que la prochaine réunion du Comité exécutif se tiendra virtuellement le 27 mars de l'année suivante. Des efforts ont été faits pour trouver un hôte pour la réunion de septembre 2025 et il pense qu'il y a de bonnes nouvelles à annoncer.

M. KEJVAL indique qu'il s'est entretenu avec l'ONAD et l'agence des sports tchèques, qui seraient heureux d'inviter les membres du Comité exécutif à Prague en septembre 2025. Le calendrier définitif sera clarifié afin d'éviter un conflit avec la manifestation mondiale d'athlétisme au Japon.

LE PRÉSIDENT remercie M. Kejval pour son offre généreuse et pour les bonnes nouvelles concernant l'accueil prochain de la réunion du Comité exécutif. Le Comité exécutif se réunira en décembre, avant la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, comme lors des éditions précédentes. La date sera bientôt confirmée, soit le 1^{er} ou le 2 décembre 2025, après confirmation du programme complet de la semaine à Busan, en République de Corée.

Avant de clore la réunion, deux membres ne seront pas présents l'année suivante et un membre est incertain. Nonobstant les prochaines élections de l'Union africaine, il espère que Mme Cessouma participera à la prochaine réunion du Comité exécutif en mars. Mme Roxana Maracineanu quitte le Comité exécutif. Elle a représenté l'Europe pendant les trois années précédentes. Il l'a remerciée chaleureusement pour son engagement et sa participation toujours active à toutes les réunions. Il pense qu'ils travailleront ensemble à l'avenir dans le domaine de l'antidopage, peut-être dans des fonctions différentes.

MME MARACINEANU remercie le Conseil de l'Europe de lui avoir donné l'occasion de siéger au Comité exécutif au cours des dernières années. Elle souhaite remercier les personnes du Conseil de l'Europe qui ont travaillé avec elle. Cela n'a pas toujours été facile car au CAHAMA, il faut avoir des points précis à faire valoir

à chaque réunion du Comité exécutif pour justifier leur présence. Néanmoins, elle a beaucoup apprécié son poste, la possibilité d'en apprendre davantage sur l'AMA, les opinions des différents membres et l'opportunité d'avoir des débats intelligents. Au cours de son mandat, elle a été témoin de l'élaboration du plan stratégique et à la mise en œuvre du programme sur l'éducation et la recherche, qu'elle juge très importants. Même si les présentations sur la recherche sont parfois insérées à la fin, elles ont toujours été un moment fort pour elle lors des réunions du Comité exécutif. Le Conseil des sportifs a été mis en place ainsi que tous les programmes axés sur les sportifs, y compris le programme de l'ombudsman. Pour reprendre ce qu'elle a dit précédemment, l'AMA est une organisation très importante pour elle et, en sa qualité de ministre, elle a travaillé dur pour veiller à ce que l'on prête attention à toutes les formes de violence et d'abus sexuels dans le sport. Le combat de l'AMA pour l'intégrité sportive et l'intégrité des sportifs pourrait converger avec ce combat qui, heureusement, est mené par de nombreux pays dans le monde. La compétition loyale est extrêmement importante, selon elle, et elle se réjouit que l'on se concentre sur ce point. Plutôt que d'évoquer la réputation de l'AMA, dont elle sait qu'elle a été ébranlée, elle estime que l'AMA doit continuer à donner l'exemple. Ce faisant, l'AMA devrait continuer à promouvoir la transparence, la démocratie, l'efficacité et la collaboration, en sensibilisant le public à ces questions essentielles. La confiance commune dans l'AMA guide la confiance des sportifs dans ce qu'ils font jour après jour. Les valeurs du sport n'existent que si toutes les parties s'efforcent quotidiennement d'améliorer leurs propres valeurs. Elle est reconnaissante d'avoir eu l'occasion de faire partie du Comité exécutif pendant ces années, et espère continuer à travailler avec les membres dans les nombreux efforts nécessaires pour prévenir le dopage.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Maracineanu pour ses paroles aimables et son engagement. Il tient également à remercier tout particulièrement le membre de l'AMA justifiant du plus grand nombre d'années de service, le professeur Erdener, qui va partir après avoir servi pendant près de 12 ans au sein de l'AMA en tant que contributeur actif et partisan du travail de l'AMA. La présence du professeur Erdener autour de la table à chaque réunion lui manquera personnellement. Il le remercie et est sûr qu'ils resteront en contact. Il a remis un prix symbolique en reconnaissance du dévouement de longue date du professeur Erdener en faveur d'un sport propre.

LE PROFESSEUR ERDENER répond qu'à la fin de cette réunion, sa carrière à l'AMA s'achevait en effet, après avoir servi l'AMA pendant 12 ans en tant que membre du Comité exécutif et du Conseil de fondation, et en tant qu'ancien président du Comité de Santé, Médecine et Recherche. Il a travaillé en étroite collaboration avec trois présidents et il y a parfois eu des turbulences lors des réunions dans le passé. Heureusement, il règne actuellement une atmosphère très bonne et amicale au sein du Comité exécutif de l'AMA grâce au style de gestion du président de l'AMA, qu'il remercie d'avoir créé cet environnement important. Il remercie tous ses amis et le personnel de l'AMA pour le soutien qu'ils lui ont apporté tout au long de ses activités et leur souhaite bonne chance. Il espère revoir ses amis à d'autres occasions.

LE PRÉSIDENT remercie à nouveau le professeur Erdener pour tout ce qu'il a fait pour l'AMA et la communauté antidopage. Avant de conclure, il souhaite également remercier les hôtes saoudiens pour leur hospitalité exceptionnelle et leurs contributions significatives à l'organisation de cette réunion. Il remercie le personnel de l'AMA pour avoir planifié et soutenu le déroulement de cette réunion, ainsi que les interprètes et tous les bénévoles pour leur travail acharné ce jour-là.

MME CESSOUMA déclare qu'elle souhaiterait pouvoir continuer à siéger au Comité exécutif l'année suivante, mais qu'elle ne sait pas ce qui va se passer. Tout dépendra du résultat des élections qui auront lieu au mois de mars suivant. Ce sera probablement sa dernière réunion en tant que membre du Comité exécutif. Elle a également eu l'occasion de faire partie du Conseil de fondation. Ce fut un parcours merveilleux. Les réunions ont été pour elle une excellente occasion d'apprendre. Elle n'avait jamais travaillé dans le domaine du sport, mais elle a beaucoup appris au cours des trois dernières années. Elle s'est engagée à un sport propre au niveau africain et mondial. Elle remercie le président, le vice-président, le directeur général et l'ensemble du personnel de l'AMA pour le travail accompli dans la lutte contre le dopage dans le sport. Ce fut un privilège et un honneur et, si elle n'est pas avec les membres l'année suivante, elle veut que les membres sachent qu'elle s'est fait de nouveaux amis et qu'elle en gardera de bons souvenirs. Elle espère que les membres continueront à travailler pour protéger les sportifs et avoir un sport propre. Elle remercie l'Afrique de lui avoir permis de travailler avec les membres. Elle remercie les membres, ainsi que M. Swigelaar au bureau africain, et tous ceux qui travaillent dans l'ombre mais contribuent à la lutte contre le dopage dans le sport. C'est ce qui unit tout le monde. Elle pense que les membres doivent poursuivre leurs efforts communs et qu'ils peuvent compter sur elle pour continuer le travail en dehors de l'AMA. Elle remercie à nouveau les membres pour leur coopération amicale. Elle se réjouit de les revoir bientôt, même si ce n'est pas en tant que membre.

LE PRÉSIDENT espère que Mme Cessouma restera membre du Comité exécutif l'année suivante. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'ils trouveront un moyen de collaborer ensemble à l'avenir. Il la remercie pour tout ce qu'elle a fait.

D É C I S I O N

Comité exécutif - 27 mars 2025, réunion virtuelle ;
Symposium annuel de l'AMA - 18 et 19 mars 2025, Lausanne, Suisse ;
Conseil de fondation - 29 mai 2025, réunion virtuelle ;
Comité exécutif - semaine du 15 septembre 2025, Prague, République tchèque ;
Conférence mondiale sur le dopage dans le sport - 1-5 décembre 2025, Busan, République de Corée ;
Comité exécutif - 1 ou 2 décembre 2025, Busan, République de Corée ;
Conseil de fondation - 5 décembre 2025, Busan, République de Corée.

La séance est levée à 17h30 HEC +3.

POUR APPROBATION

M. WITOLD BAŃKA
PRÉSIDENT ET PRÉSIDENT DE L'AMA

M. OLIVIER NIGGLI
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE